



OBSERVATOIRE
DU SAHARA
ET DU SAHEL



ADAPTATION FUND

AdaptWAP

INTEGRATION DES MESURES D'ADAPTATION
AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LA GESTION
CONCERTÉE DU COMPLEXE WAP

Mise en place d'un mécanisme
d'accès aux fonds
renouvelables
pour la diversification
des activités génératrices
de revenus dans les zones
riveraines du complexe
transfrontalier
W-Arly-Pendjari (WAP)
Bénin - Burkina Faso - Niger



Observatoire du Sahara et du Sahel - OSS

MISE EN PLACE D'UN MÉCANISME D'ACCÈS AUX FONDS RENOUVELABLES POUR LA DIVERSIFICATION DES ACTIVITES GÉNÉRATRICES DE REVENUS DANS LES ZONES RIVERAINES DU COMPLEXE WAP (BÉNIN - BURKINA FASO - NIGER)

Rapport final

Mars 2023

© Observatoire du Sahara et du Sahel, 2023

Élaboration d'un mécanisme d'accès aux fonds renouvelables pour la diversification des activités génératrices de revenus dans les zones riveraines du Complexe WAP (Bénin - Burkina Faso - Niger)/ OSS. _ 2023._ 128p.

ISBN : 978-9938-933-35-2

TABLE DES MATIÈRES

I- Introduction et Objectifs	5
I.1- Contexte et justification de l'étude	5
I.2- Objectifs et résultats attendus de l'étude	5
I.3- Evolution positive de l'environnement économique par les moyens de renforcement des revenus des populations de la zone d'intervention du projet.	6
I.4- Organisation et structuration du rapport.....	6
II- Démarche Méthodologique.....	8
II.1- Portée et étendue de l'étude	8
II.2- Approche utilisée pour l'élaboration du mécanisme financier	8
II.2.1- Phase préliminaire	9
II.2.2- Phase de collecte et de traitement des données	9
II.2.3- Phase d'analyse des données et de production du rapport	10
III- Examen des politiques et stratégies nationales et régionales en matière de microfinance.....	11
III.1- Expériences de fonds renouvelables dédiés au développement économique	11
III.2- Politiques et stratégies de microfinance et développement économique dans les trois pays du complexe WAP	12
III.2.1- Politiques et stratégies de microfinance au Bénin.....	14
III.2.2- Politiques et stratégies de microfinance au Niger	16
III.2.3- Politiques et stratégies de microfinance au Burkina Faso	17
III.3- Organismes de gestion des fonds et mode de fonctionnement	19
III.3.1- Expériences de gestion des fonds au Bénin	19
III.3.2- Expériences de gestion des fonds au Burkina Faso	20
III.3.3- Expériences de gestion des fonds au Niger.....	24
III.3.4- Conclusion générale sur la création et la gestion des fonds dans les pays du WAP.....	25
III.4- Etat des lieux des fonds renouvelables dans les zones des aires protégées du WAP.....	25
III.4.1- Expérience des fonds renouvelables dans la zone du WAP-Bénin	25
III.4.2- Expérience des fonds renouvelables dans la zone du WAP-Burkina Faso.....	26
III.4.3- Expérience des fonds renouvelables dans la zone du WAP-Niger	27
4- Mécanisme d'accès au fonds communautaire	28
4.1- Objectif du mécanisme financier.....	28
4.2- Zone de mise en œuvre du mécanisme financier.....	28
4.3- Ressources du fonds renouvelable	29
4.3.1- Dotation initiale.	29
4.3.2- Mobilisation de ressources additionnelles.....	29
4.4- Critères d'éligibilité des bénéficiaires.....	30
4.4.1- Critère général	30
4.4.2- Critères spécifiques	31
4.4.3- Démarche d'octroi des fonds et critères de validation des bénéficiaires définitifs.....	32
4.4.4- Initiatives d'AGR éligibles	33

4.5- Contexte et processus de mise en œuvre du mécanisme financier	37
4.5.1- Actions de renforcement des capacités	39
4.5.2- Autres renforcements des moyens de résilience des bénéficiaires.....	40
4.6- Acteurs de mise en œuvre du mécanisme financier	41
4.6.1- Gestionnaire régional du mécanisme financier	41
4.6.2- Comité de Pilotage du mécanisme financier	41
4.6.3- Comité de validation de la liste des bénéficiaires et des initiatives d'AGR	43
4.6.4- Agences de Gestion Fiduciaire et leurs rôles.....	45
4.6.5- Systèmes Financiers Décentralisés partenaires du mécanisme.....	47
5- Opérationnalisation du mécanisme financier	49
5.1- Procédure de prêts ordinaires	49
5.1.1- Types de prêts à proposer.....	49
5.1.2- Procédure opérationnelle de mise en place des prêts	50
5.1.3- Evaluation des demandes de prêt	53
5.1.4- Approbation des demandes de prêt.....	53
5.1.5- Formalisation des prêts accordés	54
5.1.6- Décaissement des prêts.....	54
5.2- Procédure de prêt pour les plateformes multifonctionnelles.....	55
5.3- Procédure de financement pour les « boutiques de la nature ».....	56
5.4- Actions après le décaissement.....	56
5.5- Planning annuel et trajet de mise en œuvre des décaissements.....	56
5.5.1- Trajet de mise en œuvre des activités au cours de la période d'exécution du projet.....	58
5.6- Objectifs et résultats attendus par pays	59
6- Suivi et recouvrement des fonds du Mécanisme.....	61
6.1- Procédure de suivi du portefeuille de prêts	61
6.2- Importance du suivi du portefeuille.....	61
6.3- Démarches de suivi du portefeuille de prêt.....	61
6.4- Reporting des SFD	65
6.5- Suivi-évaluation du mécanisme financier.....	65
7- Dispositions pratiques pour la poursuite efficace du mécanisme financier	66
7.1- Evaluation finale du mécanisme financier et recommandations.....	66
7.2- Transfert de responsabilité de gestion et de pilotage du mécanisme financier	67
Bibliographie.....	68
Annexes.....	69
Annexe 1 - Fiche technique des AGR recensées.....	69
Annexe 2 - Tableaux d'indicateurs, des AGR par pays et par communes d'intervention	76
Annexe 3 - Fiches et canevas des AGR.....	82
Annexe 4 - Canevas du manuel opérationnel des AGR.....	101
Annexe 5 - Guide d'entretien et questionnaires d'enquêtes.....	104
Annexe 6 - Termes de référence de l'étude.....	112
Liste des sigles et abréviations	118

I- INTRODUCTION ET OBJECTIFS

I.1- CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ÉTUDE

L'Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS), en collaboration avec ses partenaires du Bénin, du Burkina Faso et du Niger, met en œuvre un projet régional intitulé « **Intégration des mesures d'adaptation au changement climatique dans la gestion concertée du complexe transfrontalier W-Arly-Pendjari WAP (AdaptWAP)** ». Ce Projet a bénéficié de l'appui du Fonds d'Adaptation (FA) pour une durée de quatre ans (2020 - 2024).

Ce complexe transfrontalier est l'une des plus importantes compositions d'écosystèmes terrestres transfrontaliers d'Afrique partagé entre le Bénin, le Burkina Faso et le Niger, et constitue un réseau d'aires protégées. Outre la réserve de biosphère transfrontalière W (WTBR) de la commune aux trois pays, le complexe WAP couvre le parc national d'Arly au Burkina Faso et le parc national de Pendjari au Bénin. Le complexe WAP, y compris les zones riveraines, s'étend sur une superficie totale d'environ 50 000 km² dont, 43% au Bénin, 36% au Burkina Faso et 21% au Niger. Il présente une diversité biologique considérable qui contribue au développement économique et social de la sous-région. Dans les zones périphériques du complexe situées à environ 40 km de ses zones protégées, il y a plus de 500 villes et villages totalisant plus d'un million d'habitants.

Ce complexe est soumis à de multiples pressions et menaces, à cause principalement des conflits d'utilisation, du braconnage, du surpâturage, de l'extension des terres à des fins agricoles, de la transhumance, des feux de brousse, de la pollution des eaux de surface, de la pêche et de l'utilisation des produits ligneux et non ligneux non durables. De plus, il est situé dans une région agro-pastorale caractérisée par une variabilité interannuelle élevée exacerbée par le changement climatique, ce qui le rend plus vulnérable.

Les ressources naturelles de ce réseau d'aires protégées, représentent un atout majeur pour les populations locales qui tirent leurs moyens de subsistance principalement de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, des ressources forestières (produits ligneux et non ligneux) et du tourisme.

Au-delà des aspects institutionnels, le projet vise à renforcer la résilience des écosystèmes face au changement climatique (CC) et à améliorer les moyens de subsistance des populations riveraines du complexe WAP, à travers l'établissement d'un Système d'Alerte Précoce Multirisques (SAP-MR) et la mise en œuvre de mesures concrètes d'adaptation, visant à limiter les menaces et les pressions sur les aires protégées, tout en minimisant les conflits induits par le changement climatique entre les différents utilisateurs de ces ressources.

Pour ce faire, une dimension économique et sociale est spécifiquement prévue sur la composante 3 du Projet, qui permettra l'implication des communautés riveraines des aires protégées, dans le processus d'amélioration de leurs moyens de subsistance, par la mise à disposition d'un "mécanisme d'accès aux fonds renouvelables pour la diversification des activités génératrices de revenus (AGR)" afin de leur donner les moyens de réduire et de limiter les multiples pressions et contraintes qui s'exercent sur les différents écosystèmes terrestres de la biosphère transfrontalière des parcs nationaux (W - Arly - Pendjari) situés au Bénin, au Burkina Faso et au Niger.

I.2- OBJECTIFS ET RÉSULTATS ATTENDUS DE L'ÉTUDE

L'objectif principal de l'étude est d'élaborer un mécanisme financier (fonds renouvelables) pouvant aider les communautés locales les plus vulnérables au changement climatique à accélérer la diversification des activités génératrices de revenus, par la mise en place de procédures et règles d'établissement des fonds ainsi que les conditions d'accès et de domiciliation.

Dans le respect des équilibres écologiques, il s'agit plus spécifiquement de :

- Élaborer une analyse critique des fonds renouvelables dédiés à la diversification des activités génératrices de revenus (AGR) dans la zone du complexe ;
- Proposer un mécanisme de microfinance durable adapté au contexte de la région visant à améliorer les moyens de subsistance des communautés vulnérables au changement climatique (CC) ou affectées par les activités du Projet ;
- Définir les critères de sélection des structures de gestion des fonds qui seront mis en place ;
- Développer un mécanisme de suivi et de recouvrement de ces fonds.

Au terme de l'étude, il est prévu la production d'un rapport détaillé sur le mécanisme financier et des procédures d'accès au fonds renouvelable pour la diversification des AGR, en incluant le diagnostic sur les fonds existants, les critères de sélection des bénéficiaires, le mécanisme de suivi et de recouvrement du fonds renouvelable, en harmonie avec les politiques et les stratégies nationales et régionales des trois (3) pays concernés et leur législation en matière de gestion et de fonctionnement des microcrédits.

I.3- EVOLUTION POSITIVE DE L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE PAR LES MOYENS DE RENFORCEMENT DES REVENUS DES POPULATIONS DE LA ZONE D'INTERVENTION DU PROJET

A travers ses actions, le projet AdaptWAP, vise le renforcement de la résilience des écosystèmes face au changement climatique (CC) et l'amélioration des moyens de subsistance des populations riveraines du complexe WAP. L'établissement d'un Système d'Alerte Précoce Multirisques (SAP-MR) et la mise en œuvre de mesures concrètes d'adaptation aux effets néfastes du CC, constituent des éléments de dynamique positifs pour la création d'un environnement économique favorable à la génération de revenus, dans le respect des équilibres écologiques.

La stratégie du projet a prévu plusieurs volets de renforcement des capacités techniques et matérielles qui vont induire des revenus plus importants et plus stables pour les communautés riveraines du complexe.

En tenant compte des équilibres écologiques, ces volets s'articulent, entre autres, autour des points suivants :

- Mise en place d'un mécanisme de micro-financement pour accélérer la diversification des activités génératrices de revenus au profit des bénéficiaires potentiels ;
- Appui aux bénéficiaires potentiels les plus vulnérables et les plus marginalisés, notamment, les jeunes, les femmes, les groupes socioprofessionnels et les petits agriculteurs, pour mettre en œuvre des mesures d'adaptation dans les secteurs de l'agroforesterie, de la petite irrigation, de la production de plantes médicinales ainsi que de la commercialisation des produits dérivés ;
- Renforcement des capacités des parties prenantes et des bénéficiaires potentiels (hommes/ femmes) pour mener à bien les principales actions d'adaptations prévues.

En outre, des mesures visant à améliorer les infrastructures des agriculteurs, des pêcheurs et des éleveurs et des aménagements sylvo-pastoraux seront fortement soutenus par le projet. La bonne mise en œuvre de stratégie de la composante 3 du projet, aura des effets positifs importants sur la résilience et sur les revenus des populations de la zone d'intervention du projet (ZIP).

Ces effets, qui devront survivre même après la clôture du projet, permettront de dissiper les incertitudes sur les initiatives d'AGR et réduiront les inquiétudes liées aux paiements et causées par le flottement des productions agricoles et de leurs recettes. Ils devront être les sources potentielles de remboursement des financements accordés au secteur agricole et connexes.

Cette stratégie entraînera inévitablement, au niveau des populations, le besoin d'un accès à des financements plus adaptés sous forme de prêts. Le mécanisme financier prévu à cet effet, est destiné à contribuer à la satisfaction d'une partie de ces besoins de financement.

I.4- ORGANISATION ET STRUCTURATION DU RAPPORT

Le présent rapport sur le mécanisme financier rend compte des résultats obtenus au cours de la mission. Il est organisé en sept (7) chapitres structurés portant sur les grandes orientations schématisant le modèle de mécanisme d'accès aux fonds renouvelables.

Le premier chapitre introduit **le contexte de l'étude et présente les objectifs et les résultats attendus**, tout en ressortant les évolutions positives notées dans l'environnement économique national et régional et les outils de renforcement des moyens de subsistance des populations et des revenus des communautés dans la zone d'intervention du Projet.

Le deuxième chapitre retrace **la démarche méthodologique de l'étude**, les approches et les techniques utilisées au cours des différentes phases de collecte et d'analyse des données permettant la rédaction et la structuration du rapport d'étude.

Le troisième chapitre est consacré à **l'évaluation des politiques et stratégies nationales et régionales de microfinance pour la diversification des activités génératrices de revenus** ; ainsi que les **expériences de fonds dédiés au développement économique des pays**, en y ressortant le panorama des organismes de gestion des fonds renouvelables qui ont eu cours ou ayant cours dans les trois pays de la réserve de la biosphère transfrontalière du complexe WAP.

Le quatrième chapitre met l'accent sur le **processus de mise en œuvre du fonds communautaire** à travers un certain nombre d'outils et d'instruments notamment, de sélection des bénéficiaires potentiels, d'identification et de choix des initiatives d'AGR éligibles. Dans ce chapitre y est également développée, **la répartition de la dotation initiale de ressources dédiées au mécanisme financier par pays** et par réserve des aires protégées du complexe. **Le rôle et les attributions des différents organes de gestion du mécanisme y sont définis.**

Le cinquième chapitre aborde **l'opérationnalité du mécanisme financier, les conditions de validation et d'octroi de prêts** ainsi que le **planning de réalisation** de certaines activités clés liées à la mise en œuvre du mécanisme financier. Des procédures particulières comme celles de la réalisation de boutiques nature ainsi que des plateformes multifonctionnelles par pays et par réserve d'aires protégées y sont abordées.

Le sixième chapitre est consacré au **suivi et au recouvrement des différents types de prêts** qui seront octroyés et les prescriptions et stratégies à mettre en œuvre ainsi que les aspects liés au **mécanisme de suivi-évaluation et de reporting du mécanisme financier.**

Le septième et dernier chapitre, aborde les aspects liés aux **dispositions pratiques à envisager pour assurer la poursuite efficace du mécanisme financier.**

Le rapport est annexé de tableaux, outils et fiches pouvant aider à la réalisation des objectifs du mécanisme financier.

II- DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE

II.1- PORTÉE ET ÉTENDUE DE L'ÉTUDE

Le champ de l'étude est situé à la jonction de trois pays, à savoir : le Bénin, le Burkina Faso et le Niger. Il est composé de cinq parcs nationaux (parc du W et parc de la Pendjari au Bénin, parc du W et parc Arly au Burkina Faso et parc du W au Niger) représentant la partie la plus septentrionale de la vaste savane soudano-sahélienne couvrant trois zones éco-climatiques lui conférant une dynamique particulière. Ces zones éco-climatiques constituent la réserve de la biosphère transfrontalière appelée le complexe WAP.

Ce complexe est composé de deux unités principales :

- La réserve de la biosphère transfrontalière W (RBTW / WTBR) partagée par le Bénin, le Burkina Faso et le Niger).
- La réserve de la biosphère transfrontalière Arly-Pendjari (RBT-AP / APTB), comprenant le parc national d'Arly au Burkina Faso et la réserve de la biosphère du parc national de la Pendjari au Bénin.

Cet ensemble écosystémique est la zone d'intervention du projet AdaptWAP et les 22 communes riveraines des parcs nationaux, constituent le lieu de mise en œuvre effective du mécanisme financier sur la composante 3 pour la diversification des activités génératrices de revenus (AGR) dans un rayon de 40 km à partir de la périphérie.

II.2- APPROCHE UTILISÉE POUR L'ÉLABORATION DU MÉCANISME FINANCIER

La présente étude a utilisé une combinaison d'approches basée à la fois sur des démarches participatives, consultatives et inclusives de manière à valoriser les diverses contributions et pour ne négliger aucune expertise nationale à même d'apporter des informations complémentaires.

Cette combinaison d'approches s'est également appuyée sur les orientations méthodologiques proposées par divers auteurs¹. Ces fonds documentaires ont permis de faire une analyse critique des expériences de mécanismes financiers ayant existé ou ayant cours dans les trois (3) pays et, en examinant le contexte de leur mise en œuvre. Cet exercice a été fait sur la base de cinq (5) critères de faisabilité identifiés, lors de la revue bibliographique et basés sur :

- La faisabilité technique du mécanisme financier qui permet d'analyser et de mettre en place les modalités pratiques et les outils associés à sa mise en œuvre ;
- La nature économique en essayant d'examiner à quel point le mécanisme financier pourrait générer des revenus permettant d'assurer les coûts de gestion ainsi que ceux associés ;
- La nature sociale qui permet de savoir si le mécanisme financier est socialement acceptable au regard du contexte et si les produits et services financiers sont adaptés aux besoins des bénéficiaires porteurs de projets ;
- La nature juridique visant à garantir l'effectivité de l'offre et la durabilité du mécanisme et les outils juridiques qui pourront être développés pour assurer la mise en place effective du mécanisme financier, et enfin ;
- La nature politique visant à mettre en place des stratégies potentielles de développement du mécanisme financier au regard des acteurs politiques à associer pour garantir sa durabilité et la méthodologie à suivre pour travailler avec toutes les parties prenantes pour assurer son succès.

L'ensemble de la démarche a servi de toile de fond pour la conception des outils d'investigation. Celle-ci est structurée autour de trois (3) phases essentielles.

¹ notamment, le Guide de fonds renouvelables : Politiques et modalités comptables (Canada, Secrétariat du Conseil de Trésor, Déc. 1997) ; manuel relatif aux modalités d'accès aux ressources : Politiques et modalités opérationnelles (USA, Conseil du Secrétariat du Fonds d'Adaptation, 2003) et Politiques et stratégies mondialement recommandées en termes de standards de conception de mécanismes financiers.

II.2.1- PHASE PRÉLIMINAIRE

Elle a consisté à définir le cadre d'analyse critique des fonds renouvelables et à harmoniser avec les commanditaires, les différentes dimensions de l'étude.

Cet exercice qui a permis d'harmoniser les points de vue, a démarré au cours d'un mini atelier technique en ligne de validation, de partage et d'échange sur la méthodologie, le 30 avril 2021 à Cotonou avec l'équipe de la Coordination Régionale du Projet ADAPT-WAP depuis le siège à Tunis. Les échanges ont permis à l'équipe d'experts en charge de l'étude et la coordination régionale du Projet de s'accorder des termes de la mission.

Des échanges ont ensuite eu lieu avec les coordonnateurs des pays concernés notamment celui du Bénin (le 15 juin 2021 au siège du Centre National de Gestion des Réserves de Faunes (CENAGREF)), celui du Niger (le 7 juin 2021 en vidéoconférence) et celui du Burkina Faso (le 9 juin 2021 par vidéoconférence). Ces échanges ont fait l'objet d'un rapport de démarrage.

Ce mini atelier a aussi permis de :

- Repréciser le cadrage méthodologique de façon consensuelle et participative ;
- Présenter la problématique et la compréhension de l'étude et les articulations avec la démarche de conduite du processus préconisé ;
- Finaliser les recommandations de ce mini atelier et adopter un nouveau calendrier de déroulement de la mission au regard du nouveau contexte.

Au cours de cette phase préliminaire, il y a eu la revue documentaire sur le sujet. Cette revue a permis de collecter les documents clés relatifs au Projet. D'autres sources issues des réseaux d'échange tels que les documents-Guide de fonds renouvelables et autres revues pertinentes de littérature ont servi de toile de fonds à l'élaboration des guides d'entretien et questionnaires d'enquête. Ce fonds documentaire a permis de préparer la phase de collecte de données dans les cinq (5) réserves de la biosphère transfrontalière, notamment celles du Bénin (parcs nationaux W et Pendjari), du Burkina Faso (parcs nationaux W et Arly) et enfin celle du Niger (parc national W).

II.2.2- PHASE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES DONNÉES

Au cours de cette phase, les différents aspects des termes de référence (TdR) ont été parcourus et analysés afin de les trianguler et dégager les axes ou tendances permettant de réaliser les guides et questionnaires d'enquête.

La collecte s'est effectuée de façon alternative dans chacun des trois (3) pays avec les différents acteurs concernés par la problématique de la mission (responsables en charge de la gestion des parcs, conservateurs ou directeurs de parcs, les principales structures de microfinance et organisations non gouvernementales nationales et internationales, les personnes ressources, les associations communautaires intervenant dans les zones périphériques des parcs, etc.).

La méthode utilisée est basée sur des interviews de type structuré et semi structuré. Ceci a permis de collecter les renseignements nécessaires à la rédaction des livrables et à la structuration des différentes parties du rapport.

Cet exercice de collecte des besoins en information s'est effectué au Bénin au cours de la période du 27 juin au 3 juillet, et s'est poursuivi simultanément à divers niveaux, au Burkina Faso et au Niger du 12 au 17 juillet 2021.

COLLECTE DES DONNÉES AU BÉNIN

Au Bénin, elle s'est réalisée au niveau des zones riveraines du Parc de la Pendjari (Natitingou, Tanguiéta et Matéri) et du Parc W (Kandi et Alfakoara) et avec les responsables de structures, à savoir : les agents du bureau de gestion des deux parcs à leur siège et principalement les directeurs des actions périphériques du African Parks Network (APN), les responsables des associations communautaires riveraines des parcs, notamment les responsables des associations villageoises de gestion des réserves de la faune (AVIGREF), les services de développement local, notamment les agences territoriales de développement agricole (ATDA), les responsables des principaux Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) opérant dans les communes riveraines des parcs du W et de la Pendjari, le représentant de l'agence de coopération internationale allemande pour le développement (GIZ) et les personnes ressources dont les responsables des ONG qui ont un important financement de la GIZ et les responsables ayant dirigé le Projet PAGAP notamment le volet financement des AGR dans les deux Parcs.

COLLECTE DES DONNÉES AU NIGER

Au Niger, elle s'est principalement déroulée à Niamey. Les personnes rencontrées sont les responsables de certaines structures que sont : les responsables des ONG² de développement gérant des financements au profit des communautés riveraines des aires protégées, les responsables des structures de gestion de fonds et de fonds de garantie, les responsables des principaux SFD opérant dans les communes riveraines du Parc W du Niger, le représentant du réseau des chambres d'Agriculture, le représentant de la GIZ et les personnes ressources qui assurent des activités d'appui aux AGR au profit des communautés.

COLLECTE DES DONNÉES AU BURKINA FASO

Au Burkina Faso, elle a eu lieu au siège dans différentes structures et, avec les acteurs intervenant directement ou indirectement dans la gestion des réserves de la biosphère (Parcs W et Arly). Il s'agit des responsables au niveau central et déconcentré en charge de la gestion des parcs, notamment les conservateurs ou directeurs des Parcs, les principaux SFD et ONG nationales et internationales, avec le Secrétaire Permanent de la Plateforme des Organisations Professionnelles de Producteurs, les personnes ressources provenant des associations communautaires de base intervenant dans les zones périphériques des deux Parcs, etc.

Après cette phase de collecte, le dépouillement et le traitement des données a été fait selon les différentes rubriques ou thématiques abordées dans les fiches de collecte de données. Les données collectées ont été triangulées, et ont permis de dégager les différents niveaux d'analyse conformément aux orientations contenues dans les termes de référence de l'étude (TdR).

Ensuite, une analyse globale de la structuration du rapport a été faite pour assurer une harmonisation et un enchaînement logique du mécanisme financier lors des différents travaux de mise en commun des données collectées.

II.2.3- PHASE D'ANALYSE DES DONNÉES ET DE PRODUCTION DU RAPPORT

L'analyse des données s'est appuyée sur les données d'enquête et celles issues de la revue documentaire. Elle a permis la structuration et la rédaction du mécanisme financier assorti d'un système de suivi et de recouvrement des fonds.

L'analyse et l'exploitation de certaines données ont été faites par pays tandis que d'autres ont été faites de façon générale au regard du contexte régional dans lequel évoluent les trois pays.

L'analyse de données particulières a été présentée de façon spécifique par pays. C'est le cas par exemple pour des initiatives d'AGR éligibles par pays ainsi que de la répartition des ressources du mécanisme financier et celle des politiques et stratégies de développement de la microfinance ou de développement économique.

Elle a été aussi faite, de façon générale, pour certains aspects, lorsqu'il s'agit de données concernant les comités et les procédures et modalités qu'il n'est pas nécessaire de particulariser suivant chaque pays. C'est le cas du comité de validation de l'appartenance au groupe des bénéficiaires potentiels, des procédures de gestion des fonds et de toutes les procédures opérationnelles de mise en place et de gestion du portefeuille de prêts du mécanisme financier.

² Voir en annexe, les listes de présence des ONG, structures et personnes ressources rencontrées

III- EXAMEN DES POLITIQUES ET STRATÉGIES NATIONALES ET RÉGIONALES EN MATIÈRE DE MICROFINANCE

III.1- EXPÉRIENCES DE FONDS RENOUVELABLES DÉDIÉS AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

La mise en place de fonds destinés au développement des secteurs socio-économiques est une option largement partagée par plusieurs pays notamment le Bénin, le Burkina Faso et le Niger. Cette approche de développement de fonds dédiés intervient souvent comme une alternative à la frilosité des banques envers le monde rural. Elle est également utilisée pour suppléer aux insuffisances en ressources financières des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) pour satisfaire les besoins des communautés rurales et péri-urbaines pour le financement de leurs activités économiques génératrices de revenus.

Dans la zone de l'UEMOA – où figurent le Bénin, le Burkina Faso et le Niger – la situation du financement est assez diversifiée. Dans la zone, à 73 % des crédits sont généralement de court terme, à 23 % de moyen terme et seulement à 4 % de long terme.

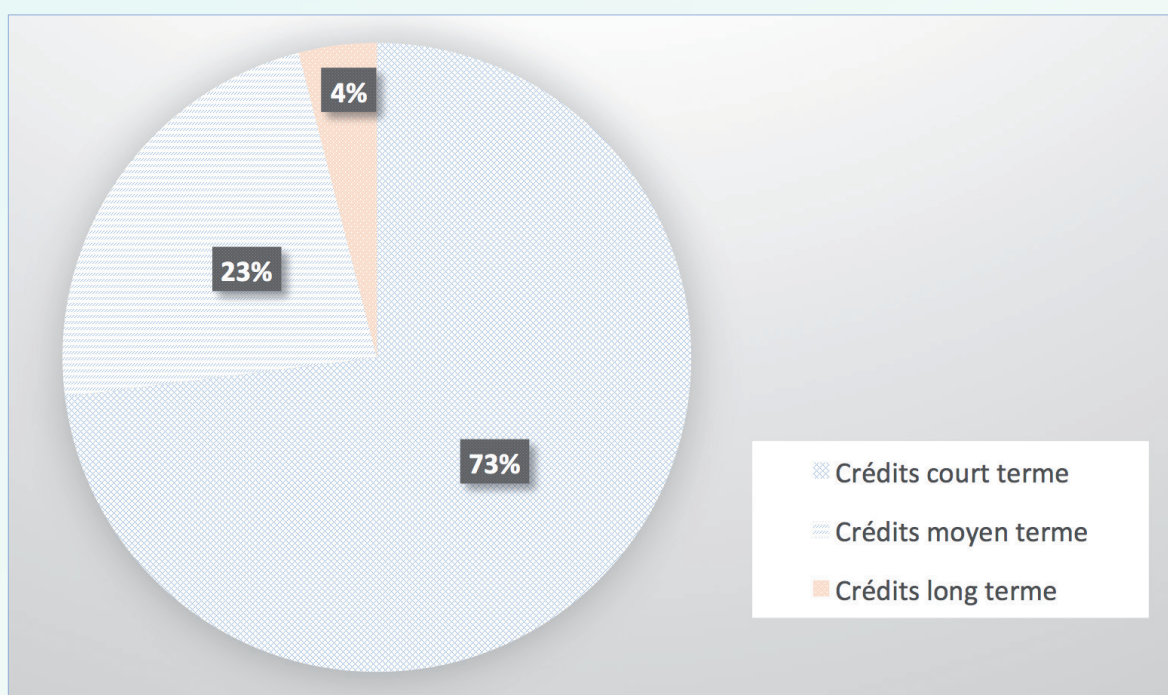


Figure 1 - Configuration des services de crédits dans la zone UEMOA

Au niveau de chacun des pays, l'offre de financement est essentiellement portée par :

- Le secteur public (financements directs des budgets de l'État, financements des partenaires-bailleurs de fonds, mécanismes et/ou fonds spéciaux, etc.) ; ou
- Le secteur privé (fonds/dispositifs privés des banques et autres institutions financières, des mécanismes et dispositifs développés par les exploitants et leurs organisations, des crédits fournisseurs et autres systèmes de crédit informel ; etc.).

Au niveau régional, le financement du secteur économique provient de diverses initiatives de financement développées par des organisations publiques régionales et sous régionales telles que l'UEMOA, la CEDEAO, le CILSS, etc. Ces fonds sont en principe abondés par les budgets des États bénéficiaires.

Des politiques régionales ont été définies et des stratégies et programmes d'investissement élaborés pour chacun des pays. Dans les pays comme le Bénin, le Burkina Faso et le Niger, le volet « financement du développement économique », représente un axe spécifique des programmes d'investissement. Mais, force est de constater que le niveau de financement reste, de manière générale, largement en deçà des objectifs escomptés pour assurer une croissance durable.

En 2018, le réseau des organisations paysannes et de producteurs agricoles (ROPPA) a montré à travers une étude sur les mécanismes de financement en Afrique de l'Ouest que, sur le total des crédits octroyés au système productif, **les institutions de microfinance (SFD) n'accordent que 23 % environ du portefeuille global du financement pour les activités génératrices de revenus (AGR)**. Les banques du Bénin, du Burkina Faso et du Niger par exemple, sont de plus en plus présentes dans le financement de l'agriculture et autres activités connexes, à travers des outils/instruments de refinancement, avec une part des octrois de crédits aux chaînes de valeurs agricoles comprise entre 3,5 % et 6 %. Les crédits à moyen et long termes sont accordés par les banques et généralement inaccessibles aux ménages ou exploitations familiales. Généralement, l'offre reste insuffisante.

Pour résoudre ces problèmes d'insuffisance de ressources, les Etats ont souvent eu recours à des instruments ou mécanismes de type revolving Funds. L'examen des politiques et stratégies en matière de microfinance et de développement économique, notamment au Bénin, au Burkina et au Niger, permettra d'analyser les contextes, les points forts et les faiblesses des dispositifs mis en place et les raisons des limites/contraintes liées à ces instruments.

III.2- POLITIQUES ET STRATÉGIES EN MATIÈRE DE MICROFINANCE ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DANS LES TROIS PAYS DU COMPLEXE WAP

L'UEMOA est un espace économique commun à huit (8) pays qui sont : le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo. Cet espace est caractérisé par une monnaie commune, des lois et des politiques monétaires, bancaires et financières communes ainsi que des lois et politiques d'intégration économique.

Les trois (3) pays du projet AdaptWAP font partie de l'espace UEMOA et ont par conséquent, la même réglementation et les mêmes orientations générales. Mais les politiques sont différentes et dépendantes des faiblesses et des facteurs d'exclusion du système financier observé dans chacun de ces pays.

Sur le plan de la réglementation, qui est commune, plusieurs textes d'encadrement ont été pris. Il s'agit principalement de :

- Loi sur la réglementation bancaire ;
- Lois portant réglementation des SFD ;
- Loi portant définition et répression de l'usure ;
- Instructions relatives à l'émission d'une monnaie électronique ;
- Textes relatifs à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

En matière d'outils ou d'instruments de gestion, il y a eu la mise en place de bureaux d'information sur le crédit et d'une centrale des risques bancaires ainsi que des structures de surveillance et de contrôle du respect de ces réglementations, au niveau régional et au niveau de chacun des pays.

En ce qui concerne **la microfinance, elle a connu une évolution importante mais le nombre d'exclus demeure élevé**. La stratégie a donc été celle de l'inclusion financière. Au niveau régional, une stratégie a été élaborée en 2016.

L'état des lieux établi sur la situation de l'inclusion financière réalisé par la BCEAO en 2020, révèle qu'en dépit des différentes initiatives menées par la Banque centrale et les acteurs du secteur public et privé dans les Etats, le niveau de l'inclusion financière demeure encore faible, malgré les progrès notables enregistrés ces dernières années.

Cette situation établie en 2014 montre que la contribution du secteur bancaire, tout secteur économique confondu, est de 15,7%, celle de la microfinance de 18,7% et il y a eu une forte progression de l'offre de services financiers via la téléphonie mobile (27,2%). Il en résulte que 61,7% de la population adulte de l'Union, âgée de 15 ans et plus, a eu accès aux services financiers en 2014.

Ces chiffres ont évolué au cours du temps. En 2019, la contribution au taux d'utilisation des services bancaires est passée à 15,57%, **celle de la microfinance à 21,67%** et l'offre de services financiers via la téléphonie mobile est passée à 39,65%. Cette augmentation moyenne de 9,0% sur la période, traduit une progression de l'accès de la population adulte de l'Union aux services financiers (BCEAO, 2020).

Tableau 1 - Situation de l'accès aux services financiers

Pays	Adultes ayant un compte (%)	Femmes (%)	Ruraux (%)
Bénin	17	14	13
Burkina Faso	14	13	13
Niger	7	4	7
Côte d'Ivoire	34	29	34

Source : Base de données « Global Findex » 2014, Banque Mondiale

Selon la BCEAO et la Commission de l'UEMOA, l'élargissement de l'accès aux services financiers constitue l'une des principales sources de développement socio-économique et de réduction de la pauvreté. Ainsi, pour réduire l'exclusion financière, il a été décidé d'élaborer une stratégie d'inclusion financière. L'initiative découle de la nécessité de créer une synergie entre l'ensemble des actions menées par la BCEAO pour la promotion de l'inclusion financière.

Le document-cadre de politique et de Stratégie Régionale d'Inclusion Financière (SRIF) de l'UEMOA a été adopté en 2016. Ce document retrace les grandes lignes de la politique d'inclusion financière dans l'Union et propose un plan d'action pour sa mise en œuvre. Il constitue un cadre de référence pour les stratégies nationales d'inclusion financière existantes ou en cours d'élaboration au niveau des Etats.

L'objectif global de la Stratégie est d'assurer, sur un horizon de cinq (5) ans, l'accès et l'utilisation d'une gamme diversifiée de produits et de services financiers adaptés et à coûts abordables à 75% de la population adulte de l'UEMOA, avec un accent particulier sur les populations rurales, les femmes et les jeunes ainsi que les PME et les personnes à faible éducation financière.

Cinq (5) axes stratégiques ont été identifiés comme moyens pour atteindre l'objectif global de la Stratégie régionale. Il s'agit de :

- **Axe 1** - Promouvoir un cadre légal, réglementaire et une supervision efficace ;
- **Axe 2** - Assainir et renforcer le secteur de la microfinance ;
- **Axe 3** - Promouvoir les innovations favorables à l'inclusion financière des populations exclues (jeunes, femmes, PME, populations rurales et à faible éducation financière, etc.) ;
- **Axe 4** - Renforcer l'éducation financière et la protection du client de services financiers ;
- **Axe 5** - Mettre en place un cadre fiscal et des politiques favorables à l'inclusion financière.

Ainsi, il a été décidé de mettre l'accent sur l'accès aux services financiers pour les populations rurales, les femmes et les jeunes ainsi que les PME et les personnes à faible éducation financière qui sont les plus concernées par l'exclusion financière dans l'espace UEMOA.

Les prévisions de la SRIF de la BCEAO en termes d'objectifs atteints indiquent que l'évolution prendra du temps.

Tableau 2 - Indicateurs d'accès à la microfinance et du taux de bancarisation

Indicateur	Définition	Situation 2014	Prévision 2020
Taux de bancarisation strict (TBS)	Pourcentage de la population adulte détenant un compte dans les banques, les postes, les caisses d'épargne et le Trésor	15,7	17,2
Taux d'accès à la microfinance (TAMF)	Pourcentage de la population adulte détenant un compte dans les SFD y compris les membres des groupements	18,8	20,1
Taux d'accès à la monnaie électronique (TAME)	Pourcentage d'adultes titulaires d'un compte de monnaie électronique auprès des EME, des banques émettrices de monnaie électronique et d'autres institutions financières telles que les SFD	27,2	37,7

Source : Base de données « Global Findex » 2009-2020, Banque Mondiale

Pour cela, il faudra donc des initiatives spéciales pour l'inclusion financière de certaines cibles spécifiques notamment pour les bénéficiaires ciblés du projet AdaptWAP, objet du présent mécanisme financier.

III.2.1- POLITIQUES ET STRATÉGIES EN MATIÈRE DE MICROFINANCE AU BÉNIN

La microfinance au Bénin est régie par la loi 2012-14 du 21 mars 2012 portant réglementation des SFD.

Cette loi précise les modalités de constitution, de contrôle et de liquidation des SFD. Les principales obligations et les sanctions y sont prévues. Elle comprend un volet spécifique pour les institutions mutualistes d'épargne et de crédit en ce qui concerne leur fonctionnement et la constitution et la gestion des réseaux. La loi est complétée par un décret d'application et des instructions de la BCEAO sur plusieurs aspects dont les ratios prudentiels, la norme de capitalisation et le référentiel comptable. La réglementation permet une certaine régulation, en mettant en place des processus d'agrément, des normes comptables et l'obligation de respecter certains ratios financiers. Elle facilite le regroupement des coopératives en unions, fédérations et confédérations.

En plus de la réglementation, **le Bénin a élaboré des politiques de microfinance et mis en œuvre des programmes de microfinance.** En effet, la mise en œuvre de la réglementation a permis l'apparition d'une plus grande variété de prestataires de services financiers. Elle n'a pour autant pas résolu le problème de l'inclusion financière, en particulier pour les populations les plus défavorisées³.

L'Etat du Bénin a choisi, en dehors du rôle de régulateur, également d'être l'acteur direct sur les marchés financiers afin de favoriser l'inclusion financière du plus grand nombre, notamment à travers l'offre de services financiers adéquats. Dans ce cadre, plusieurs programmes de microfinance ont été élaborés et exécutés. Il s'agit de politiques interventionnistes focalisées sur le secteur financier. Des programmes publics de microfinance ont été conçus pour des segments spécifiques comme ceux présentés dans le tableau suivant.

Tableau 3 - Programmes publics de microfinance à segments spécifiques

Programmes	CGGC	FAAR	MCP
Année de lancement	2005	2009	2008
Public cible	Entrepreneurs agricoles	Micro et petites entreprises agricoles	Personnes pauvres exclues des SFD
Source de financement	Fonds africain de développement + Budget national	Budget national + Banque Islamique de Développement	Budget national
Décassement cumulé fin 2013 (*)	5 307	5 265	61 507
Nombre de clients	16 021	10 437	930 655

Source : CGGC (2013), FNM (2013). [*] Millions de F CFA.

³ Efficacité des programmes publics en microfinance et inclusion financière : L'exemple du Bénin - Pascal Wélé, Marc Labie - in Revue Tiers Monde 2016/1 (N° 225)

Le Cadre Général de Gestion des Lignes de Crédit (CGGC) et le Financement des Activités Agricoles en milieu Rural (FAAR) sont lancés pour faire face aux difficultés d'accès des promoteurs agricoles aux sources de financement adaptées car le secteur agricole n'a qu'un accès résiduel au financement (soit 1,1 %), comparativement aux secteurs tertiaire et secondaire qui, eux, ont mobilisé respectivement 81,6 % et 17,3 % des financements en 2011 (FMI, 2012). Les deux programmes visent donc le refinancement préférentiel des SFD qui ciblent les agents économiques du secteur agricole. À ce titre, l'offre combine le crédit au renforcement des capacités des institutions financières partenaires et des structures d'encadrement techniques des promoteurs.

Le programme de Microcrédit aux Plus Pauvres (MCP) est, quant à lui, axé sur les personnes financièrement marginalisées du fait de leur niveau de pauvreté jugé extrême, mais qui sont néanmoins capables de mener des activités génératrices de revenus. Sa méthodologie consiste à ouvrir une ligne de microcrédit subventionnée auprès des SFD qui s'adressent à cette clientèle spécifique et qui sont en mesure de couvrir l'ensemble des zones frappées par la pauvreté au Bénin (Wélé et Sado, 2010). En pratique, ce programme comprend deux phases successives de microcrédits – renouvelables une fois – de montants respectifs de 30.000 et 50.000 francs CFA. Les prêts sont accordés aux personnes pauvres non-éligibles aux SFD, mais capables d'initiatives productives, adhérant néanmoins à un groupe solidaire (de cinq à quinze membres). Pour la première et la deuxième phase, respectivement, 3 % et 5 % des produits d'intérêt servent à constituer une « épargne stratégique » au profit de l'emprunteur (FNM, 2008).

Tableau 4 - État des financements du programme MCP au Bénin

	2007	2013	Variation (%)
Montant cumulé de crédit	9 968,5[*]	61 507[*]	517
Nombre total de clients servis, dont :	159 761	930 655	482,5
• Nombre de clients en fin de phase	-	264 583	-
• Nombre d'IMF partenaires	5	15	200
Taux de remboursement	98,4%	87,2%	-11,4

Source : Données du FNM, Cotonou, juin 2014 ; [*] Millions de F CFA.

Ainsi, ce programme a mis en place des microcrédits à 930.655 bénéficiaires pour un montant cumulé de 61,507 milliards de FCFA en 2013.

Actuellement les deux interventions majeures sont le Fonds National de Développement Agricole (FNDA) avec une dotation initiale de 100 milliards de FCFA et le microcrédit ALAFIA, géré par le Fonds National de la Microfinance (FNM) au profit des femmes démunies avec des petits crédits de 50.000 FCFA.

Les impacts de ces politiques et programmes, ont permis une progression importante dans la couverture des besoins en crédit des couches vulnérables qui étaient exclues y compris par les SFD. Il y a eu des augmentations relatives de l'offre globale de crédit et de la clientèle.

Tableau 5 - Part des programmes publics dans l'offre des services de microfinance au Bénin

	2007	2013	Variation (%)
Offre de crédit des programmes (*)	11 389	72 079	532,9
Nombre d'emprunteurs des programmes	164 290	957 438	482,8
Offre de crédit de la microfinance classique (*)	47 621	122 303	156,8
Nombre d'emprunteurs de la microfinance classique	704 158	1 574 499	123,6
Nombre total d'emprunteurs du secteur	868 448	2 531 937	191,5
Part des programmes dans le crédit microfinance (%)	19,3	37,1	92,2
Part des programmes dans la clientèle microfinance (%)	18,9	37,8	99,9

Source : Données de CSSFD, du CGGC et du FNM, Cotonou, juin 2014. [*] Millions de F.CFA.

Il apparaît donc que les programmes de microfinance sont utiles et nécessaires pour compléter l'offre des SFD. Ces programmes sont bien ciblés sur les exclus malgré l'offre des SFD à savoir le secteur agricole et les plus défavorisés, notamment les femmes.

En termes de promotion de la microfinance, il est prévu de passer des politiques de microfinance à la SNIF qui est la nouvelle option au niveau régional. Cet objectif sera probablement atteint en 2022 au vu de la programmation faite au niveau du Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance.

III.2.2- POLITIQUES ET STRATÉGIES EN MATIÈRE DE MICROFINANCE AU NIGER

Au Niger la réglementation a le même contenu qu'au Bénin et qu'au Burkina Faso, étant donné qu'il y a eu transposition de la loi-cadre de la BCEAO dans tous les huit (8) pays de l'UEMOA. **Les SFD sont régis par la loi n° 2014-059 du 5 novembre 2014 portant réglementation des SFD. La réglementation a été diversifiée par d'autres textes.** Il y a eu la révision de la loi sur les SFD n°2014-059 du 05 novembre 2014 qui intègre l'exercice de la finance islamique, l'adoption de la loi n° 2017-05 du 10 août 2017 relative au crédit-bail et le décret n° 2018-458/PRN/MF du 6 juillet 2018 relatif au warrantage et au récépissé d'entrepôt et au warrantage en vue de faciliter et promouvoir le financement agricole au Niger. Par ailleurs, on peut noter, la modification de la loi n° 2014-79 du 31 décembre 2014 portant réglementation des Bureaux d'Information sur le Crédit (BIC).

Pourtant l'exclusion financière demeure importante et il y a plus d'exclusion financière au Niger que dans les autres pays d'intervention du Projet ADAPT-WAP.

Au Niger, l'accès des populations aux services financiers reste et demeure un défi. Selon les statistiques de la BCEAO, 82% de la population active soit plus de 8,145 millions de personnes, sont exclues des services financiers. La proportion de femmes exclues des services financiers est de 89,1% et celle des personnes vivant en zone rurale de 86,2% en 2017. Par ailleurs, l'accès des populations aux crédits est très limité en raison, surtout, de l'absence des garanties réelles exigées par les institutions financières. Le problème de garanties se pose avec beaucoup plus d'acuité pour les femmes et les jeunes qui n'ont généralement pas accès à la propriété immobilière. Toutefois, il faut relever que le Niger a enregistré une grande amélioration de l'inclusion financière de ses populations exclues. En effet, le taux global d'inclusion financière a plus que doublé en l'espace de dix ans, en passant de 7,4% en 2009 à 18% en 2017. Malgré cela, d'énormes efforts devront être faits pour améliorer l'accès des populations à ces services.

L'inclusion financière ou l'amélioration de l'accès aux services financiers est aujourd'hui reconnue comme l'un des principaux leviers de développement socio-économique et de réduction de la pauvreté et des inégalités. Ainsi, l'accès aux services financiers est devenu une priorité pour les responsables de l'action publique et les autorités de régulation.

En matière de politique de microfinance, le Niger est en avance car **il a déjà élaboré sa Stratégie nationale de finance inclusive révisée (2019-2023) et a mis en place les outils et les instances de mise en œuvre.** Ainsi, dans le but d'améliorer les conditions de vie des populations pauvres, le Gouvernement du Niger a adopté par décret n°2015-404/PRN/MF du 29 juillet 2015, une Stratégie Nationale de Finance Inclusive (SNFI) en lien avec les documents stratégiques tels que la Déclaration de Politique Générale du Gouvernement (DPG), le Plan de Développement Economique et Social (PDES) 2011-2015, incluant l'Initiative « 3N » (les Nigériens Nourrissent les Nigériens).

L'objectif de cette stratégie vise à permettre aux populations exclues du système bancaire classique, et celles qui sont économiquement vulnérables notamment les femmes et les jeunes, d'accéder à des services financiers diversifiés, innovants, de qualité et à moindre coût.

La mission de la SNFI est de faciliter l'accès de manière durable aux produits et services financiers diversifiés, innovants, de qualité et à coût abordable aux couches vulnérables, notamment les femmes, les jeunes, les PME et les acteurs du secteur rural. Cette offre de service doit s'opérer dans un environnement institutionnel, juridique et économique-financier adapté.

Le diagnostic et l'analyse des indicateurs de l'inclusion financière ont permis d'identifier six (6) axes stratégiques :

- **Axe 1** - Appui à la structuration de la demande, éducation financière et protection des membres et clients des prestataires des services financiers ;
- **Axe 2** - Offre diversifiée des produits adaptés aux clients et favorable à l'inclusion financière ;
- **Axe 3** - Accès des prestataires des services financiers aux ressources longues ;
- **Axe 4** - Appui à la sécurisation des activités les plus risquées ;
- **Axe 5** - Assainissement du secteur de la microfinance et renforcement des capacités des acteurs ;
- **Axe 6** - Amélioration de l'environnement institutionnel, juridique et fiscal et la supervision des prestataires des services financiers.

Pour améliorer le niveau d'inclusion des populations du Niger, un accent a été mis sur la connaissance de la demande, l'éducation financière et la protection des clients, la diversification d'une offre de produits et services financiers, l'accès des prestataires de services financiers (PSF) aux ressources longues, le renforcement des capacités PSF et enfin l'amélioration de l'environnement institutionnel, juridique et fiscal du secteur financier.

Les structures de promotion de la finance inclusive au Niger sont :

- APIF - Agence pour la Promotion de l'Inclusion Financière
- FDIF - Fonds du Développement de l'Inclusion Financière.

La mission principale du Fonds de Développement et d'Inclusion Financière (FDIF) est de favoriser l'accès aux financements des populations pauvres, notamment les populations rurales et les moyennes, petites, et très petites entreprises, à travers le renforcement des capacités financières des prestataires de services financiers par la mise en place des lignes de crédits, de fonds de garantie, ainsi que de facilités de refinancement.

Les bénéficiaires directs du FDIF sont les institutions de Microfinance (SFD), les banques, les établissements financiers et les Prestataires des Services Techniques (PST) fournisseurs de l'Assistance Technique.

- FISISAN : Fonds d'Investissement pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle pour la promotion de la finance rurale. **Au vu du rôle qui lui est dévolu, aussi bien en tant que mécanisme que structure, le FISISAN constitue, l'acteur principal de mise en œuvre de la SNFI en ce qui concerne le financement du secteur agricole, qui constitue l'un des domaines couverts par le présent mécanisme.**
- PAIF : Projet d'Appui aux Acteurs de l'Inclusion Financière

Cette stratégie et ces agences et fonds apporteront une contribution significative à l'amélioration de l'inclusion financière. Celle-ci a pour but de mobiliser les moyens pour que l'inclusion financière devienne un levier du développement économique et social. Elle a été organisée par le Ministère des Finances, en collaboration avec la Banque mondiale et vise l'amélioration de l'inclusion financière au Niger à l'horizon des cinq prochaines années, au profit des populations vulnérables, notamment les femmes et les jeunes.

III.2.3- POLITIQUES ET STRATÉGIES EN MATIÈRE DE MICROFINANCE AU BURKINA FASO

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Finance Inclusive, le Gouvernement du Burkina Faso a mis en place le Projet de Promotion de la Finance Inclusive pour l'accès des populations à faibles revenus aux services financiers au Burkina Faso (PPFIB). Ledit projet est un élément essentiel de l'axe stratégique 3 du Plan National de Développement Economique et Social (PNDES), référentiel national de développement, adopté le 20 juillet 2016, qui a pour objectif global de transformer structurellement l'économie, pour une croissance forte, durable, résiliente, inclusive, créatrice d'emplois décents pour tous et induisant l'amélioration du bien-être social.

Ce PNDES se décline en trois (03) axes stratégiques qui guident les initiatives à prendre pour l'atteinte des objectifs et relever ainsi le défi de l'accélération de la croissance. Il s'agit de :

- Réformer les institutions et moderniser l'administration ;
- Développer le capital humain ; et,
- Dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois.

Les objectifs spécifiques visent à :

- Renforcer la protection sociale et la résilience des ménages vulnérables et les inclure dans le circuit économique ;
- Développer des services financiers adaptés, inclusifs et accessibles pour soutenir l'économie locale ;
- Mettre en place des mécanismes pertinents et professionnels ainsi que des appuis favorables aux bénéficiaires et pour la pérennité des institutions de financement décentralisées.

Les principaux bénéficiaires du projet seront en priorité, issus des zones rurales et des milieux urbains défavorisés, notamment les couches démunies et exclues des systèmes classiques de financement, les secteurs insuffisamment couverts comme le développement rural, l'agriculture, l'artisanat, les activités des femmes et des jeunes, les micros, petites et moyennes entreprises.

Dans le souci de l'atteinte des objectifs en matière d'inclusion financière, le Burkina Faso a adopté par arrêté n°2019-147/MINEFID/CAB/SP-PMF du 23 avril 2019, sa Stratégie Nationale de Finance Inclusive (SNFI) assortie d'un plan d'actions de mise en œuvre. La vision de la SNFI est de : « Permettre un accès accru et permanent à une gamme de produits et services financiers durables, innovants, adaptés, diversifiés et à coûts abordables, offerts par des institutions saines et pérennes à une population financièrement éduquée notamment les femmes, les jeunes, les acteurs du monde rural et les petites et moyennes entreprises du Burkina Faso ».

L'objectif global de la SNFI est « d'accroître d'ici 2023, à 75% la proportion de la population adulte Burkinabè ayant accès et utilisant des produits et services financiers abordables et adaptés ».

La SNFI se décline en cinq (05) axes stratégiques qui guident les initiatives à prendre pour l'atteinte des objectifs et ainsi relever le défi de l'accélération de l'accès des populations à faibles revenus aux services financiers abordables et adaptés. Il s'agit de :

- Améliorer la disponibilité et la fourniture du crédit ;
- Promouvoir l'implémentation de la finance digitale ;
- Améliorer la disponibilité du financement agricole ;
- Améliorer les options de couverture des risques ;
- Renforcer les politiques, la réglementation et la supervision.

Cette stratégie nationale d'inclusion financière est assortie d'un plan d'actions glissant 2019-2021.

Avant l'avènement du FONAFI, le refinancement des SFD était assuré par des banques privées et des investisseurs internationaux. La création du Fonds National de Finance Inclusive (FONAFI) répond à cet impératif et s'inscrit dans le cadre de la stratégie d'inclusion financière. En effet, ce Fonds a pour vocation d'être le **bras financier de mise en œuvre du plan d'actions de la Stratégie Nationale de Finance Inclusive**. Il devrait aussi, permettre grâce à son positionnement stratégique sectoriel, d'impacter la majorité de la population exclue du système financier classique. A cet effet, le FONAFI apparaît comme un outil de facilitation des financements des projets productifs, de gestion de lignes de crédit et de garanties et à terme, de rationalisation de la gestion des fonds de financement au Burkina Faso. A ce titre, il a pour mission, le développement de mécanismes de financement favorisant l'inclusion financière des populations exclues du système classique de financement.

Les attributions, organisation et fonctionnement du FONAFI sont régis par des Statuts et des dispositions légales et réglementaires en vigueur au Burkina Faso notamment la loi N° 010-2013/AN du 30 avril 2013 portant règles de création des catégories d'établissements publics et le décret 2014-160/PRES/PM/MEF du 24 juillet 2014 portant statut général des Fonds Nationaux dont les Statuts ont été approuvés par Décret N°2020-0073/PRE/PM/MINEFID portant Fonds National de la Finance Inclusive (FONAFI) au Burkina Faso.

FONAFI est donc un Etablissement Public de l'Etat, visant la facilitation des financements des projets productifs, de gestion des lignes de crédit et de garantie dans la catégorie des Fonds Nationaux de Financement. Il jouit de ce fait, d'une autonomie de gestion et d'une personnalité morale.

III.3- ORGANISMES DE GESTION DES FONDS ET MODE DE FONCTIONNEMENT

III.3.1- EXPÉRIENCES DE GESTION DES FONDS AU BÉNIN

PRÉSENTATION DES FONDS

En mai 1991, le Ministère du Développement Rural du Bénin (MDR) signait la « Lettre de Déclaration de Politique de Développement Rural (LPDR) » dressant ainsi les bases d'un important projet de restructuration du secteur agricole et secteurs connexes de développement. Cette lettre précise notamment les priorités envisagées par le Gouvernement pour le financement du développement rural.

Les expériences de fonds de développement conduite en direction des secteurs économiques au cours de ces années, s'étaient reposées essentiellement sur l'aide extérieure et sur la base de projets dont la cohérence et la coordination ne sont pas toujours assurées. Par ailleurs, certains projets prévoient des lignes de crédit aux producteurs, dont les conditions et surtout le niveau des remboursements obtenus ont un effet déstabilisateur sur la perception des contraintes du crédit, trop souvent assimilé à une subvention de l'Etat. Ce sentiment est accru quand, pour des raisons sociales ou politiques, on renonce à recouvrer les impayés.

Aussi, les expériences de financements bancaires en direction du développement étaient aussi très limitées au cours de cette période et n'existaient pratiquement pas. Ce qui fait qu'il n'y a pratiquement plus de crédits d'équipement, en dehors de ceux prévus dans les projets, et que même les crédits d'approvisionnement en intrants ne sont plus accessibles à l'ensemble des producteurs. La participation des banques commerciales au financement du secteur rural reste marginale et les quelques concours sont accordés à des sociétés ou individus sur la base des garanties offertes et non sur les projets eux-mêmes. Dans la plupart des cas, le financement de l'agriculture vient de l'aide extérieure, ce qui pose le problème de la pérennité des actions entreprises qui ne sont pas inscrites dans des chapitres budgétaires classiques mais au titre de projets, largement définis par les bailleurs de fonds. Cependant, pour marquer le caractère national de ces actions, l'Etat béninois octroie des crédits à l'agriculture à partir d'un Fonds national de financement de l'agriculture. Celui-ci est abondé par le budget de l'Etat, mais aussi par des lignes de crédits ponctuelles offertes par des donateurs extérieurs.

En 1998, deux crédits de ce type ont été alloués à l'agriculture. Il s'agit de :

- Un crédit japonais, ciblé pour la production avicole, la transformation de produits agricoles et l'hydraulique villageoise, a été attribué avec un taux de 5%/an ;
- Un crédit vivrier abondé par le budget national octroyé à hauteur de 1 milliard, à un taux de 7%/an et devant être géré par les anciens ex-CARDER ;
- Le Programme d'insertion des jeunes sans-emplois dans l'agriculture (PISEA) sur crédit non mobilisés de la BAD ;
- Un projet « Jeunes entrepreneurs » lancé par la Loterie Nationale.

Ces crédits sont octroyés par l'administration, et transitent par les Cellules Départementales de Crédit, jusqu'aux Comités Communaux de Crédit qui les attribuent aux groupements villageois (GV) moyennant une caution solidaire sur la production de coton ou autres activités socio-économiques. Les crédits sont alloués aux individus par les GV. Un comité Communal de Crédit assure la gestion des fonds au niveau local, ce qui pourrait être une garantie de bon fonctionnement du dispositif.

Fin 1999, 30 millions d'impayés ont été enregistrés sur les 132 millions de crédits vivriers accordés par l'Etat en 1998. Ce schéma de crédit pose de sérieux problèmes : les procédures d'attribution très peu transparentes qui favorisent les malversations de tout genre ; très peu de suivi des crédits est effectué dans la réalité, les ex-CARDER n'en ayant ni les moyens, ni les compétences ; pas de coordination entre les différents services financiers. De tout cela, il en résulte des impayés importants, qui compromettent la viabilité du système de crédit ; comme ils ne sont jamais vraiment réclamés, ils contribuent à renforcer une mentalité négative d'impunité par rapport au non-remboursement du crédit ; enfin, ils participent au mouvement général, préoccupant, d'endettement des ménages dans les zones rurales et péri-urbaines.

Pour la campagne 1998-1999, 35 milliards de FCFA avaient été accordés, mais 1/3 seulement a été décaissé du fait des difficultés de l'ex-SONAPRA et de l'utilisation des autres ressources mobilisables.

Au regard de ces expériences, au cours des années 2008, quatre à cinq nouvelles initiatives de fonds ont vu le jour au Bénin dans le secteur de développement économique. Il s'agit entre autres, du Fonds National de la Microfinance (FNM) chargé du refinancement des SFD partenaires pour fournir des produits aux services aux communautés rurales et péri-urbaines afin de jouer le rôle de fonds renouvelables de refinancement des SFD et aussi d'octroi de crédits directs. La mission du Fonds est de « contribuer au renforcement des capacités financières et techniques des acteurs de la microfinance, en particulier les SFD, pour satisfaire les besoins en services financiers et non financiers exprimés par les populations à faibles revenus ». Aussi, un second nouveau Fonds a vu le jour, il s'agit du Fonds National de Développement Agricole (FNDA). Il a pour objet de promouvoir l'investissement privé dans le secteur agricole et de l'orienter par des instruments financiers adaptés, vers des activités qui permettent une meilleure exploitation du potentiel agricole national. Ce Fonds assure le financement du secteur agricole par le biais des structures bancaires de la place à partir d'un fonds de garantie. Le Fonds vient de démarrer et il est trop tôt de tirer des enseignements de la pratique. Il y a eu aussi le Fonds d'appui au développement des communes (FADeC). Ce Fonds est actuellement en cours de restructuration pour être transformé en Fonds d'investissement. Il s'agit d'un mécanisme national de financement des communes par le transfert des ressources. Le FADeC a plusieurs volets, dont le volet agriculture (FADeC-Agriculture) qui cible spécifiquement le financement des investissements pour l'amélioration de la productivité, la transformation, la commercialisation et la qualité des produits agricoles.

FORCES ET FAIBLESSES DES FONDS

Points forts et points faibles des financements nationaux révèle :

- L'existence d'outils de financement de l'État pour certains secteurs socio-économiques délaissés par les institutions financières ;
- Une assez bonne diversification des secteurs d'intervention au niveau de certains fonds ;
- Des conditions d'éligibilité relativement souples ;
- Des taux d'intérêt relativement bas par rapport à ceux du marché (banques et SFD) ;
- La possibilité pour certains fonds d'accorder des subventions et des prêts à frais partagés.

L'analyse des points faibles révèle :

- Un financement relativement faible notamment du secteur agricole ;
- Des zones d'intervention centrées sur le milieu urbain et péri-urbain et le délaissement des zones rurales, notamment le secteur rural à cause des problèmes énormes dans ces milieux ;
- Des difficultés de recouvrement liées à l'absence ou à l'insuffisance de dispositifs adéquats ;
- Une absence de statistiques régulières au niveau de certains fonds ;
- La faiblesse des ressources financières pour satisfaire la demande en continue ;
- L'absence ou l'insuffisance des dispositifs d'appui-conseil et de suivi des promoteurs financés.

III.3.2- EXPÉRIENCES DE GESTION DES FONDS AU BURKINA FASO

PRÉSENTATION DES FONDS

Le Burkina Faso a mis en place un certain nombre de Fonds Nationaux (FN) dans le but d'offrir des crédits ou d'autres formes d'appui financier aux activités socio-économiques spécifiques. Ces fonds visent à promouvoir des activités génératrices de revenus et des emplois pour les couches sociales ayant un accès limité au financement conventionnel, par exemple les jeunes, les femmes, le secteur informel, les retraités, etc. Ces fonds se concentrent sur la fourniture de crédit, offrent des crédits, des formations et d'autres formes de soutien aux entreprises, ainsi que des garanties de crédit ou des dons (subventions).

Au total, l'on compte à ce jour dix-neuf (19) Fonds Nationaux (FN) dont dix (10) Fonds Nationaux de Financement (FNF) et neuf (9) Fonds d'Etat (FE), destinés à des groupes spécifiques. Ils varient en taille et en activités.

Les informations sur leurs activités sont incomplètes. Pour ce qui concerne les FNF, les informations recueillies révèlent un total de prêts s'élevant à 22,8 milliards FCFA en 2015. Ceci est à comparer au crédit bancaire total de 1 910,6 milliards FCFA et au crédit SFD de 115,3 milliards FCFA à la fin de 2015. A l'exception de quelques FNF (FAARF, FBDES, ...), les informations sur le nombre de clients desservis par ces FNF sont peu fiables. De plus, l'efficacité et l'impact des interventions de la plupart de ces FNF sur leurs cibles restent à démontrer. Ils sont financés par des subventions du Gouvernement, ainsi que par les remboursements des prêts et les intérêts sur les prêts remboursés.

Ces chiffres peuvent sous-estimer la portée réelle des FNF, car certains n'ont pas rapporté des informations sur leurs opérations. Le FNF le plus important est probablement le Fonds Burkinabè pour le Développement Economique et Social (FBDES) qui aurait un total de prêts d'environ 15 milliards FCFA (bien qu'aucun chiffre précis n'ait été fourni). Leur bilan total, y compris les actifs et autres investissements ainsi que les prêts, s'élevait à 60 milliards FCFA en 2016.

Beaucoup de ces projets se sont succédés et se sont intéressés aux mécanismes de fonds renouvelables sans pouvoir véritablement l'expérimenter. Par exemple, le Projet d'Appui à la Compétitivité et au Développement de l'Entreprise (PACDE), est un exemple de projet financé par la Banque mondiale en 2004. Il vise à mettre en place des conditions favorables pour le développement des entreprises. Cette approche consiste à mettre en place et à gérer un Fonds de Soutien à Coûts Partagés (FSCP).

Le FBDES accumule, à lui seul, à peu près 37% du montant global (UNCDF, 2017). Les ressources de ces Fonds nationaux sont essentiellement constituées des subventions de l'État et des Partenaires techniques et financiers (PTF), des dons, des prêts rétrocédés, des contributions spécifiques (financement assuré par certains types de taxes) et des recettes propres. De ces 14 FNF, seul le Fonds de développement de l'élevage (FODEL) est destiné au secteur agricole et exclusivement au sous-secteur élevage. Il a été créé depuis 1995 et finance des crédits à taux bonifié (7%/an) pour les acteurs du secteur élevage. Sa portée est faible, un peu plus de 2 milliards FCFA de crédit avec d'énormes problèmes de recouvrement. Il est logé au sein du Ministère des ressources animales et dépend du budget public (aucun abondement d'un partenaire financier n'a encore été enregistré).

D'autres mécanismes de Fonds ont aussi existé et concernent par exemple le Fonds d'investissement pour l'environnement (FIE). Il est né pour faire face aux enjeux climatiques et de dégradation des ressources naturelles. Il joue le rôle d'agence fiduciaire pour les Fonds dédiés à la préparation du Burkina Faso à l'accès au Fonds Vert pour le Climat (GCF). Le FIE a bénéficié du financement de la Coopération luxembourgeoise (qui n'intervient pas au niveau des aires protégées). Toutefois, il octroie des financements aux micro-projets d'AGR en faveur des populations dans le domaine de l'environnement des communautés vulnérables dans le domaine des PFNL, la conservation et le reboisement, la récupération des terres, la biodiversité et les PFL à travers l'agroforesterie, la gestion des plantations, etc. Le tableau qui suit présente les détails des financements nationaux au Burkina Faso.

Tableau 6 - Détails des Fonds Nationaux de Financement (FNF) au Burkina Faso

Acronyme	Noms des différents fonds	Principales fonctions / objectifs	Montant du financement 2015 en millions FCFA
FPDCT	Fonds Permanent pour le Développement des Collectivités Territoriales	Appui aux programmes de développement économique des autorités locales	ND
FONRID	Fonds National pour la Recherche, l'Innovation et le Développement	Appui à la recherche et à l'innovation technologique	ND
FAARF	Fonds d'Appui aux Activités Rémunératrices des Femmes	Crédit aux petites entreprises appartenant aux femmes	8 445
AFP-PME	Agence de Financement et Promotion de la Petite et Moyenne Entreprise	Crédit et formations pour MPME	357
FAFPA	Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage	Subventions pour formation, apprentissage, formation interne	ND

Acronyme	Noms des différents fonds	Principales fonctions / objectifs	Montant du financement 2015 en millions FCFA
FAIJ	Fonds d'Appui aux Initiatives des Jeunes	Prêts pour les projets des jeunes	482
FAPE	Fonds d'Appui à la Promotion de l'Emploi	Prêts et garanties de crédit pour des projets sélectionnés	745
FASI	Fonds d'Appui au Secteur Informel	Crédits & garanties pour les microentreprises informelles	1 192
FBDES	Fonds Burkinabé pour le Développement Economique et Social	Crédit, subventions, apports de capitaux propres, investissements pour moyennes & grandes entreprises	ND
FNPSL	Fonds National pour la Promotion du Sport et des Loisirs	Subventions pour équipements sportifs & de loisirs	ND
FODEL	Fonds de Développement de l'Elevage	Crédit & dons pour le développement de l'élevage, l'amélioration de la race, etc.	857
FONADR	Fonds National d'Appui aux Travailleurs Déflattés et Retraités	Formation et crédit pour les retraités et les travailleurs licenciés	287
FNS	Fonds National de Solidarité	Soutien aux victimes des catastrophes naturelles, urgences	ND
FONER	Fonds National pour l'Education et la Recherche	Prêts étudiant, appui aux établissements de formation	10 446
FIE	Fonds d'Intervention de l'Environnement	Subventions/ crédits aux initiatives locales en matière de gestion durable des ressources forestières et d'adaptation au changement climatique	ND
FSRB	Fonds Spécial Routier du Burkina Faso	Entretien et réparation des routes	ND
FAPP	Fonds d'Appui à la Presse Privée	Subventions	ND
FAJ	Fonds d'appui à la Justice	Appui aux justiciables	ND
FDCT	Fonds de Développement Culturel et touristique	Subventions aux acteurs culturels	ND

Source : MAP Recherche et enquêtes (DSC-SFD), UNCDF, 2016.

Le Burkina Faso a aussi mis en chantier un Fonds de développement agricole (FDA). Ce fonds est destiné à financer les acteurs des filières agricoles par la prise en charge de leurs besoins de renforcement des capacités, de financement (à court, moyen et long termes) et de sûreté réelle. Pour ce faire, deux guichets sont prévus :

(i) un guichet « fonds de subvention » avec les sous guichets suivants :

- Fonds de renforcement des capacités des acteurs des filières agricoles à travers leurs groupements ou organisations professionnelles ;
- Fonds d'assurance agricole dont les conditions de fonctionnement seront définies par le Conseil d'administration en fonction des besoins et de l'offre en produits d'assurance ;
- Fonds d'accès et de sécurisation de la terre au profit des coopératives agricoles et des promoteurs individuels pour faciliter l'obtention de documents de sécurisation foncière.

(ii) un guichet « fonds de prêts et d'investissements agricoles » qui aura les sous-guichets suivants :

- Prêts à la production agricole au profit des producteurs et leurs coopératives pour (i) le financement de crédits de campagne (intrants, outillage agricole), de découverts et autres concours, de crédit court terme, de ligne de crédit ; (ii) le financement du fonds de roulement pour l'acquisition des intrants, de matières premières et autres consommables agricoles et (iii) le financement des investissements agricoles ;

- Prêts à la transformation des produits agricoles avec la même offre que les précédents et pour les mêmes acteurs ;
- Prêts à la commercialisation des produits agricoles avec la même offre que les prêts à la production et pour les mêmes acteurs.

La plupart des fonds cités en exemple résultent des politiques nationales et régionales en faveur du secteur agricole et des secteurs économiques. La pérennité de ces fonds est mitigée car leur alimentation par les budgets des États dépend des priorités du moment.

Les performances des SFD au Burkina Faso dans ces secteurs semblent relativement importantes ou, du moins, connaissent une tendance lourde de progression. En effet, une étude de la Banque Mondiale réalisée en 2012 a montré qu'en 2011, l'encours de crédit des SFD destiné au secteur agricole représentait 6,3% soit, 65,25 milliards de FCFA. Il est passé en 2015 à 123,816 milliards de FCFA (CNCAM, octobre 2016) à travers 135 SFD.

Cette importance relative des SFD dans le financement du secteur agricole et socio-économique, peut être illustrée à travers la situation du Réseau des caisses populaires du Burkina Faso (RCPB) qui est de loin la plus importante en termes de volume et de couverture territoriale. Le RCPB détenait environ 75% de l'encours de crédit du secteur au 31/12/2015, soit 92,862 milliards de FCFA, tandis que les crédits de cette institution à l'agriculture étaient de 12,721 milliards de FCFA, soit 13,7% ; ce qui représente plus du double de l'encours de crédit du secteur affecté à l'agriculture en 2011.

Cependant, il faut noter qu'en dehors du RCPB, plusieurs autres SFD ont leur portefeuille majoritairement constitué de crédit au secteur agropastoral ; ce sont, entre autres, la PAMF/ BF (90% du portefeuille), l'UCEC / Sahel (80% de l'encours crédit est constitué de crédits à l'élevage), l'APFI, l'URC-Nazinon, l'URCCOM, l'UBTEC, la CPB, etc.

POINTS FORTS ET POINTS FAIBLES DES FONDS

De l'ensemble de ces fonds, les difficultés relevées concernent le freinage des activités, dû à la non disponibilité de ressources pour satisfaire les demandes exprimées par les promoteurs. Celles-ci montrent qu'il sera difficile de pérenniser les acquis de tels projets bien que le fonctionnement soit basé sur un manuel de procédures contenant des principes très recommandés par certains bailleurs qui interviennent dans le financement des projets. Cependant, la conception des projets n'a pas prévu une stratégie allant dans le sens de la poursuite de ses activités à la fin des projets. Il en a résulté un arrêt des projets par manque de ressources.

L'analyse des points forts des financements révèle, en termes de forces : (i) l'existence d'outils de financement de l'État pour certains secteurs délaissés par les institutions financières, (ii) une assez bonne diversification des secteurs d'intervention au niveau de certains fonds, (iii) des conditions d'éligibilité relativement souples, (iv) des taux d'intérêt relativement bas par rapport à ceux du marché (banques et SFD) et (v) la possibilité pour certains fonds d'accorder des subventions.

L'analyse des points faibles des financements révèle : (i) un financement relativement faible du secteur agricole, (ii) des zones d'intervention centrées sur le milieu urbain et le délaissement des zones rurales, notamment le secteur rural, (iii) des difficultés de recouvrement liées à l'absence ou à l'insuffisance de dispositifs adéquats, (iv) une absence de statistiques régulières au niveau de certains fonds, (v) la faiblesse des ressources financières pour satisfaire la demande et (vi) l'absence ou l'insuffisance des dispositifs d'appui-conseil et de suivi des promoteurs financés.

L'analyse des mécanismes de financement initiés par ces groupements montre que les approches développées présentent des points de similitude, notamment en ce qui concerne l'origine du mécanisme. La plupart de ces mécanismes découlent d'une relation de partenariat établie avec un partenaire qui apporte les fonds (à distribuer en crédit ou à utiliser comme garantie), à travers une institution de microfinance sous forme de ligne de crédit. En ce qui concerne la gestion des fonds, les conditions de crédit définies sont, pour la plupart des cas, semblables à celles des SFD avec une insistance sur le mécanisme de crédit de groupe.

III.3.3- EXPÉRIENCES DE GESTION DES FONDS AU NIGER

PRÉSENTATION DES FONDS

L'évolution des réflexions sur les politiques et pratiques en matière de mise en place de fonds de développement au profit des communautés et des communes, date des années 80 avec l'avènement de l'approche participative et l'ouverture de guichets « fonds de roulement et épargne et crédit », ouverts par certains projets de développement. La création de ces fonds répondait à la nécessité de mettre en place des mécanismes de financement des microprojets d'activités génératrices de revenus (AGR) identifiés par les organisations des producteurs assistées par des projets de développement. Le concept « fonds de développement » a progressivement pris la place de celui « fonds de crédit agricole ».

Ces fonds servent de leviers indispensables à l'appui et à la **maîtrise d'ouvrage, même si leur durée de vie dépend de celle desdits projets. Chaque fonds est géré suivant des règles de jeu clairement définies dans un code de financement ou un manuel de procédures.**

Plusieurs partenaires ont appuyé le Niger dans ce processus. C'est le cas des agences du Système des Nations Unies : Programme des Nations unies pour le Développement (PNUD), Fonds d'Équipement des Nations Unies (FENU), Fonds des Nations pour l'enfance (UNICEF), Fonds d'Investissement pour le Développement Agricole (FIDA), Banque Mondiale (BM), CARE International, Coopération Suisse, Coopération Danoise, Union Européenne, Coopération Française, etc. Ces Partenaires Techniques et Financiers (PTF) ont cofinancé des projets de développement local avec le gouvernement du Niger.

Ces projets et programmes ont appuyé les communautés et les collectivités territoriales à travers des fonds de développement économique. Leurs appellations diffèrent d'un projet à un autre. C'est ainsi que les dénominations suivantes sont utilisées : Fonds de développement local (FDL), Fonds de développement communautaire (FDC), Fonds d'appui au développement local (FADL), Fonds d'investissement local (FIL), Fonds de soutien aux initiatives locales (FSIL), Fonds d'appui à la maîtrise d'ouvrage communal (FAMOC), Fonds d'Appui aux Initiatives de Lutte Contre la Pauvreté (FAILCP), etc.

POINTS FORTS ET POINTS FAIBLES DES FONDS

Les évaluations de la mise en œuvre de ces fonds (FIL/PACURD, FIL/PAC, FAMOC/PABEG, FDL/PADL) ont mis en évidence des forces et des faiblesses. L'analyse des points forts des financements révèle, en termes de forces :

- Expérimentation d'un mécanisme de transfert des ressources financières à travers le circuit du Trésor Public ;
- Fonds gérés selon les règles de la comptabilité publique renforçant la maîtrise du processus budgétaire, les règles de comptabilité et les procédures régissant les finances publiques ;
- Transfert de compétence dans une perspective de désengagement progressif mettant en avant le principe de «faire-faire» ;
- Démarche pédagogique et pratique/définition consensuelle des règles du jeu entre les acteurs/ autoévaluation ;
- Détermination des dotations indicatives financières (DIF) sur la base du nombre d'habitants de chaque grappe.

L'analyse des points faibles des financements révèle :

- Contribution des bénéficiaires souvent au-delà de leurs capacités avec pour conséquence soit de faibles taux d'investissement, soit une tricherie lors de l'attribution des marchés ;
- Faible maîtrise des procédures nationales de passation des marchés ;
- Faible maîtrise de l'entretien des investissements ;
- Services techniques juges et parties (élaborent les micro-projets, les analysent, participent à la sélection, assurent le suivi et le contrôle).

III.3.4- CONCLUSION GÉNÉRALE SUR LA CRÉATION ET LA GESTION DES FONDS DANS LES PAYS DU WAP

Au regard des forces et faiblesses notées en matière de gestion de fonds nationaux de financement (FNF) dans chacun des trois pays, et des différentes contraintes qui ont surgi dans la gestion de ces fonds, il convient de réfléchir à une proposition de mécanisme financier de type « Projet AdaptWAP » afin d'éviter la dispersion des ressources. Ces Fonds destinés au mécanisme financier du Projet AdaptWAP, auront des orientations claires vers les besoins ciblés notamment de gestion des ressources naturelles et de renforcement de la résilience des moyens de subsistance des communautés face aux impacts du changement climatique. Les leçons tirées de la pratique de ces différents fonds, serviraient de base pour mettre en place un environnement favorable à la bonne gouvernance et à la gestion du mécanisme financier. Celles-ci permettront de lever les barrières et les contraintes qui pourraient survenir dans la gestion d'un tel mécanisme de type revolving Funds au profit des SFD et des populations de la zone riveraine du complexe WAP.

III.4- ÉTAT DES LIEUX DES FONDS RENOUVELABLES DANS LES ZONES DES AIRES PROTÉGÉES DU WAP

Les expériences de fonds renouvelables dans les zones des aires protégées du complexe WAP sont assez récentes et très limitées. Les initiatives entreprises dans ces milieux par certains partenaires techniques et financiers sont pour la plupart des mécanismes financiers destinés à subventionner des initiatives d'AGR ou des infrastructures de type sociocommunautaires à la périphérie des aires protégées et à fonds perdus avec quelques apports des communautés de ces milieux.

III.4.1- EXPÉRIENCE DES FONDS RENOUVELABLES DANS LA ZONE DU WAP-BÉNIN

Au Bénin, trois initiatives majeures récentes ont été expérimentées. Il s'agit : (i) du Programme RBT-WAP de la GIZ dans les zones riveraines du parc national de la Pendjari ; (ii) du Projet d'appui à la Gestion des Aires Protégées (PAGAP) ; et enfin, (iii) du Fonds Belge, Louvain coopération.

Les expériences du RBT-WAP au Bénin concernent la mise en place d'un mécanisme financier à travers des ONG locales par des subventions non remboursables pour les AGR et des crédits directs pour des équipements aux bénéficiaires par le biais des techniciens qui agissent selon les règles et procédures édictées par le Programme.

Le PAGAP est un projet de protection de la biodiversité dans les écosystèmes des savanes du Nord Bénin. Il est structuré autour de trois (3) composantes à savoir : (i) le renforcement des capacités du centre de gestion des réserves de faune (CENAGREF), (ii) le développement et la mise en œuvre des activités génératrices de revenus (AGR) au profit des communautés riveraines des parcs nationaux et, enfin (ii) la création d'un environnement favorable à la mise en place de financement à long terme pour la conservation de la biodiversité. Ce projet, d'un montant de 3,285 milliards de FCFA sur financement de partenaires financiers notamment la Banque Mondiale, a couvert quatre départements du Nord Bénin, qui sont les plus grands bénéficiaires du fait du nombre de communes bénéficiaires riveraines adjacentes aux parcs nationaux. Son objectif est d'étudier pendant sa phase d'exécution, les possibilités d'extension du réseau des aires protégées notamment au Centre et au Sud afin **de préparer la mise en place d'un mécanisme financier pour la prise en charge durable des coûts récurrents de la gestion des réserves des aires protégées.**

L'offre de ce Projet n'étant pas à la hauteur de la demande pour alléger la pression sur la chasse et la pression sur les réserves de faune et les ressources naturelles non ligneuses, cela a été une menace pour les animaux et les ressources naturelles.

Ce Projet a connu des limites dans son fonctionnement et n'a pu atteindre les résultats qu'on attendait de lui du fait de la lourdeur qui a caractérisé les règles et procédures mises en place pour les financements au profit des communautés riveraines. Ses actions sont basées sur des subventions à fonds perdus avec une participation minimale des communautés du fait que le partenaire financier qu'est la Banque Mondiale

a demandé la mise en place de mesures compensatoires et alternatives pour des restrictions d'accès aux parcs imposées aux communautés riveraines. Les résultats attendus n'ont pas été atteints, du fait que la seconde génération de micro-projets d'AGR n'a pas pu être financée avant que le transfert du Projet ne soit fait à African Park Network (APN). **Ce Projet n'a pu véritablement expérimenter l'approche revolving funds qu'il allait mettre en place pour assurer la durabilité des initiatives engagées. Malheureusement, les mécanismes prévus n'ont pas pu être réalisés.**

Un autre projet non moins important du Fonds Belge, Louvain coopération a été expérimenté. C'est une initiative conjointe du Bénin et du Royaume de Belgique dans le cadre du Fonds Belge de Sécurité Alimentaire (FBSA). Il couvre les communes proches des réserves d'aires protégées notamment Boukoumbé, Cobly, Matéri et Tanguiéta dans le département de l'Atacora au Nord Bénin, pour la période 2015-2020. Ce Projet dénommé Programme d'appui multisectoriel à la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans l'Atacora (AMSANA), est mis en œuvre par cinq structures belges à savoir, la Coopération Technique Belge (CTB) et les ONG Croix-Rouge de Belgique (CRB), Iles de Paix (IdP), Protos et Louvain Coopération au Développement (LD). Celles-ci ont travaillé en partenariat avec les 4 communes d'intervention, les services techniques étatiques intervenant dans les domaines de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et des ONG locales. Il a pour objectif d'améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans 65 villages ciblés dans les communes de Boukoumbé, Cobly, Matéri et Tanguiéta et d'assurer une disponibilité des produits vivriers et maraîchers, des revenus augmentés et plus diversifiés et une meilleure prévention de la malnutrition pour 8.000 ménages, en particulier pour les populations vulnérables dans un environnement institutionnel favorable.

Les promoteurs de micro-projets opérant dans les filières porteuses identifiées par le Programme, notamment dans les chaînes de valorisation du riz, maïs, maraîchage, fonio, mais également ceux impliqués dans d'autres activités telles que l'élevage, la transformation des produits agricoles et de cueillette, la protection de l'environnement, etc., ont été accompagnés par la mise en place d'une ligne de financement appelée « Fonds micro-projets » à l'allure du mécanisme « revolving funds ». Ce fonds est conçu selon un instrument de financement octroyé sous forme d'une partie de subvention non remboursable, mais qui associe à la fois un montage financier comprenant la contribution des promoteurs (apport propre), et une troisième partie à rechercher sous forme de crédit remboursable par le promoteur auprès d'un Système de Financement Décentralisé (SFD) agréé par le Projet. La gestion de ce fonds est régie par des procédures bien définies.

III.4.2- EXPÉRIENCE DES FONDS RENOUELABLES DANS LA ZONE DU WAP-BURKINA FASO

Au Burkina Faso, les expériences de cas de fonds rotatifs communautaires ont été signalées dans certaines communautés riveraines des parcs nationaux de W et Arly. Ces initiatives se sont intéressées à divers domaines d'activités. L'ensemble de ces fonds représente une grande diversité allant de fonds de crédit dédiés aux activités productives, climatiques, culturelles et sociales sous l'impulsion des communautés elles-mêmes face aux différentes contraintes d'accès aux ressources des SFD. Les bénéficiaires sont pour la plupart des familles ou des individuels, avec de grandes disparités socio-économiques. Il y a eu **des fonds rotatifs de crédit agricole pour l'élevage et pour l'agriculture, de Programme spécial de crédit de la part de l'Etat**, de fonds rotatifs pour des plantations familiales, des fonds rotatifs de crédit pour les coopératives de producteurs, etc.

Ces systèmes de fonds ou programmes communautaires s'organisent sous forme de prêts et de remboursements qui se font soit en nature, soit en espèce (tendance la plus courante pour les remboursements). Le traitement est soit individualisé (par famille), soit collectif. Outre l'endettement, le refus d'un crédit peut venir d'un décalage entre les besoins et les résultats espérés, ou de la faiblesse des fonds.

Les expériences du Programme RBT-WAP, au Burkina Faso sont similaires à celles menées au Bénin et concernent la mise en place d'un mécanisme financier à travers des ONG locales par des subventions non remboursables destinées à financer les initiatives d'AGR notamment les chaînes de valorisation grâce à des appuis multiples en direction des promoteurs ; et des crédits directs pour des équipements aux bénéficiaires par le biais des techniciens qui agissent selon les règles et procédures édictées par le Programme.

Les difficultés du Programme RBT-WAP proviennent du contexte sécuritaire des zones riveraines des parcs Arly et W Burkina Faso. Face à ces difficultés, le Programme a développé une approche d'assistance aux communautés de type « Work Training » à travers des outils comme des smartphones et des GPS (Global Positioning System).

Une autre expérience de fonds concerne le financement indirect du Fonds d'Investissement pour l'Environnement (FIE), qui est une structure de l'Etat Burkinabé. Ce fonds n'intervient pas directement dans les zones des aires protégées mais apporte des financements pour le développement et la diversification des initiatives de micro-projets AGR des populations vulnérables dans le domaine de l'environnement selon les modes et procédures de chaque partenaire financier (PFNL, conservation et reboisement, récupération des terres, biodiversité et agroforesterie et plantation et gestion, etc.). Ce fonds intervient comme agence fiduciaire pour les programmes d'investissement forestier.

III.4.3- EXPÉRIENCE DES FONDS RENOUELABLES DANS LA ZONE DU WAP-NIGER

Le Niger a expérimenté le fonds rotatif pendant les dernières décennies. Les cas les plus remarquables concernent le Programme RBT-WAP de la GIZ, la Banque Mondiale (IDA) et le PNUD/FEM dont les expériences sont similaires à celles des deux autres pays de la réserve de biosphère transfrontalière du complexe WAP.

Le nombre de projets développés et évoluant dans les réserves d'aires protégées concerne le financement des filières agricoles. Ces projets sont souvent de durée limitée et entièrement sur financement extérieur. Cela présente un certain nombre d'inconvénients. On relève la mise en place de lignes de crédit direct aux producteurs à des conditions imposées sans tenir compte des procédures existantes. Ces actions entreprises par certaines organisations non gouvernementales (ONG) dans le parc national W au Niger concernent le financement de quelques filières porteuses identifiées par celles-ci avec le concours de quelques acteurs.

Les difficultés identifiées dans cette réserve sont celles aussi vécues au Burkina Faso du fait de la question sécuritaire dans la réserve W du Niger.

D'autres projets ou programmes concernent la mise en œuvre de subventions à fonds perdus pour le financement des AGR et aussi pour le développement local au sein des trois (3) pays de la réserve de la biosphère transfrontalière avec pour objectif l'amélioration des conditions de vie des populations. On peut citer à titre d'exemples : (i) le Projet d'Appui au Développement Agricole Durable dans la région de Dosso (PADAD) au Niger destiné aux producteurs individuels, organisations paysannes et aux groupes d'intérêt économique (GIE) en général. Il est financé par Lux-Development pour un montant de 2 787 817 250 FCFA. Sa stratégie repose sur l'appropriation des activités par les bénéficiaires en se basant sur le renforcement des capacités et la responsabilisation des producteurs agricoles à travers leurs organisations ; (ii) le Programme d'Action Communautaire du Niger (PAC). Ce programme est cofinancé par IDA et le FEM. Le PAC représente un effort majeur et à long terme avec un plan de financement indicatif sur 12 ans comprenant trois phases de quatre ans au Niger ; (iii) le Programme d'Appui au Développement Local (PADL). Il a été mis en œuvre dans la région de Dosso au cours des années 2005-2006 avec un budget total de 0,88 million de dollars US. Il a été conçu pour aider le gouvernement du Niger à établir et opérationnaliser des mécanismes de financement transparents, participatifs et décentralisés dans la réserve d'aires protégées du W/Niger.

Il y a une dernière expérience de Projet commun aux trois pays du complexe WAP, d'une durée d'exécution de cinq (5) ans, non moins important et dénommé projet de « renforcement de l'efficacité et de la durabilité du système des aires protégées des parcs nationaux de W-Arly-Pendjari (WAP) ». C'est un projet du PNUD financé par le Fonds Mondial pour l'Environnement (FEM) et commun au Bénin, Burkina Faso et Niger. Il est conçu pour catalyser la durabilité du système d'aires protégées dans lequel le FEM voudrait aider les trois pays à faire face aux diverses menaces et pressions que les parcs nationaux du complexe WAP subissent. Son Unité d'exécution régionale (UCR) pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre, basée à Ouagadougou et en coordination avec les bureaux pays du PNUD au Bénin, au Burkina Faso et au Niger, suit étroitement la mise en œuvre du Projet conformément aux rôles et responsabilités de l'Agence de mise en œuvre du FEM. Ce projet est exécuté par l'UNOPS en collaboration avec les ministères en charge des aires protégées du Bénin, du Burkina Faso et du Niger en accord avec les modalités du PNUD/FEM. Aucun mécanisme de fonds renouvelables n'a été testé. C'est un projet d'appui à la réduction des pressions et menaces sur les aires protégées à travers des opérations d'appui aux initiatives et actions communautaires de préservation de la biodiversité.

Au total, aucun fonds renouvelable n'a été déployé sous forme de prêts dans la région. Toutes les initiatives de financement l'ont été sous forme de subvention. Le mécanisme financier d'AdaptWAP apparaît comme une innovation pertinente qui mérite d'être expérimentée étant donné qu'il répond à un vrai besoin de ce type de financement.

4- MÉCANISME D'ACCÈS AU FONDS COMMUNAUTAIRE

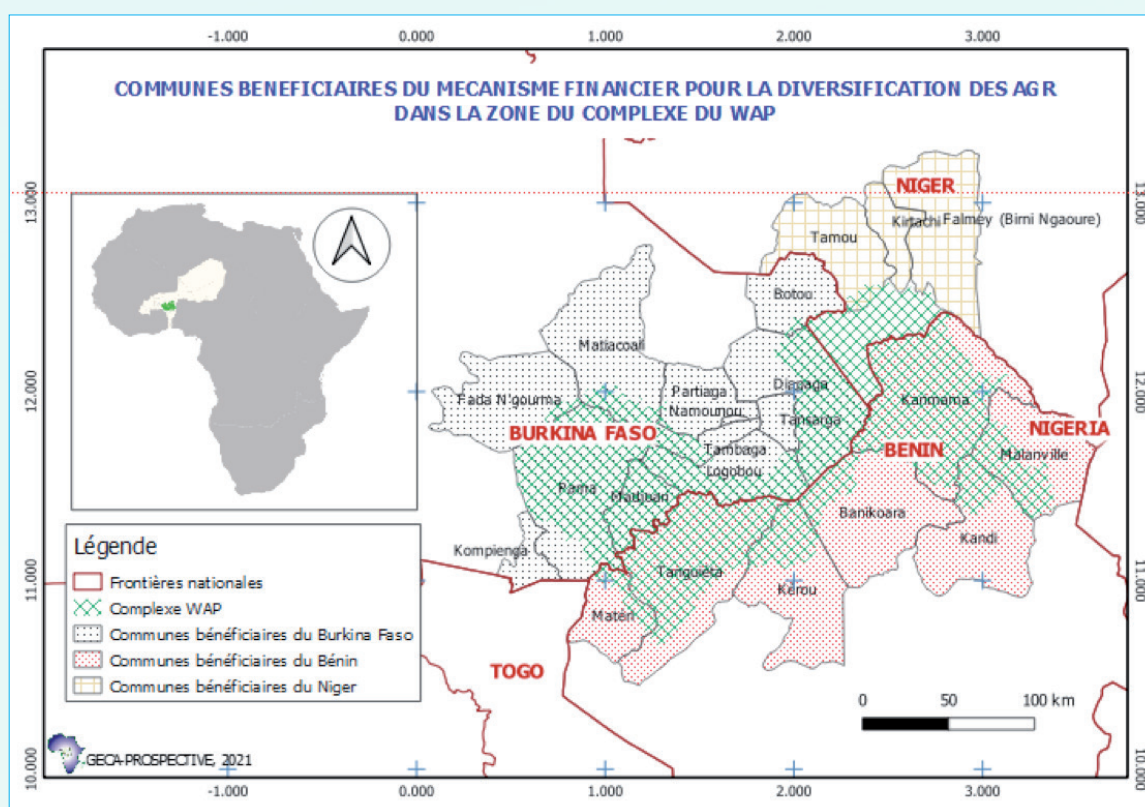
4.1- OBJECTIF DU MÉCANISME FINANCIER

L'objectif principal du Mécanisme Financier (MF) est de renforcer la résilience de la population locale par la mise en place d'un mécanisme de microfinance (fonds renouvelables), visant la création de conditions favorables aux communautés des zones riveraines du complexe WAP afin de leur permettre de tirer profit de ces ressources disponibles auprès des structures financières décentralisées (SFD) pour l'amélioration et la diversification des activités génératrices de revenus des bénéficiaires potentiels.

C'est en effet, par ce mécanisme que les communautés pourront accroître leurs revenus potentiels, grâce à un ensemble de mesures de facilitation de l'accès aux produits et services financiers mieux adaptés au contexte spécifique de chacun des pays de la réserve de biosphère.

4.2- ZONE DE MISE EN ŒUVRE DU MÉCANISME FINANCIER

Le champ de mise en œuvre prioritaire du mécanisme financier est la zone d'intervention du projet AdaptWAP constituée par les 22 communes périphériques des cinq (5) réserves de la biosphère transfrontalière (RBT).



Celles-ci regroupent les parcs nationaux W et Pendjari pour le Bénin, les parcs nationaux W et Arly pour le Burkina Faso et le parc national W pour le Niger.

Ces 22 communes riveraines du complexe WAP comprennent :

- Les villages susceptibles d'être exposés aux impacts négatifs des activités du Projet ;
- Les zones exposées aux chocs climatiques tels que l'inondation, la sécheresse, la perte des récoltes, le déficit de production, etc. ;
- Les zones à forte exposition aux conflits agro-pastoraux.

La liste des 22 communes des réserves de biosphère est présentée en annexe 1 du rapport.

4.3- RESSOURCES DU FONDS RENOUVELABLE

4.3.1- DOTATION INITIALE

La dotation initiale est le montant prévu pour le Produit 3.2.2 Activités génératrices de revenus soutenus par le Projet. Les ressources initiales du fonds renouvelable pour la diversification des AGR s'élèvent à 1.710.000 de dollars US et seront apportées par le Projet. La répartition de cette dotation initiale par parc et par pays se présente comme suit :

Tableau 7 - Répartition de la dotation initiale du fonds par pays et par réserve

Données	Aires protégées		Bénin		Burkina Faso		Niger	Total
	W-Bénin	Pendjari	Arly	W-Burkina	W-Niger	5		
Montant par aire protégée du complexe WAP (dollars US)	476 060	346 820	173 480	356 820	356 820		1 710 000	
Montant par pays des aires protégées (dollars US)	822 880		530 300		356 820		1 710 000	
% du montant par aire protégée (Parc National)	27,8%	20,3%	10,1%	20,9%	20,9%		100	
% du montant par pays	48,1%		31,0%		20,9%		100	

Source : Document de Projet ADAPT WAP

Le Bénin aura donc 822.880 de dollars US représentant 48,1% des ressources pour ses deux parcs nationaux soit 27,8% pour le parc national W-Bénin et 20,3% pour le parc national de la Pendjari. Le Burkina Faso recevra 530.300 de dollars US représentant 31,0% des ressources pour ses deux parcs nationaux soit 10,1% pour le parc national d'Arly et 20,9% pour le parc national W-Burkina. Le Niger recevra 356.820 de dollars US représentant 20,9% des ressources pour le parc national W-Niger qui est son seul parc national dans le complexe de la biosphère transfrontalière WAP.

Ces montants par pays seront décaissés selon un calendrier prévu dans la planification du projet.

4.3.2- MOBILISATION DE RESSOURCES ADDITIONNELLES

Les ressources additionnelles au profit du mécanisme financier, peuvent provenir ou être mobilisées à partir de plusieurs sources. Ces sources seront généralement des ressources publiques ou des ressources provenant des bailleurs de fonds ou de partenaires techniques et financiers qui ont un intérêt pour l'environnement, les aires protégées ou la gestion des ressources naturelles ou la biodiversité et souhaitent apporter leurs contributions aux initiatives entreprises dans les zones riveraines des parcs nationaux. La mobilisation des ressources additionnelles devra se faire à travers des informations/sensibilisation, du lobbyings, des plaidoyers et/ou de l'envoi de requêtes aux partenaires internationaux, et le tout à travers une stratégie bien cohérente et efficace.

- **Actions d'information et de sensibilisation**

Il faudra veiller à organiser des séances d'information aux bailleurs qui peuvent apporter des ressources additionnelles au mécanisme financier et aussi profiter des tribunes offertes à diverses occasions pour présenter le mécanisme financier et organiser des actions de lobbying ou plaidoyer.

- **Requêtes**

Les requêtes se font par l'élaboration et l'envoi de dossiers complets à des bailleurs ou partenaires financiers qui ont des objectifs et intérêts similaires et/ou complémentaires avec ceux du mécanisme financier. Ces bailleurs ou partenaires financiers peuvent être déjà dans la zone de la réserve de la biosphère ou en dehors de cette zone mais développent des activités de fonds renouvelable. Le plan d'affaires du fonds renouvelable peut être joint à ces dossiers.

Le Comité de Pilotage aura aussi la responsabilité de mobilisation des ressources financières additionnelles dans chaque pays.

Par ailleurs, les structures de gestion fiduciaire qui ont le mandat institutionnel dans chacun des Etats, ont également le rôle de mobilisation de ressources pour développer les activités de microfinance.

Aussi, les SFD partenaires sont-ils de potentiels apporteurs de fonds si les risques sont maîtrisés ; étant donné qu'ils pourront alors décider de compléter avec leurs ressources internes, les financements reçus qui seront comme des fonds leviers.

La FSOA qui est un acteur central de mobilisation des ressources dans le secteur au regard de ses expériences dans les aires protégées, pourra jouer efficacement un rôle de coordination ; si elle décide de prendre en charge le rôle initialement dévolu à l'OSS dans la gestion globale des ressources.

L'une des conditions pour favoriser l'adhésion d'autres partenaires opérant dans les aires protégées pour soutenir l'offre de fonds renouvelables provenant des banques, des associations de développement et autres, est la performance du mécanisme financier. Il est donc important que tous les acteurs œuvrent pour parvenir à une performance par un taux de remboursement de 95% qui représente la norme pour le secteur de la microfinance au sein de l'espace UEMOA.

4.4- CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ DES BÉNÉFICIAIRES

La priorité sera donnée aux communautés et aux personnes les plus vulnérables pour les activités génératrices de revenus et pour l'accès aux fonds de levier que le projet vise à développer. Il y a un critère général et des critères spécifiques qui serviront à identifier les bénéficiaires.

4.4.1- CRITÈRE GÉNÉRAL

La vulnérabilité des différents groupes socio-professionnels bordant le complexe résulte de leur accessibilité différentielle à divers moyens de subsistance.

Tableau 8 - Différents groupes socioprofessionnels ciblés

Groupes socioprofessionnels Identifiés	Principales contraintes
Agriculteurs	<ul style="list-style-type: none"> • Capital physique insuffisant (équipements et moyens de production) ; • Capital humain insuffisant ; • Carence en capital naturel.
Eleveurs	<ul style="list-style-type: none"> • Capital physique insuffisant (équipement et moyens de production) ; • Carence en capital naturel (pâturages, points d'eau, etc.).
Pêcheurs	<ul style="list-style-type: none"> • Capital physique insuffisant (équipement et moyens de production) ; • Capital financier insuffisant ; • Capital humain insuffisant.
Chasseurs	<ul style="list-style-type: none"> • Capital physique insuffisant (équipement et moyens de production) ; • Capital humain insuffisant ; • Capital financier insuffisant.

Le projet vise les plus vulnérables dans tous les groupes socioprofessionnels. Il apparaît que pour les groupes socioprofessionnels ciblés, la vulnérabilité est essentiellement liée aux risques climatiques identifiés. Cependant, les facteurs de vulnérabilité ne sont pas les mêmes. Cette vulnérabilité peut être constatée dans l'incapacité du groupe à satisfaire les besoins de base.

4.4.2- CRITÈRES SPÉCIFIQUES

En fait, les communautés des zones du Projet identifiées, seront ciblées en fonction des critères de sélection spécifiques suivants :



Critère 1 - Utilisation des sols et propriété des terres

Les personnes et / ou les communautés vivant sur des sites ou des terres sur lesquelles il est prévu de développer les actions du Projet et de mettre en œuvre les travaux seront prioritaires. En effet, les impacts de ces interventions pourraient affecter temporairement leurs biens et leurs sources de revenus, y compris en termes de compensation et, comme prévu par le Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES), ces personnes doivent avoir la priorité d'accéder aux AGR et seront impliquées dans toutes les réunions et ateliers consultatifs pour avoir leurs opinions et leurs priorités.

Critère 2 - Utilisateurs de ressources ou fortement dépendants

Les populations fortement dépendantes ou utilisant les ressources naturelles et tirant leurs revenus de ces ressources auront la priorité pour accéder aux activités du Projet et aux initiatives d'AGR. Leur connaissance des ressources et de leur dynamique est un atout majeur pour les actions de conservation, de réhabilitation et de restauration des habitats.

Critère 3 - Impacts du projet

Les communautés qui seront les plus touchées par les interventions du Projet, par exemple la délimitation et l'aménagement des zones de pâturage et de repos, des points d'eau, du reboisement, etc. seront ciblées. Elles devraient avoir « un atterrissage en douceur » et être hiérarchisées pour la mise en œuvre des AGR.

Critère 4 - Vulnérabilité

Les groupes les plus vulnérables sont ceux qui dépendent largement des ressources naturelles pour leur subsistance et sont les plus exposés aux risques. En plus, les femmes, les jeunes et les pauvres sont également considérés comme vulnérables.

Critère 5 - Groupes socioprofessionnels

Les groupes socioprofessionnels appartenant à des groupes ethniques participeront à l'élaboration des accords intergouvernementaux et la hiérarchisation des priorités sera établie en fonction de la nature de l'activité. En d'autres termes, l'accès prioritaire aux activités sera donné aux groupes socioprofessionnels pratiquant l'activité ciblée.

Critère 6 - Genre

Des efforts délibérés seront déployés pour faire en sorte qu'au moins 40% des bénéficiaires cibles soient des femmes. Cela se fera en consultation avec les dirigeants locaux et les représentantes de groupes de femmes. Certaines des activités prévues seront principalement consacrées aux groupes de femmes comme les femmes poissonnières, à l'accès aux cuisinières, aux plateformes multifonctionnelles, etc.

Critère 7 - Education

Encourager les jeunes diplômés au chômage à développer un micro-projet dans le cadre du fonds renouvelable constituera un avantage permettra de freiner l'exode rural et garantir la durabilité des résultats du projet.

Il est important de noter que les critères de sélection peuvent être modifiés ou précisés ultérieurement au cours de l'exécution des activités du Projet afin d'être traités de manière participative en fonction des divers éléments et problèmes rencontrés.

Ainsi les principaux critères d'accès au mécanisme financier sont :

- La vulnérabilité des communautés face aux aléas climatiques, liés notamment à l'exploitation non durable des ressources naturelles, mais également sur la base des impacts induits par la mise en œuvre du projet ;
- Le genre ;
- La participation au renforcements des capacités surtout pour les activités novatrices.

La moralité et l'existence des conditions de succès lors de l'évaluation des dossiers de demande de prêts, seront également déterminantes.

4.4.3- DÉMARCHE D'OCTROI DES FONDS ET CRITÈRES DE VALIDATION DES BÉNÉFICIAIRES DÉFINITIFS

La démarche d'octroi des fonds est un processus de choix à 2 niveaux, à savoir :

- **Un premier niveau** : qui concerne la détermination du choix de ceux qui peuvent être des bénéficiaires promoteurs des AGR dans chacune des communes de la zone d'intervention du projet. Le choix de ces bénéficiaires potentiels se fera par les comités de validation mis en place dans chacune des communes. Ce sont ces comités qui veilleront au respect des critères précisés dans les sections 4.4.1 et 4.4.2.
- **Un second niveau** : c'est à ce niveau que le SFD fera son tri sur la base des listes de sélection des bénéficiaires envoyées par les comités de validation au premier niveau de sélection et aussi, des renseignements fournis par chaque bénéficiaire promoteur d'AGR. Chaque SFD partenaire étudiera et examinera les dossiers qui lui seront présentés et décidera de ceux à qui pourront bénéficier d'un prêt avec une offre adaptée.

Les « critères de **validation des bénéficiaires définitifs promoteurs d'AGR** », se font au niveau des **SFD prestataires** en fonction de la qualité morale des promoteurs et de l'évaluation des « conditions de réussite de l'AGR ».

Cette démarche permettra d'éviter des biais de sélection (anti-sélection) et d'utiliser les fonds au profit des bénéficiaires potentiels réels du projet AdaptWAP.

4.4.4- INITIATIVES D'AGR ÉLIGIBLES

Les fonds leviers seront orientés vers des activités génératrices de revenus alternatives et résilientes telles que :

- L'apiculture ;
- La production d'huiles essentielles ;
- La valorisation des PFNL (beurre de karité, baobab, moringa, néré, tamarin, balanites, gommés) ;
- La maintenance et la transformation de foyers économiques améliorés ;
- La fabrication de foyers et de greniers ;
- L'agriculture, l'agriculture biologique ;
- L'élevage ;
- L'appui de femmes vulnérables pour l'acquisition et l'élevage de petits ruminants (chèvres, moutons, etc.) et les volailles de reproduction ;
- L'appui aux groupes de femmes transformatrices par le biais de plateformes multifonctionnelles (PFM) de traitement des produits forestiers non ligneux (PFNL : karité, baobab, moringa, néré, tamarin, balanites, gomme arabique, etc.) ;
- L'appui pour soutenir des groupes de femmes ou de jeunes pour le développement de la pharmacopée et l'extraction de l'huile de plantes aromatiques et médicinales ;
- La pêche et la pisciculture (il est aussi prévu, d'équiper les pêcheurs et les pisciculteurs vivant dans les localités limitrophes du complexe WAP).

Il s'agit ici, d'une liste définitive des activités génératrices de revenus qui soient novatrices, durables et qui contribueront à la résilience des communautés aux aléas climatiques. Ainsi, les AGR novatrices et durables pourraient être : l'agriculture biologique, la pisciculture, le maraîchage, l'apiculture, l'élevage de petits ruminants, l'élargissement de la chaîne de valeur des PFNL, la fabrication des foyers améliorés, etc. Elles seront appuyées par l'activité 3.2.2.1 qui est relative à la formation pour l'appropriation de ces activités.

Le projet prévoit aussi la construction de «magasins de la nature» pour présenter et vendre des produits locaux fabriqués par des artisans qui seront promus dans le format de développement de la chaîne de valeurs agricoles.

Les bénéficiaires ici sont des organisations socioprofessionnelles locales, des organisations locales de la société civile, des groupements professionnels de femmes, de jeunes promoteurs assistés par des organisations non gouvernementales (ONG) et des prestataires de services de projets. L'utilisation de ces fonds sera faite selon la répartition suivante (tableau 9) par aire protégée et par pays.

La liste des AGR à promouvoir peut évoluer en fonction de nouvelles opportunités introduites par divers partenaires publics ou privés de développement tels que l'APN, les ONG, etc., et ce, sur la base de décisions prises par le Comité de Pilotage.

Etant donné qu'il faut veiller à la pérennité du mécanisme financier, il faut un mix qui assure un taux de remboursement au moins égal à 95%. Cela implique la prise en compte des secteurs les plus vulnérables au changement climatique et aussi des secteurs les plus résilients au changement climatique. Cela est d'autant plus important, puisque la dotation initiale du mécanisme financier n'est pas une ressource affectée.

Tableau 9 - Répartition des ressources du Fonds par aire protégée et par pays suivant les activités éligibles

Activités	Notes budgétaires	Budget (\$ US)	Bénin		Burkina		Niger
			W-Bénin	Pendjari	Arly	W-BF	
Activité 3.2.2.1 : Identifier et former les bénéficiaires sur les différentes AGR (agriculture, agriculture biologique, élevage, apiculture, distillation, collecte de PFNL, foyers améliorés, etc.) fabrication de foyers et de greniers	Consultation et 12 formations	120 000	31 580	25 260	12 640	25 260	25 260
Activité 3.2.2.2 : Fabrication et diffusion de matériel et de techniques d'économie du bois (foyers améliorés pour la production de sel, transformation des produits de la pêche et des greniers pour les produits alimentaires, etc.)	Travaux, fabrication	300 000	90 000	60 000	30 000	60 000	60 000
Activité 3.2.2.3 : Acquérir et accorder aux femmes vulnérables des petits ruminants (chèvres, moutons, etc.) et des volailles de reproduction	Approvisionnement pour acheter des petits ruminants	300 000	90 000	60 000	30 000	60 000	60 000
Activité 3.2.2.4 : Soutenir les groupes de femmes transformatrices par le biais de plateformes multifonctionnelles de traitement des produits forestiers non ligneux (PFNL : Karité, Baobab, Moringa, Néré, Tamarin, Balanites, Gomme arabique, etc.)	Travaux et mise à disposition du matériel	270 000	75 000	50 000	25 000	60 000	60 000
Activité 3.2.2.5 : Identifier et équiper les promoteurs d'apiculteurs pour la mise en place de sites apicoles dans les villages riverains.	Consultation et 12 formations	120 000	31 580	25 260	12 640	25 260	25 260
Activité 3.2.2.6 : Soutenir les groupes de femmes ou de jeunes pour le développement de la pharmacopée et l'extraction de l'huile de plantes aromatiques et médicinales	Travaux et mise à disposition de matériel	240 000	63 160	50 520	25 280	50 520	50 520
Activité 3.2.2.7 : Equiper les pêcheurs et les pisciculteurs vivant dans les localités limitrophes du complexe WAP	Equipement	240 000	63 160	50 520	25 280	50 520	50 520
Activité 3.2.2.8 : Construire des «boutiques de la nature» pour l'exposition et la vente de produits locaux et artisanaux aux entrées du parc	03 bâtiments	120 000	31 580	25 260	12 640	25 260	25 260
TOTAL		1 710 000	476 060	346 820	173 480	356 820	356 820

Source : Document du projet AdaptWAP

Le montant de dotation initiale est de 1.710.000 de dollars US réparti en deux types d'activités à savoir un fonds levier pour "l'octroi de prêts pour la diversification des AGR" et qui sera un fonds revolving et des activités à "coûts non remboursables" qui seront donc transférés sous forme de subvention.

Tableau 10 - Répartition des activités à financer par le mécanisme financier par type d'activités et par nature de fonds/coûts

Activités	Fonds levier (en \$)	Activités à coûts non remboursables
Activité 3.2.2.1 : Identifier et former les bénéficiaires sur les différentes AGR (agriculture, agriculture biologique, élevage, apiculture, distillation, collecte de PFNL, foyers améliorés, etc.) fabrication de foyers et de greniers	0	120 000
Activité 3.2.2.2 : Fabrication et diffusion de matériel et de techniques d'économie du bois (foyers améliorés pour la production de sel, transformation des produits de la pêche et des greniers pour les produits alimentaires, etc.)	300 000	0
Activité 3.2.2.3 : Acquérir et accorder aux femmes vulnérables des petits ruminants (chèvres, moutons, etc.) et des volailles de reproduction	300 000	0
Activité 3.2.2.4 : Soutenir les groupes de femmes transformatrices par le biais de plateformes multifonctionnelles de traitement des produits forestiers non ligneux (PFNL : Karité, Baobab, Moringa, Néré, Tamarin, Balanites, Gomme arabique, etc.)	270 000	0
Activité 3.2.2.5 : Identifier et équiper les promoteurs d'apiculteurs pour la mise en place de sites apicoles dans les villages rivaux.	120 000	0
Activité 3.2.2.6 : Soutenir les groupes de femmes ou de jeunes pour le développement de la pharmacopée et l'extraction de l'huile de plantes aromatiques et médicinales	240 000	0
Activité 3.2.2.7 : Equiper les pêcheurs et les pisciculteurs vivant dans les localités limitrophes du complexe WAP	240 000	0
Activité 3.2.2.8 : Construire des «boutiques de la nature» pour l'exposition et la vente de produits locaux et artisanaux aux entrées du parc	0	120 000
TOTAL	1 470 000	240 000
%	86,0%	14,0%

Source : Document de formulation du Projet AdaptWAP

Ainsi l'activité 3.2.2.1 : Identifier et former les bénéficiaires sur les différentes AGR (agriculture, agriculture biologique, élevage, apiculture, distillation, collecte de PFNL, foyers améliorés, etc.), fabrication de foyers et de greniers et l'activité 3.2.2.8 : Construire des «boutiques de la nature» pour l'exposition et la vente de produits locaux et artisanaux aux entrées du parc, seront financées sous forme de subvention. Ces activités coûteront 240.000 de dollars US représentant 14% du montant global.

Ces activités sont destinées à rendre les cibles visées capables de mener de nouvelles activités économiques et d'augmenter la rentabilité des activités courantes habituelles.

Tableau 11 - Modalités d'octroi des fonds selon le seuil de financement, la durée de prêt et le taux d'intérêt

Objet de financement	Seuil de financement (FCFA)	Durée du prêt (Mois)	Taux d'intérêt (%)	Périodicité de remboursement
Apiculture	50.000	6 mois	10%	A l'échéance
Production d'huiles essentielles	50.000 - 100.000	6 mois	10%	A l'échéance
Valorisation des PFNL	50.000 - 100.000	6 mois	10%	A l'échéance
Maintenance et transformation de foyers économiques améliorés	50.000 - 100.000	6 mois	10%	A l'échéance
Fabrication de foyers et de greniers	50.000 - 100.000	12 mois	1,5% par mois	Trimestrielle
L'agriculture, l'agriculture biologique	50.000 - 200.000	8 mois	10%	A l'échéance
Elevage	50.000 - 200.000	12 mois	1,5% par mois	Trimestrielle
Noyaux reproducteurs de petits ruminants (chèvres, moutons, etc.) et des volailles de reproduction	50.000 - 100.000	12 mois	1,5% par mois	Semestrielle
Plateformes multifonctionnelles (PFM) de traitement des PFNL	Le dossier du projet et le plan de financement	24 mois	1,5% par mois	Semestrielle
Pêche et pisciculture - équipement	100.000-500.000	24 mois	1,5% par mois	Semestrielle
Pharmacopée et extraction de l'huile de plantes aromatiques et médicinales	50.000 - 100.000	12 mois	1,5% par mois	Trimestrielle
Construction de « magasins de la nature » / Il s'agira d'un complément éventuellement nécessaire puisque selon le tableau 10, ci-dessus, les 120.000 \$ sont des subventions réparties pour les 5 magasins soit un magasin par parc. Ainsi chaque magasin bénéficiera d'un montant de subvention de 24.000 \$.	Selon dossier de projet et plan de financement	24 mois	1,5% par mois	Semestrielle

NB : les taux d'intérêts peuvent varier en fonction des politiques de crédit des SFD et des possibilités de bonification de taux que peuvent apporter certains partenaires.

4.5- CONTEXTE ET PROCESSUS DE MISE EN ŒUVRE DU MÉCANISME FINANCIER

Pour atteindre ces objectifs du fonds renouvelable, le projet renforcera les capacités techniques en matière de promotion de la chaîne de valeur agricole et de gestion financière des microentreprises.

Le projet a prévu d'appuyer dans chaque communauté, l'élaboration de plans d'action de promoteurs ou de groupes de promoteurs désirant s'engager dans ces activités. En soutenant des activités alternatives génératrices de revenus, le projet vise à réduire la pression sur les écosystèmes et à améliorer le niveau de vie des populations.

Pour la mise en œuvre, les actions suivantes seront menées :

- Organiser une campagne d'information pour lancer le projet, expliquer ses objectifs et les mécanismes de financement des AGR. Les structures partenaires (telles que les ONG) peuvent être impliquées conformément à un accord d'autonomisation et à un accord de coopération ;
- Identifier les promoteurs des AGR et élaborer et mettre en œuvre un plan de formation et de soutien organisationnel et matériel ;
- Soutenir l'élaboration d'un plan de financement et la mise en œuvre du financement. La mise en œuvre est prévue sur un modèle commercial afin de maintenir l'opérationnalisation au-delà de la clôture du projet ;
- Mettre en oeuvre un plan de formation pertinent sera mis en œuvre pour améliorer l'environnement des affaires, les bases productives et les capacités des différentes cibles.

Le schéma ci-dessous résume le processus du mécanisme financier, qui doit comprendre, pour être efficace, quatre phases : la phase de mise en place des instances, la phase de démarrage, la phase d'opérationnalisation et la phase de mobilisation de ressources additionnelles.

Figure 2 - Cycle du mécanisme financier



Le contenu de ces phases est décrit dans le tableau ci-dessous :

Tableau 12 - Cycle de vie du mécanisme financier

Phases	Contenu	Période prévue
Phase de mise en place des instances	<ul style="list-style-type: none"> Finalisation des documents de base du mécanisme financier ; Sélection des membres des comités de pilotage du mécanisme financier et de ceux de validation de l'appartenance du groupe des bénéficiaires potentiels et des initiatives d'AGR ; Définition des initiatives d'AGR éligibles et des critères d'éligibilité aux financements du mécanisme financier ; Recrutement de structures d'intermédiation et d'appui-accompagnement des communautés à la base (ONG), qui sont des partenaires du Projet ; Recrutement des SFD partenaires du Projet ; Contractualisation avec les structures partenaires du Projet. 	<ul style="list-style-type: none"> A partir de la fin du mois d'octobre 2021 au premier trimestre de l'année 2022
Phase de démarrage	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place des Fonds du mécanisme financier. Formation de différentes catégories d'acteurs du Projet. Information/sensibilisation des bénéficiaires potentiels sur le mécanisme financier. 	<ul style="list-style-type: none"> Deuxième trimestre de l'année 2022
Phase d'opérationnalisation	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place des différentes formes de financement (prêts prévus) pour les bénéficiaires potentiels. Suivi des promoteurs de prêts. Recouvrement des prêts. Mise en place de fonds pour le fonctionnement des différents comités mis en place. 	<ul style="list-style-type: none"> Troisième trimestre de l'année 2022
Phase de mobilisation de ressources additionnelles	<ul style="list-style-type: none"> Elaboration d'un plan d'affaires et d'une stratégie de communication en direction du gouvernement et des partenaires techniques et financiers. Envoi des requêtes aux différents partenaires techniques et financiers intervenant dans les aires protégées ou non et intéressés par le projet pour accroître les ressources financières du mécanisme. Mobilisation de fonds additionnels pour couvrir les besoins réels estimés d'inclusion financière et non couverts par les fonds renouvelables prévus par le Projet pour le mécanisme financier. Clôture du Projet et élaboration d'une stratégie de transfert de responsabilité/gestion du mécanisme financier à un organisme habilité après une évaluation conséquente. 	<ul style="list-style-type: none"> Continue jusqu'à la fin du Projet

La phase d'initiation englobe les actions de préparation intellectuelle du mécanisme financier et de la mise en place des organes de pilotage et de gestion du mécanisme. La phase de dotation concerne la dotation aussi bien en capacités (formations) qu'en ressources (fonds). Il importe en effet que les différents acteurs soient formés au mécanisme financier avant la mise en place des fonds renouvelables. Ainsi, à la phase d'exploitation, la gestion du financement sera plus efficace à travers les processus habituels d'allocation de crédits/prêts, du conseil à la rentabilisation, du suivi et du recouvrement des prêts. La phase d'expansion est la dernière phase. Elle constitue une phase capitale pour la pérennisation du mécanisme financier du fonds renouvelable. Au cours de cette phase, le mécanisme doit étendre ses actions par la mobilisation des ressources additionnelles et l'augmentation du nombre de bénéficiaires et du montant des prêts. Pour ce faire et eu égard aux expériences antérieures, il importe qu'un plan d'affaires et un plan de communication soient élaborés afin de mieux convaincre les potentiels bailleurs à s'intéresser de l'importance du fonds. De la même manière, et s'inscrivant dans une dynamique de durabilité, il sera procédé à la mise en place d'organes pérennes de pilotage pour poursuivre le rôle de l'OSS/UGPn à la fin du projet. (Cf. points 4.6 et 7). Quelques actions clés qui sont déjà prévues par le projet se présentent comme suit.

4.5.1- ACTIONS DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

Mener des actions de renforcement des capacités à travers des formations sur différents thèmes. Celles qui ont un lien avec le fonds renouvelable et dans le cadre de la composante 2, sont celles relatives à la conception et à la mise en œuvre d'un système d'alerte précoce multirisques (sécheresse, inondations et incendies). Au titre du plan de formation, il est prévu les activités suivantes.

Tableau 13 - Plan de formation destiné au renforcement des capacités

Thème / activités de formation spécifique	Parties prenantes	Méthodes de formation
Activité 2.1.2.7 : Organiser des sessions de formation régionales et nationales sur les SAP-MR (concernant l'utilisation des SAP-MR, le traitement de données, l'élaboration d'indicateurs, MON, y compris la mise en place de relais communautaires...)	Acteurs impliqués dans les SAP-MR	- Ateliers de formation, présentations et discussions. - Démonstrations pratiques
Activité 2.1.3.2. Organiser des sessions de formation sur l'utilisation du plan d'urgence au profit des différents acteurs impliqués dans les trois pays	Les différents acteurs impliqués dans les trois pays sur l'utilisation du plan d'urgence	- Ateliers de formation, présentations et discussions. - Démonstrations pratiques
Activité 2.1.3.4 : Mettre en œuvre trois (3) opérations blanches	Les différents acteurs impliqués dans les trois pays sur l'utilisation du plan d'urgence	- Etudes de cas sur le terrain
Activité 3.1.3.2 : Identifier et former les acteurs sur la réhabilitation des pistes	Population locale	- Démonstrations pratiques

Dans le cadre de la composante 3 : Améliorer la résilience des écosystèmes et des moyens de subsistance de la population et des utilisateurs grâce à la mise en œuvre d'actions d'adaptation concrètes, il est également prévu plusieurs actions de formation pour renforcer les capacités des acteurs socioprofessionnels qui sont les bénéficiaires éligibles du mécanisme financier. Ces formations vont permettre d'accroître les savoirs faire techniques et les rendements de ces bénéficiaires potentiels.

Tableau 14 - Plan de formation des différents acteurs socioprofessionnels

Thème / activités de formation spécifique	Parties prenantes	Méthodes de formation
Activité 3.1.4.1 : Organiser des sessions de formation sur les techniques d'agroforesterie à l'intention des agriculteurs du complexe WAP autour des villages.	- Les agriculteurs du complexe WAP.	- Ateliers de formation, - Démonstrations pratiques, - Etudes de cas sur le terrain
Activité 3.1.5.1 : Identifier et former les femmes poissonnières et transformatrices à l'utilisation des nouveaux outils produits par la population.	- Pêcheuses/mareyeuses	- Présentations d'atelier, - Démonstrations pratiques
Activité 3.1.5.3 : Identifier et former les membres d'un groupe de pêcheurs à l'amélioration des techniques de pêche et de pisciculture.	- Pêcheurs	- Présentations d'atelier, - Démonstrations pratiques
Activité 3.1.6.4 : Organiser des sessions de formation sur le reboisement et la régénération naturelle assistée.	- Communautés locales	- Ateliers de formation, - Démonstrations pratiques, - Etudes de cas sur le terrain
Activité 3.2.1.2 : Sélectionner et former les bénéficiaires sur le manuel d'opération AGR	- Communautés locales	- Présentations d'atelier et discussions
Activité 3.2.2.1 : Identifier et former les bénéficiaires sur les différentes AGR (agriculture, agriculture biologique, élevage, apiculture, distillation, collecte de PFNL, fabrication de foyers améliorés et de greniers, etc.).	- Communautés locales	- Ateliers de formation, présentations et discussions, - Démonstrations pratiques, - Etudes de cas sur le terrain.

4.5.2- AUTRES RENFORCEMENTS DES MOYENS DE RÉSILIENCE DES BÉNÉFICIAIRES

D'autres interventions permettront d'améliorer les moyens de résilience de plusieurs catégories socioprofessionnelles visées. Les principales interventions sont orientées vers les couches socioprofessionnelles suivantes :

Les pêcheurs

La pêche est interdite dans les cours d'eau du complexe WAP. Cependant, les acteurs riverains utilisent frauduleusement du matériel de pêche non réglementaire, exposant ainsi les ressources halieutiques à un risque réel d'extinction. Afin de réduire cette pression sur les ressources halieutiques, le projet soutiendra les pêcheurs en fournissant du matériel de pêche durable et en promouvant les techniques de pêche modernes et durables.

Les agriculteurs

En ce qui concerne la gestion durable des terres agricoles riveraines, le projet permet aux agriculteurs locaux de recréer de meilleures conditions de production en vulgarisant des techniques et technologies agricoles simples, à moindre coût, adaptées aux conditions agricoles telles que la greffe de karité, la régénération assistée d'espèces ligneuses avec des valeurs multiples et des plantes à croissance rapide et à des fins multiples. Il en est de même pour les techniques de restauration et de récupération des terres dégradées dans les localités riveraines afin d'accroître la disponibilité des terres au niveau local, de réduire la pression sur les terres d'AP et d'améliorer la sécurité alimentaire des communautés.

Les éleveurs

L'innovation introduite par le projet consiste à créer des corridors régionaux ou nationaux, à côté des points d'eau (forages équipés) et des zones de transit développées qui limiteront la pénétration du complexe WAP.

Les populations vulnérables

Afin de renforcer la résilience des populations face au changement climatique et d'améliorer leur niveau de vie, le projet développera la capacité des bénéficiaires à développer des microprojets générateurs de revenus et à les mettre en œuvre par un accès facile aux fonds mobilisés. La création d'un fonds à effet de levier pour la diversification des activités génératrices de revenus, est une innovation qui améliorera les conditions de vie des populations et créera des emplois pour les populations riveraines les plus vulnérables, à savoir les jeunes et les femmes des localités limitrophes du complexe WAP. Plus important encore, ce mécanisme novateur proposé pour un accès direct au financement au niveau local apportera des avantages économiques, sociaux et environnementaux aux communautés vulnérables de la zone d'intervention cible du projet. Le projet réalisera une étude de faisabilité des AGR dans un format de développement de la chaîne de valeur agricole par pays afin d'en conserver les plus rentables, et les plus socialement appropriés et adaptés aux conditions locales à promouvoir. Cette étude donnera lieu à un manuel d'appui et de mise en œuvre des AGR dans le cadre des actions d'adaptation et de réduction de la vulnérabilité des communautés riveraines.

4.6- ACTEURS DE MISE EN ŒUVRE DU MÉCANISME FINANCIER

Le choix des acteurs, leurs rôles et attributions dans la gestion du mécanisme dépendront des spécificités de chaque pays. Ce choix se basera sur un ensemble d'éléments issus des études préliminaires réalisées par le Projet. L'organigramme suivant présente les acteurs clés de mise en œuvre.

4.6.1- GESTIONNAIRE RÉGIONAL DU MÉCANISME FINANCIER

Au stade actuel, c'est l'OSS/UGPr qui assure ce rôle du mécanisme financier. Après le décaissement de la dotation initiale, la décision sera prise à la fin du projet ADAPT-WAP de transférer cette responsabilité à une structure régionale impliquée dans le plan de financement des aires protégées du WAP. Cela se fera après une évaluation conséquente du mécanisme financier mis en place et des décisions conséquentes seront prises de façon concertée au sein du Comité de Pilotage du mécanisme financier au regard des leçons de la pratique.

La FSOA est une structure qui présente, à première vue, des assurances d'une bonne gestion régionale des fonds du mécanisme financier en amont des agences de gestion fiduciaire étant entendu qu'elle est présente dans les trois pays de la réserve de biosphère transfrontalière du complexe WAP. La décision de confier la gestion régionale des fonds à la FSOA peut être prise dès maintenant. Dans ce cas, les rôles de l'OSS qui sont ceux de l'OSS/UGPr seront transférés à la FSOA qui sera alors la structure centrale à gérer et à superviser la mise en œuvre des gestionnaires fiduciaires. C'est pourquoi il est souhaité que la FSOA en assure, au premier chef, la capitalisation des expériences et des leçons apprises du mécanisme, avant que ce rôle ne lui soit transféré plus tard.

4.6.2- COMITÉ DE PILOTAGE DU MÉCANISME FINANCIER

Le Comité de Pilotage sera composé de toutes les parties prenantes dans la mise en œuvre du mécanisme financier ou qui peuvent y apporter des contributions diverses essentielles à la réussite du Projet.

Sa composition peut varier d'un pays à un autre et d'une commune à une autre. Il sera constitué de personnes physiques ou morales et comportera un nombre minimal de ressources humaines notamment :

- Le coordonnateur de l'UGPn assure la supervision de la gestion du fonds mis à disposition de l'agence fiduciaire et en assure la Présidence du Comité.
- Les Maires des communes riveraines des aires protégées ou leur représentant ;
- Les gestionnaires ou conservateurs des Parcs nationaux ;
- Deux (2) représentants des acteurs communautaires ;
- Un (1) représentant du secteur privé actif dans la commune ou la zone ou d'intervention du Projet ;
- Un ou deux représentants des ONG et/ou structures d'appui aux initiatives d'AGR dans la zone ou commune d'intervention du Projet ;

- Les partenaires techniques et financiers (PTF) opérant sur le terrain et apportant des appuis techniques et financiers dans les réserves d'aires protégées. On peut citer à titre d'exemple la GIZ, la FSOA, et d'autres partenaires, etc. ;
- Le gestionnaire mandataire des fonds par pays (le gestionnaire fiduciaire et les SFD partenaires).

Le Comité de Pilotage assurera plusieurs missions dont :

- Appuyer la mise en œuvre du mécanisme financier par des orientations et des conseils pratiques appropriés et basés sur des documents de stratégie du projet AdaptWAP ;
- Suivre les performances du portefeuille de prêts et de l'efficacité des mesures prises pour améliorer la mise en œuvre ;
- Analyser et prendre les décisions idoines sur les dysfonctionnements ou difficultés constatés au niveau du mécanisme financier ;
- Appuyer le mécanisme en matière de recouvrement des prêts / sur la demande des SFD partenaires ;
- Préparer l'évaluation finale de la mise en œuvre du Mécanisme Financier à la fin du projet AdaptWAP, procéder au transfert à un organisme habilité et de qualité pour en assurer la continuité du MF au-delà de la durée de vie du projet AdaptWAP dans les aires protégées du complexe WAP.

Le Comité de Pilotage fonctionnera en session. Des sessions ordinaires et des sessions extraordinaires, au besoin. Il se réunira en session ordinaire chaque semestre donc tous les 6 mois. Les sessions extraordinaires seront organisées sur décision de l'UGPn ou à la demande de la moitié des membres.

Le secrétariat du Comité sera assuré par l'UGPn, qui va préparer l'ordre du jour et les documents supports pour chaque session. Les coûts de fonctionnement du Comité de Pilotage seront pris en charge par l'UGPn.

A la fin du projet, les rôles des UGPn dans le comité de pilotage seront joués par la structure centrale et régaliennne de Gestion des Aires Protégées dans chacun des pays. A cet effet, elles travailleront avec la FSOA pour en assurer l'efficacité et la durabilité du mécanisme financier et aussi le rôle principal dans la mobilisation des ressources additionnelles.

Démarche de sélection des Agences Gestionnaires Fiduciaires (AGF)

Les Agences Gestionnaires Fiduciaires du mécanisme financier seront choisies dans chaque pays sur la base d'un certain nombre de critères dont les principaux sont :

- La vision de l'agence fiduciaire, sa mission principale et son objectif général ;
- Les dispositions légales et réglementaires pour ce type de mandat dans chacun des pays partenaires du Projet ;
- La capacité de faire le suivi de la mise en œuvre des SFD partenaires en fonction des moyens opérationnels ;
- La pérennité de la structure, etc.

Sur la base de ces principaux critères, les structures ci-après sont proposées pour chaque pays.

L'AGF IDENTIFIÉE AU BÉNIN

Au Bénin, le Fonds National de la Microfinance (FNM) assurera la fonction d'agence fiduciaire pour le mécanisme financier. Il est chargé du refinancement des SFD partenaires pour fournir des produits aux services et aux communautés rurales et péri-urbaines afin de jouer le rôle de fonds renouvelables de refinancement des SFD et d'octroi de crédits directs. La mission principale du Fonds est de « contribuer au renforcement des capacités financières et techniques des acteurs de la microfinance, en particulier les SFD, pour satisfaire les besoins en services financiers et non financiers exprimés par les populations à faibles revenus ».

Les attributions, l'organisation et le fonctionnement du FNM, sont régis par les Statuts et les dispositions légales et réglementaires en vigueur au Bénin notamment la loi N°94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des offices à caractère social, culturel et scientifique et de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement économique. Ses Statuts ont été approuvés par Décret N°2019-097 du 27 mars 2019 portant Statuts du Fonds National de la Microfinance au Bénin.

Au regard de son mandat, le FNM sera désigné comme le gestionnaire mandataire pour la gestion des fonds renouvelables du projet AdaptWAP avec l'appui d'un Comité de Pilotage à mettre en place.

L'AGF IDENTIFIÉE AU BURKINA FASO

Au Burkina Faso, le Fonds National de Finance Inclusive (FONAFI) s'inscrit dans le cadre de la stratégie d'inclusion financière élaboré par le Gouvernement. Ce Fonds a pour vocation d'être le bras financier de mise en œuvre du plan d'actions de la Stratégie Nationale de Finance Inclusive. Grâce à son positionnement sectoriel stratégique, ce fonds a pour vocation d'impacter la majorité de la population exclue du système financier classique. Il apparaît comme un outil de facilitation des financements des projets productifs, de gestion de lignes de crédit et de garanties et à terme, de rationalisation de la gestion des fonds de financement au Burkina Faso.

Ses attributions, organisation et fonctionnement sont régis par les Statuts et les dispositions légales et règlementaires en vigueur au Burkina Faso notamment la loi N° 010-2013/AN du 30 avril 2013 portant règles de création des catégories d'établissements publics et le décret 2014-160/PRES/PM/MEF du 24 juillet 2014 portant statut général des Fonds Nationaux dont les Statuts ont été approuvés par Décret N°2020-0073/PRE/PM/MINEFID portant Fonds National de la Finance Inclusive (FONAFI) au Burkina Faso.

Le FONAFI, en tant qu'Etablissement Public de l'Etat de facilitation des financements des projets productifs, de gestion des lignes de crédit et de garantie dans la catégorie des Fonds Nationaux de Financement, est une structure appropriée pour jouer le rôle d'agence fiduciaire. Il jouit de ce fait, d'une autonomie de gestion et d'une personnalité morale. Il concourt à l'inclusion financière au Burkina Faso par la gestion des lignes de crédit et le développement de mécanismes de garantie suivant la démarche du « Faire-Faire ». Au regard de son mandat, il pourrait être désigné comme le gestionnaire mandataire pour la gestion des fonds renouvelables du Projet ADAPT-WAP avec l'appui d'un Comité de Pilotage à mettre en place.

L'AGF IDENTIFIÉE AU NIGER

Au Niger, le Fonds d'Investissement pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (FISAN), est un Etablissement Public de Financement, régi par l'Ordonnance N°99-054 instituant une catégorie d'Etablissements Publics de Financement. Le FISAN a pour mission de promouvoir le financement public et privé dans le domaine de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et du développement agricole durable à travers des instruments financiers adaptés en vue de permettre une meilleure exploitation du potentiel national et contribuer ainsi à l'amélioration des revenus des producteurs.

Ses attributions, organisation et fonctionnement sont régis par Décret N°2017-663/PR du 02 août 2017 portant création d'un Etablissement Public de Financement dénommé Fonds d'investissement pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle (FISAN) et le Décret N°2017-668/PR du 02 août 2017 portant approbation des Statuts du Fonds. De ce fait, il jouit d'une autonomie de gestion et d'une personnalité morale. Il sera désigné comme le gestionnaire fiduciaire pour la gestion des fonds renouvelables du Projet ADAPT-WAP au Niger avec l'appui du Comité de Pilotage qui sera mis en place à cet effet.

4.6.3- COMITÉ DE VALIDATION DE LA LISTE DES BÉNÉFICIAIRES ET DES INITIATIVES D'AGR

La mission du Comité de validation est de promouvoir la participation des acteurs communautaires à la mise en œuvre du mécanisme financier. A cet effet, les UGPn doivent participer de manière effective à la prise de décision pendant la phase d'identification des bénéficiaire ou de constitution des groupes de bénéficiaires potentiels.

Sa composition peut varier d'un pays à l'autre et d'une commune à l'autre. Il est constitué de personnes physiques ou morales, notamment :

- L'UGPn (à travers un représentant disponible dans chaque commune) ;
- Les autorités locales, en général un représentant du Maire ;
- Les conservateurs ou gestionnaires des parcs ;
- Les acteurs communautaires (un ou deux représentants de chacun des acteurs communautaires notamment : groupes de solidarité, groupements professionnels des filières importantes de chaque commune) ;
- Le secteur privé (représentant chaque groupe de métiers importants au niveau de la commune, comme par exemple, les commerçants, les artisans, etc.) ;
- Un ou deux représentants des ONG et/ou structures d'appui aux initiatives d'AGR dans les communes.

Le rôle principal du comité de validation est d'approuver **le choix des bénéficiaires potentiels sur la base des critères** génériques retenus. Il évalue les demandes des populations de la zone d'intervention.

Ce comité participera aussi à la sensibilisation des populations sur les critères qui orienteront ses avis et les principales raisons sur les informations pratiques telles que les lieux où trouver les formulaires de demande.

Le comité de validation se réunira une fois par trimestre ou plus en cas de besoin. Il peut mandater un de ses membres ou une tierce personne compétente pour la validation des informations par village.

Le comité peut donner son avis sur les groupes solidaires en se basant sur les informations fournies par les responsables des groupes. Un avis positif donné par le comité demeure valable lorsque le bénéficiaire ne change pas d'activités ou de lieu de résidence.

Cette validation des demandes sera basée sur l'application des mesures génériques de sélection en tenant compte des spécificités en matière de financement des AGR par prêt. En effet, l'accès à un prêt implique principalement la capacité prévisionnelle de remboursement aux échéances prévues. Le tableau 14 suivant, présente les critères spécifiques de validation de l'appartenance au groupe des bénéficiaires potentiels.

Tableau 15 - Critères spécifiques de validation de l'appartenance au groupe des bénéficiaires potentiels du mécanisme financier

Critères génériques	Critères spécifiques au mécanisme financier	Justification
Vulnérabilité de dépendance aux ressources naturelles ou aux aléas climatiques	<ul style="list-style-type: none"> - Forte dépendance aux ressources naturelles pour leur subsistance - Personnes les plus exposées aux risques/affectées du changement climatique 	C'est un critère important du projet qui vise le renforcement de la résilience au niveau de cette catégorie de population dans la ZIP
Vulnérabilité aux effets ou aux impacts négatifs ou probables de la mise en oeuvre du Projet	<ul style="list-style-type: none"> - Les communautés qui seront éventuellement touchées par les activités du projet (par exemple la délimitation et l'aménagement des zones de pâturage et de repos, des points d'eau, du reboisement, etc.) 	C'est un facteur important du principe de compensation qui apporte une justice sociale et va contribuer à ne pas accroître la pression sur les ressources des AP.
Groupes socioprofessionnels	<ul style="list-style-type: none"> - Personnes pratiquant une activité ciblée / éligibles 	C'est le premier critère d'éligibilité. En effet, le MF ne doit financer que des AGR compatibles avec la conservation des AP.
Genre	<ul style="list-style-type: none"> - Faire en sorte qu'au moins 40% des bénéficiaires cibles soient des femmes 	C'est également un critère important qui va contribuer à l'autonomie des femmes et un plus grand impact sur le bien-être des enfants et des familles.
Autres	<ul style="list-style-type: none"> - A définir au besoin par le comité 	Ces critères peuvent être spécifiques pour un village, une activité ou toute autre partie de la ZIP

NB : La validation sera faite **à partir d'une liste de demandeurs de prêts auprès du mécanisme financier**. Les demandeurs doivent s'inscrire sur une liste à remplir **à partir d'une fiche de demande de prêt à renseigner par chaque demandeur**. La fiche comporte un ensemble de rubriques (voir annexe 3, la **fiche 1 de formulaire de demande de prêt** auprès du mécanisme financier).

Les formulaires devront être produits et rendus disponibles dans un endroit accessible et en quantité suffisante. Les formulaires remplis avec un avis positif du Comité seront convoyés vers le ou les SFD concernées des demandes de financement. Les formulaires avec un avis négatif seront retournés aux demandeurs. Ils pourront soumettre une autre demande lorsque les motifs de non éligibilité seront résolus.

Il serait intéressant d'avoir un fichier pour ces renseignements et pour chaque demandeur. Ainsi, en cas de renouvellement, seules les fiches dont les renseignements ont changé feront l'objet d'un ajustement.

Le comité devra prendre en compte le point 4.5 relatif aux initiatives d'AGR éligibles et le planning de décaissement présenté au point 5.7 et qui concerne les objectifs résultats par pays.

Après la validation des bénéficiaires potentiels selon les critères retenus, il sera établi une liste comportant les demandeurs qui ont eu un avis positif du Comité. Cette liste sera signée par le Coordonnateur de l'UGPn ou son représentant qui aura reçu mandat ou délégation de pouvoir formel. Lorsque plusieurs partenaires financiers sont sollicités il sera établi une liste par SFD.

La liste sera ensuite transmise à chaque SFD avec en pièces jointes, les formulaires avec l'avis positif du Comité de validation des demandeurs de prêts.

Cette information sera transmise par les moyens appropriés aux personnes concernées. Cela les autorisera à préparer et à transmettre une demande de financement au SFD.

Il importe de préciser à ces bénéficiaires potentiels que **cela ne leur donne pas un accès automatique au financement sollicité**. Ce financement ne sera acquis qu'après une évaluation rigoureuse des dossiers de micro-projets d'AGR soumis et même en cas de réponse positive, il peut avoir des ajustements suite aux évaluations faites.

4.6.4- AGENCES DE GESTION FIDUCIAIRE ET LEURS RÔLES

Les Agences de Gestion Fiduciaire (AGF) auront pour responsabilités, la gestion du fonds renouvelable dédié à des interventions dans les zones d'intervention du complexe WAP. Les ressources initiales du mécanisme financier seront mises à la disposition de chaque pays par le projet AdaptWAP. Les AGF seront aussi responsables de la sélection des SFD partenaires du Projet avec l'appui d'un Comité de Pilotage qui sera installé dans chacun des pays du Projet.

Le Gestionnaire Fiduciaire sera responsable de la sélection des SFD prestataires avec l'appui du comité de Pilotage du mécanisme financier. Ce comité sera composé comme suit :

- Le coordonnateur de l'UGPn ou son représentant ;
- Le représentant de l'Agence ou de la Cellule, chargée de la surveillance du secteur de la microfinance du pays ;
- Le ou les conservateur(s) / gestionnaire(s) des aires protégées au niveau des communes d'intervention du Projet ou son représentant ;
- Un ou deux représentants des Partenaires Techniques et Financiers (PTF), opérant dans les communes d'intervention du Projet et ayant mené des expériences similaires ;
- Autres structures ou personnes ressources jugées nécessaires.

Le processus de sélection prendra en compte l'engagement des SFD. Il sera initié par une lettre d'invitation aux SFD pré-identifiés dans les zones riveraines des parcs et/ou qui voudraient intervenir et faire partie du Projet ; dans le cadre d'un partenariat en vue fournir des produits et services mieux adaptés aux communautés riveraines.

Critères de sélection des SFD

Le processus de sélection des SFD pré-identifiés, sera basé sur des critères généraux et spécifiques qui feront, par la suite, l'objet de demandes de proposition à adresser aux SFD de la liste restreinte suite aux résultats de l'analyse des dossiers présentés.

A titre indicatif, ces critères sont :

- Critères généraux :

Le Gestionnaire Fiduciaire avec l'appui du Comité de Pilotage, prendra connaissance :

- Du modèle institutionnel, notamment les orientations actuelles et la vision du SFD, son plan d'activités assorti de paramètres contrôlables, ses objectifs et sa stratégie, notamment pour la promotion de produits et services financiers, y compris des produits d'assurance mieux adaptés à la clientèle ciblée ;
- Des ressources humaines actuelles ou nécessaires du SFD ;
- Des programmes en cours d'exécution ou prévus en faveur de la zone d'intervention ou des communes ciblées par le Projet ;
- Des perspectives d'expansion en termes de produits et services dans la zone d'intervention ;
- De l'existence de réseaux décentralisés et de services de proximité ;
- De la viabilité opérationnelle et financière du SFD, à travers ses résultats financiers et quelques ratios de performance.

- Critères spécifiques :

Le SFD intéressé par une Convention de Partenariat avec le Projet, devra remplir les conditions suivantes :

- Etre officiellement enregistré auprès de la Cellule de surveillance du secteur de la microfinance dans son pays d'origine, en tant que prestataire de services ;
- Etre en activité depuis, trois (3) ans au moins dans le secteur de la microfinance et avoir une réputation d'honnêteté reconnue et une rigueur prouvée dans le travail ainsi qu'un personnel de qualité ;
- Produire régulièrement des documents de suivi du portefeuille de prêts et afficher des taux d'impayés inférieurs à 10 % pour les trois (3) dernières années d'activités ;
- Avoir au moins 40% de femmes parmi sa clientèle ;
- Tenir une comptabilité précise et être en mesure de produire des états financiers ;
- Etre doté d'instruments de suivi de leurs activités (définition d'indicateurs de suivi, procédures de collecte de données, etc.) ;
- Offrir ou être prêt à offrir des produits d'épargne ou de prêts adaptés à la clientèle ciblée ;
- Présenter un plan stratégique de trois à cinq ans en vue de parvenir à l'autonomie opérationnelle dans l'établissement d'un programme viable de microfinance dans la zone ou communes d'intervention du projet AdaptWAP.

Les SFD qui auraient rempli les critères généraux et spécifiques, recevront une lettre de notification de pré-sélection et une demande de proposition complémentaire pour éligibilité aux Fonds renouvelables du projet AdaptWAP.

Le Gestionnaire Fiduciaire invitera les SFD de la liste restreinte à présenter des propositions de programmes comportant notamment :

- Les activités qui seront menées dans la zone ou communes d'intervention du Projet AdaptWAP, les perspectives en termes de satisfaction de la clientèle ciblée ;
- L'intermédiation sociale qui renforce et forme les groupes sociaux ;
- L'information et les activités de proximité destinées aux communautés ciblées par le Projet, notamment la formation pour la création et la gestion de groupes de solidarité ou d'association de groupements ;
- La conduite de prêt avec éducation en gestion financière et autres formations jugées nécessaires.

A termes, s activités proposées devront :

- Renforcer les capacités d'atteinte des populations cibles de la zone ou communes d'intervention du Projet ;
- Permettre d'offrir des services financiers adéquats aux groupes cibles du projet sur la base de leurs propres ressources et concours obtenus du fonds renouvelables ;
- Rendre les communautés ou groupes comme clients actifs du SFD.

Le Gestionnaire fiduciaire recevra les demandes de **propositions soumises par les SFD à son Secrétariat sous pli fermé**. Elle procédera à **l'évaluation par un Comité ad hoc ou par un Expert spécialisé** dans le domaine de la microfinance. Ce comité ou l'Expert aura un délai maximum de cinq (05) jours pour rendre son rapport d'évaluation. Ce rapport sera validé par un Comité technique qui sera mis en place par l'UGPn. Les ajustements devront lui être communiqués dans un délai de trois (03) jours après signification. Les propositions approuvées seront transmises au Comité de Pilotage du pays.

4.6.5- SYSTÈMES FINANCIERS DÉCENTRALISÉS PARTENAIRES DU MÉCANISME

Les SFD partenaires sont ceux qui auront signé un contrat de partenariat dans le cadre de l'opérationnalisation du mécanisme financier. Ils sont chargés de la mise en place et de la gestion du portefeuille de prêts. Leurs principales responsabilités sont :

- L'information des communautés sur l'offre de prêts et la procédure opérationnelle de mise en place des prêts du mécanisme financier AdaptWAP concomitamment avec les autres acteurs ;
- La réception des dossiers de demande de financement et leur évaluation professionnelle afin d'apporter des réponses adéquates ;
- La sélection des bénéficiaires et l'octroi de financements adaptés en tenant compte de la solvabilité et de la capacité d'endettement ;
- Le suivi du portefeuille de prêts, le recouvrement normal et le recouvrement des impayés ;
- La production du reporting sur le portefeuille, y compris la formulation de recommandations sur l'amélioration du mécanisme financier.

La démarche opérationnelle respectera les conditions et les étapes détaillées dans la partie 5 ci-dessus qui porte sur l'opérationnalisation du mécanisme financier.

Les SFD devront octroyer les financements uniquement à des bénéficiaires qui sont sur la liste de bénéficiaires potentiels reçus des comités de validation des bénéficiaires potentiels.

Le schéma qui suit, donne un aperçu du mécanisme financier proposé. Il présente à travers des flèches, le rôle de chaque acteur dans le mécanisme financier et les liens devant exister entre chaque maillon de la chaîne schématique du mécanisme.

Gestion Pilotage (Stratégique)

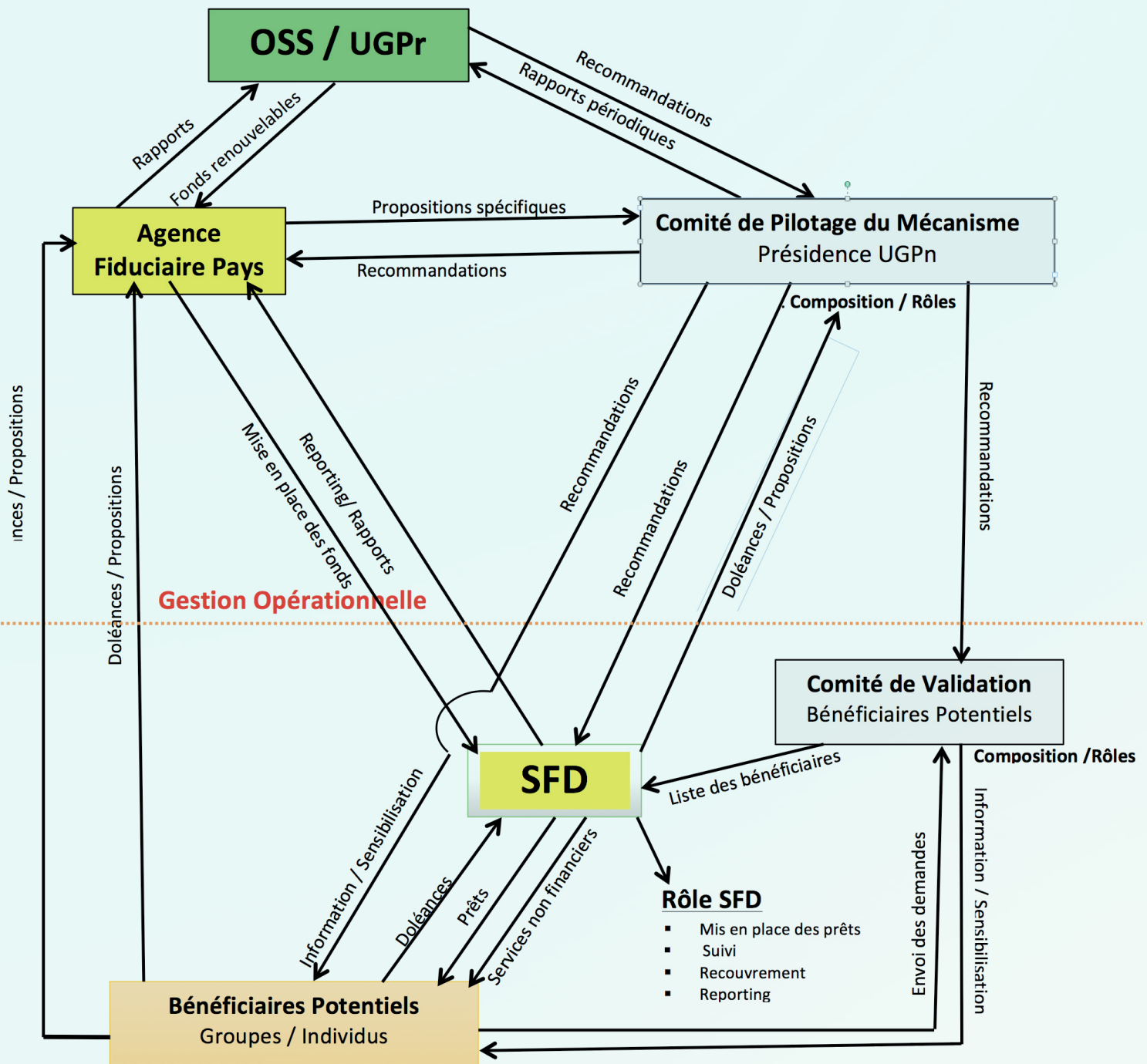


Figure 3 - Schéma du fonctionnement du mécanisme financier du Projet

5- OPÉRATIONNALISATION DU MÉCANISME FINANCIER

5.1- PROCÉDURE DE PRÊTS ORDINAIRES

La démarche d'octroi de prêts ordinaires du mécanisme financier comprend plusieurs phases. Après la sélection des bénéficiaires, arrive la procédure d'information sur les types de prêts, la procédure opérationnelle de mise en place des prêts et la procédure de suivi et le recouvrement des prêts.

Chaque phase fait l'objet de procédures opérationnelles du mécanisme financier.

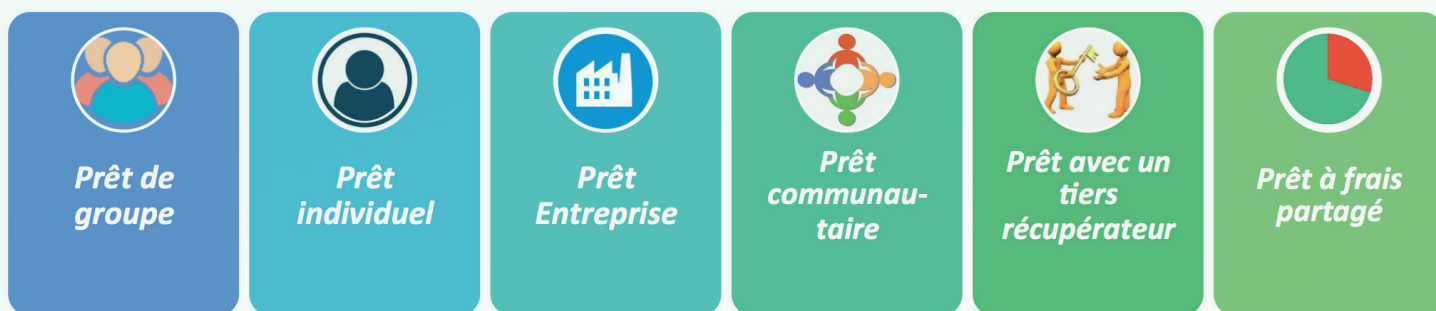
Il s'agit de :

- La procédure opérationnelle d'information sur les types de prêts ;
- La procédure opérationnelle de la mise en place des prêts et qui concerne les étapes et les aspects importants de chaque étape. Chaque SFD devra, sur cette base, élaborer sa procédure interne, en intégrant les dispositions de son Manuel de Prêt et en précisant la procédure pour chaque type de prêt qui peut être octroyé dans le cadre du partenariat et du mécanisme financier.
- La procédure opérationnelle de suivi et de recouvrement des prêts.

5.1.1- TYPES DE PRÊTS À PROPOSER

Pour le mécanisme financier du projet AdaptWAP, les prêts sont destinés à la réalisation d'initiatives d'AGR qui doivent être éligibles par rapport aux critères prédéfinis et alignés aux objectifs du projet AdaptWAP. Les différents types de prêts proposés devront être adaptés de façon à ce qu'il n'y ait pas d'obstacles d'accès aux financements pour les bénéficiaires potentiels du mécanisme financier.

Plusieurs types de prêts seront disponibles pour les bénéficiaires potentiels du mécanisme financier ayant un besoin de financement. Ces différents types de prêts ont été définis après la prise en compte des nombreux échanges que la mission a eu avec les SFD et plusieurs acteurs qui ont apporté des financements aux bénéficiaires cibles du projet AdaptWAP. Il faut, en effet, tenir compte des besoins de financement et des exigences de simplification pour certains besoins en termes de montants sollicités. Telle est la pratique dans le secteur de la microfinance et même dans le secteur bancaire. Ainsi, les principaux types de prêts ci-après seront proposés par le MF : le prêt de groupe, le prêt avec tiers récupérateur, le prêt individuel, le prêt Entreprise, le prêt communautaire et le prêt à frais partagés.



PRÊT DE GROUPE

Le prêt de groupe est un prêt qui est proposé à un groupement de personnes quel que soit le statut juridique du groupement (groupement villageois, société coopérative, groupe de solidarité, etc.) mais qui est redistribué à chaque membre selon le montant validé par le groupement pour chacun. La garantie exigée pour **ce type de prêt est la caution solidaire du groupement pour la totalité du prêt.**

PRÊT INDIVIDUEL

Le prêt individuel est un prêt proposé aux personnes physiques pour combler leurs déficits de financement. Les bénéficiaires potentiels désireux d'y accéder, doivent avoir une bonne maîtrise de leurs activités, une surface financière minimale et des garanties exigées par les prestataires financiers.

PRÊT ENTREPRISE

Le prêt Entreprise est un prêt proposé aux entreprises qui exercent des AGR. En milieu rural, ce sont généralement des entreprises qui sont dans le secteur de la transformation ou de la commercialisation. Ce sont des acteurs importants des chaînes de valeurs après le maillon de la production.

Les entreprises désireuses d'y accéder doivent avoir une bonne maîtrise de leurs activités, une surface financière minimale et des **garanties exigées par les prestataires financiers**. D'autres conditions peuvent être exigées notamment en termes de formalismes administratifs et financiers tels que la possession d'un registre de commerce et/ou la détention d'un compte qui fonctionne régulièrement.

PRÊT COMMUNAUTAIRE

Le prêt communautaire est un financement qui sera proposé aux communautés pour la réalisation de divers projets communautaires. Il est destiné aux communautés bien organisées et qui disposent de sources fiables de revenus ou alors pour des objets, dont l'exploitation va générer des revenus suffisants pour le remboursement.

PRÊT AVEC TIERS RÉCUPÉRATEUR

Le prêt avec tiers récupérateur est un prêt qui sera proposé aux bénéficiaires potentiels qui vont livrer leurs produits à des tiers, qui vont récupérer les prêts sur les montants des achats qu'ils font auprès des bénéficiaires. Cela se fait généralement dans le cadre d'un partenariat gagnant-gagnant où chacun des trois acteurs a un avantage. C'est le cas lorsqu'un opérateur veut encourager la production de produits dont il a besoin.

PRÊT À FRAIS PARTAGÉS

Le prêt à frais partagés est un prêt qui est **octroyé dans le cadre du financement tripartite** d'un projet. Les trois contributeurs au plan de financement sont le promoteur, un apporteur de subvention et un SFD avec un prêt qui va assurer le financement du solde du plan de financement.

Le promoteur monte son dossier de financement en indiquant le montant total du besoin de financement et les contributions des trois apporteurs de fonds dans un plan de financement. En général sa contribution personnelle est de 10% à 20%.

L'apporteur de subvention est en général un bailleur de fonds **dans le cadre d'un programme d'appui à une filière ou à une communauté**. La **contribution en subvention est en général d'un minimum de 40% du montant total du besoin de financement**. Cette contribution doit être formellement obtenue avant la recherche du financement d'un SFD.

Le SFD qui reçoit la demande de financement pour boucler le plan de financement doit l'étudier comme tout dossier de crédit et apporter une réponse adéquate. Il importe de préciser qu'il ne pourra modifier le montant qu'en accord avec l'apporteur de subvention.

Cette liste de types de prêts n'est pas exhaustive et chaque prestataire financier retenu pourra faire d'autres offres de produits adaptés à des catégories de clientèle et d'opportunités. Elle est donc évolutive et prendra en compte les innovations et les évolutions des besoins des bénéficiaires potentiels.

5.1.2- PROCÉDURE OPÉRATIONNELLE DE MISE EN PLACE DES PRÊTS

La mise en place des prêts est la première phase du processus de financement des populations de la ZIP pour la diversification des AGR. A l'issue de cette étape, des prêts seront accordés à plusieurs (des milliers) de bénéficiaires qui, ayant un besoin réel de financement par prêts, en auront fait la demande. Plusieurs étapes sont nécessaires avant de sélectionner les bénéficiaires et d'octroyer des financements adaptés en tenant compte de la solvabilité et de la capacité d'endettement.

MONTAGE DE DOSSIERS DE DEMANDE DE PRÊT

Les bénéficiaires potentiels admis seront amenés à remplir une fiche de renseignement avec l'appui des responsables des groupes d'appartenance, d'animateurs ou de structures d'accompagnement des AGR qu'ils veulent entreprendre ou renforcer.

- **Dispositions générales pour le montage d'un dossier**

Un financement par prêt se fait à partir d'un dossier de demande de prêt. Il s'agit d'un ensemble de documents qui fournissent des informations et des preuves nécessaires à l'évaluation professionnelle de la demande par le SFD. Dans le cadre du MF, les obligations incombent aussi bien aux SFD qu'aux demandeurs de prêts.

- **Obligations du SFD**

Le SFD a des obligations de base qui vont faciliter la relation avec les clients potentiels. Il s'agit principalement des :

- Informations sur les prêts disponibles ;
- Informations sur les conditions d'accès à chaque type de prêt ;
- Informations sur la composition du dossier de prêt ;
- Dans le cadre d'un mécanisme financier, organiser des séances d'information et de sensibilisation sur les détails mentionnés ci-dessus mentionnées et sur les autres produits financiers disponibles notamment les produits d'épargne et leurs avantages en matière de gestion du remboursement.

Ces obligations permettent aux clients de gagner du temps et empêchent surtout les intermédiaires d'en profiter, soutirer des fonds ou des commissions d'intermédiation non dues.

- **Obligations des demandeurs de prêts**

Les demandeurs de prêts ont également des obligations relatives aux dossiers de demande de prêts. Il s'agit principalement de :

- Faire un dossier complet tel qu'exigé par le SFD ;
- Faire des demandes réalistes en termes de montant ;
- Refuser des offres qui ne correspondent pas à leurs besoins.

Le non-respect des obligations du demandeur est pénalisante pour les demandes de financement.

DISPOSITIONS POUR CHAQUE TYPE DE PRÊT

Les dossiers de demande de financement sont différents selon le type de prêt choisi par chaque demandeur de prêt.

- **Prêt de groupe**

Pour les prêts de groupe, les montants sollicités devront être validés par le groupe. En effet, le groupe est solidairement responsable du remboursement du montant total du prêt. Ainsi, le groupe saura éviter que des membres sollicitent des montants supérieurs à leur capacité de remboursement.

Le dossier de prêt sera constitué de la liste des demandeurs de prêt avec des montants individuels pour chaque personne, à laquelle sera jointe une convention de caution solidaire de groupe. Les SFD sollicités pourront transmettre leurs formulaires pour ce type de prêt aux groupements qui les sollicitent.

- **Prêt individuel**

Le dossier de prêt individuel sera composé de deux documents principaux que sont :

- Une demande individuelle de prêt comportant toutes les informations requises pour l'analyse du dossier, selon les formulaires du prestataire financier à qui s'adresse la demande de financement ;
- Il y sera la documentation exigée pour la garantie requise selon l'information préalable sur les conditions d'accès à ce type de crédit.

Des documents supplémentaires peuvent être exigés.

- **Prêt entreprise**

Le dossier, pour le prêt Entreprise est similaire au dossier pour les prêts individuels. Il y aura donc :

- Une demande individuelle de prêt comportant toutes les informations requises pour l'analyse du dossier selon les formulaires du prestataire financier sollicité à qui s'adresse la demande de financement.
- Il y sera la documentation exigée pour la garantie requise selon l'information préalable sur les conditions d'accès à ce type de crédit.

La seule différence est que ce dossier sera signé par le représentant légal de l'entreprise et les pièces administratives seront jointes.

- **Prêt communautaire**

Le dossier, pour le prêt Communautaire est un dossier soutenu et validé par la communauté. Il y aura donc :

- Un procès-verbal d'une réunion de la communauté validé par les responsables dont les autorités locales ;
- Une demande individuelle de prêt comportant toutes les informations requises pour l'analyse du dossier selon les formulaires du prestataire financier sollicité à qui s'adresse la demande de financement. La demande doit être également signée par les mêmes signataires que le procès-verbal ;
- Un formulaire définissant les sources de remboursement à remplir et à signer séparément par les mêmes signataires ;
- Il y sera la documentation exigée pour la garantie requise selon l'information préalable sur les conditions d'accès à ce type de crédit.

- **Prêt avec tiers récupérateur**

Le dossier, pour le prêt avec tiers récupérateur est un dossier à trois (3) volets. Il y aura :

- Un dossier de demande de prêt selon les types de prêts ci-dessus énumérés ;
- Une autorisation de prélèvement signée par le demandeur de prêt dans laquelle il autorise le tiers récupérateur (identité à préciser), à prélever les sommes qu'il lui devra, dans le cadre de leurs contrats d'affaires, du montant (à préciser) FCFA et de le reverser à tel SFD pour le remboursement du financement obtenu ;
- Un engagement signé par le tiers récupérateur de prélever la somme (dont le montant sera précisé) sur les sommes qu'il devra à telle personne (identité à préciser), dans le cadre de leurs contrats d'affaires et l'autorisation de prélèvement, et de le reverser au SFD concerné, pour le remboursement du financement obtenu de l'institution.

Il y sera joint la documentation exigée pour la garantie requise selon l'information préalable sur les conditions d'accès à ce type de crédit.

- **Prêt à frais partagés**

Le dossier, pour le prêt à frais partagés est un dossier à trois (3) volets. Il y aura :

- Un dossier de prêt selon les types de prêts ci-dessus énumérés ;
- Un accord de subvention signé entre le demandeur et le bailleur ;
- La documentation exigée pour la garantie requise selon l'information préalable sur les conditions d'accès à ce type de crédit.

5.1.3- EVALUATION DES DEMANDES DE PRÊT

L'évaluation des demandes de prêt se fera sur la base de l'analyse des formulaires de demande de prêt dûment remplis par les personnes concernés (annexe 3). Une vérification des informations fournies par les candidats retenus peut être effectuée avec l'appui des autorités locales.

L'entretien avec les personnes sélectionnées peut se faire au village, pour les prêts de groupes ou au bureau pour les prêts individuels de montants importants.

5.1.4- APPROBATION DES DEMANDES DE PRÊT

Elle doit être faite en se basant impérativement sur les critères de solvabilité, de genre et d'équité territoriale.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'APPROBATION DES DEMANDES DE PRÊT

L'approbation des demandes de prêt est la dernière étape du processus de sélection. Les dossiers qui parviennent à cette étape sont les dossiers de bénéficiaires potentiels qui ont rempli les critères qualitatifs.

L'approbation consiste à évaluer chaque dossier de prêt et à prendre une décision sur la suite à donner au dossier. La décision peut être l'octroi d'un financement avec une offre de financement ou le rejet du dossier de prêt.

L'offre de financement précise toutes les informations sur le financement octroyé et notamment :

- Le montant octroyé ;
- Le taux d'intérêt ;
- Les garanties à fournir ;
- L'échéancier de remboursement ;
- Le plan de décaissement ;
- Les conditions de décaissement ;
- Autres conditions particulières.

Chaque prestataire financier utilisera sa propre méthodologie d'étude de dossiers de crédit qui, en général, vise à minimiser les risques de défaut/impayé.

Tableau 16 - Quelques critères génériques et spécifiques au mécanisme financier

Critères génériques	Critères spécifiques au mécanisme financier	Justification
Qualité morale	- Réputation en matière de respect des engagements dans la société	
Socio-économiques	- La perte des biens productifs et non productifs (AGR uniquement) ; - La capacité de travailler ; - La connaissance et l'expérience des aspects techniques liés à l'activité ; - La motivation de travailler dans un groupe.	
Genre	- Faire en sorte qu'au moins 40% des bénéficiaires cibles des femmes	
Autres		A l'appréciation du comité de validation

CONDITIONS PARTICULIÈRES POUR CHAQUE TYPE DE PRÊT

- **Prêt de groupe**

Pour les prêts de groupe, l'approbation sera basée sur la fonctionnalité du groupe. C'est un critère déterminant pour ne pas octroyer des financements à des groupes de circonstance formés uniquement pour bénéficier des financements disponibles.

- **Prêt individuel**

L'approbation d'un prêt individuel sera basée sur l'avis technique de l'agent de crédit ayant fait l'évaluation technique du dossier. Il tiendra compte également des garanties avec l'exigence des formalités requises pour l'efficacité de la réalisation des garanties lorsque ce sera nécessaire pour rembourser le prêt.

- **Prêt entreprise**

L'approbation d'un prêt entreprise est similaire à celle pour les prêts individuels.

- **Prêt communautaire**

L'approbation d'un prêt communautaire se fera, en tenant compte de l'existence du procès-verbal de validation de la demande de prêt. Ensuite, il faudra tenir compte de la réputation des responsables de la communauté en matière de réalisation communautaire. Cette information peut être trouvée auprès des bailleurs ayant accordé des financements auparavant ou auprès des services économiques des communes.

- **Prêt avec tiers récupérateur**

L'approbation d'un prêt avec tiers récupérateur a deux volets :

- Il faut impérativement apprécier la demande comme dans le cas d'un prêt individuel. En effet, si le dossier n'est pas bon intrinsèquement le tiers récupérateur ne servira à rien.
- Il faut impérativement apprécier l'efficacité du tiers récupérateur. Il faut apprécier sa probité afin que les recouvrements auxquels il procédera ne soient pas détournés.

- **Prêt à frais partagés**

L'approbation d'un prêt à frais partagé a deux volets :

- Il faut impérativement apprécier la demande comme dans le cas d'un prêt individuel. En effet, si le dossier n'est pas bon intrinsèquement le tiers récupérateur ne servira à rien.
- Il faut prendre en compte les conditions de l'octroi de la subvention et le plan de décaissement figurant dans le dossier, afin que les décaissements soient bien planifiés et effectués au moment opportun.

5.1.5- FORMALISATION DES PRÊTS ACCORDÉS

La formalisation des prêts est une étape importante du processus de mise en place des financements, tout comme les autres étapes. Cette étape est matérialisée par l'établissement et la signature d'un contrat de prêt. Le contrat est signé d'abord par le bénéficiaire pour marquer son accord (très important) et ensuite par le représentant du SFD.

Etant donné le taux d'analphabétisme élevé au sein des bénéficiaires potentiels, il faudra expliquer les conditions prévues dans le contrat notamment celles portant sur la durée et les périodicités de remboursement.

Chaque dossier de prêt doit inclure des documents annexes au contrat tels que les conventions de cautionnement.

5.1.6- DÉCAISSEMENT DES PRÊTS

Le décaissement des prêts se fait en prenant en compte toutes les précautions nécessaires. Pour cela, un certain nombre de précautions sont envisagées.

PRÉCAUTIONS USUELLES EN MATIÈRE DE DÉCAISSEMENT DES PRÊTS

Les dispositions à prendre viseront plusieurs objectifs que sont :

- La limitation des frais pour les bénéficiaires ;
- La perception intégrale des montants accordés à chaque bénéficiaire ;
- La formalisation dans des supports qui seront des preuves de la perception des fonds lorsque la mise à disposition des fonds n'est pas faite dans un compte bancaire ou compte dans un SFD.

Lors du décaissement de fonds, il est recommandé de faire des séances d'initiation aux bonnes pratiques de gestion financière pour la gestion des AGR et d'éducation financière au sens plus large.

DÉCAISSEMENT POUR CHAQUE TYPE DE PRÊT

Le décaissement doit être adapté à chaque type de prêt en fonction des précautions habituelles.

- **Prêt de groupe**

Pour le prêt de groupe, le décaissement se fera au niveau de la localité où se trouvent les membres du groupe. Chaque membre doit recevoir directement le montant qui lui est accordé. Au fur et à mesure, les personnes ayant reçu les fonds doivent signer le document de décaissement établi. A la fin de la remise des fonds, les responsables du groupe doivent également signer le document.

- **Prêt individuel**

Pour un prêt individuel, le décaissement se fera normalement dans les comptes ouverts à cet effet. Un virement est donc fait dans le compte de chaque bénéficiaire.

Les frais de décaissement par voie digitale à travers les systèmes de transfert d'argent seront pris en charge par les bénéficiaires.

- **Autres types de prêts (individuel, entreprise, communautaire, à frais partagés)**

Pour les autres types de prêts, le seul mode de décaissement se fera normalement dans les comptes ouverts à cet effet. Un virement est donc fait dans le compte de chaque bénéficiaire.

5.2- PROCÉDURE DE PRÊT POUR LES PLATEFORMES MULTIFONCTIONNELLES

Les plateformes multifonctionnelles (PTFM) sont destinées à soutenir les groupes de femmes transformatrices pour le traitement des produits forestiers non ligneux (PFNL : Karité, Baobab, Moringa, Néré, Tamarin, Balanites, Gomme arabique, etc.). Il est prévu 5 plateformes réparties comme suit.

Tableau 17 - Calendrier de réalisation des plateformes multifonctionnelles par pays et par réserve d'aires protégées du complexe WAP

Activités financées	Nombre	Année de réalisation	Observations
Au moins cinq plateformes multifonctionnelles (PTFM) installées au profit de 05 groupes de femmes transformatrices des PFNL	2 au Bénin 2 au Burkina Faso 1 au Niger	2021 à 2023	1 plateforme multifonctionnelle (PTFM) au niveau de chaque parc

Etant donné le nombre limité de plateformes, la sélection des groupes de femmes bénéficiaires sera faite par un appel à propositions sur la base des formulaires de fiches de micro-projet comprenant un compte d'exploitation prévisionnel.

Les principaux critères de sélection à appliquer seront :

1. Le volume de la demande de prestation dans la zone d'implantation de la plateforme ;
2. La fonctionnalité du groupement de femmes demandeur ;
3. La possession d'un compte dans un SFD dans la zone d'intervention du projet ;
4. L'existence de canaux de distribution ou d'écoulement des produits finis sortis de la plateforme multifonctionnelle ;
5. L'accompagnement de partenaires fiables pour l'installation, le fonctionnement et la maintenance de la plateforme ;
6. L'apport d'un autofinancement de 20% par le groupement ou de l'obtention d'une subvention d'un bailleur ;
7. L'acceptation de la mise en gage de la plateforme jusqu'au remboursement total du prêt obtenu ;
8. Autres aspects pertinents pour le SFD et/ou le comité de sélection des bénéficiaires potentiels.

5.3- PROCÉDURE DE FINANCEMENT POUR LES « BOUTIQUES DE LA NATURE »

Les « boutiques de la nature » sont prévues pour l'exposition et la vente de produits locaux et artisanaux à l'entrée des parcs. Les montants prévus seront octroyés en subvention à des structures qui pourront les réaliser et les exploiter au profit de tous les artisans.

Dans le contexte du complexe WAP, ces infrastructures commerciales pourront être construites et gérées par les ONG qui reçoivent des subventions Grant avec le GIC-WAP de la coopération allemande GIZ. Dans le cadre de la gestion, il sera mis en place un comité de gestion composé des représentants des principales familles d'artisans qui sont utilisatrices des « boutiques ». La tarification et la gestion budgétaire seront décidées par ce comité.

La gestion quotidienne sera assurée par un « gérant », qui sera recruté et rémunéré sur les ressources collectées. Le contrôle devra être fait par l'ONG désignée qui devra rendre compte au comité de gestion.

5.4- ACTIONS APRÈS LE DÉCAISSEMENT

Le décaissement des prêts impliquera le suivi des financements octroyés et le recouvrement selon les échéanciers contractuels de chaque prêt.

5.5- PLANNING ANNUEL ET TRAJET DE MISE EN ŒUVRE DES DÉCAISSEMENTS

Le décaissement des ressources destinées aux fonds leviers se faisant progressivement, il en sera de même pour sa mise en œuvre.

Tableau 18 - Calendrier de décaissement avec des jalons dans le temps pour les fonds leviers

Activités	Budget (dollars US)	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4
Activité 3.2.2.1 : Identifier et former les bénéficiaires sur les différentes AGR (agriculture, agriculture biologique, élevage, apiculture, distillation, collecte de PFNL, foyers améliorés, etc.) et sur la fabrication de foyers et de greniers	120 000	30 000	40 000	30 000	20 000
Activité 3.2.2.2 : Fabriquer et diffuser le matériel et les techniques d'économie du bois (foyers améliorés pour la production de sel, transformation des produits de la pêche et des greniers pour les produits alimentaires, etc.)	300 000	50 000	50 000	200 000	-

Activités	Budget (dollars US)	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4
Activité 3.2.2.3 : Acquérir et accorder aux femmes vulnérables des petits ruminants (chèvres, moutons, etc.) et des volailles de reproduction	300 000		-	150 000	150 000
Activité 3.2.2.4 : Soutenir les groupes de femmes transformatrices par le biais de plateformes multifonctionnelles de traitement des produits forestiers non ligneux (PFNL : Karité, Baobab, Moringa, Néré, Tamarin, Balanites, Gomme arabique, etc.)	270 000	-	100 000	170 000	-
Activité 3.2.2.5 : Identifier et équiper les promoteurs d'apiculteurs pour la mise en place de sites apicoles dans les villages riverains.	120 000	-	40 000	80 000	-
Activité 3.2.2.6 : Soutenir les groupes de femmes ou de jeunes pour le développement de la pharmacopée et l'extraction de l'huile de plantes aromatiques et médicinales	240 000	-	-	100 000	140 000
Activité 3.2.2.7 : Equiper les pêcheurs et les pisciculteurs vivant dans les localités limitrophes du complexe WAP	240 000	-	-	100 000	140 000
Activité 3.2.2.8 : Construire des «boutiques de la nature» pour l'exposition et la vente de produits locaux et artisanaux aux entrées des parcs	120 000	-		120 000	-
TOTAL	1 710 000	80 000	230 000	950 000	450 000

Source : Document du Projet AdaptWAP, 2019.

Conséquemment au plan de décaissement ci-dessus, le planning de mise en œuvre par type d'objet financé est :

Tableau 19 - Planning annuel de mise en œuvre des activités

N°	Activités	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4
1	Identifier et former les bénéficiaires sur les différentes AGR (agriculture, agriculture biologique, élevage, apiculture, distillation, collecte de PFNL, foyers améliorés, etc.) et sur la fabrication de foyers et de greniers				
2	Fabrication et diffusion de matériel et de techniques d'économie du bois (foyers améliorés pour la production de sel, transformation des produits de la pêche et des greniers pour les produits alimentaires, etc.)				
3	Acquérir et accorder aux femmes vulnérables des petits ruminants (chèvres, moutons, etc.) et des volailles de reproduction				
4	Soutenir les groupes de femmes transformatrices par le biais de plateformes multifonctionnelles de traitement des produits forestiers non ligneux (PFNL : Karité, Baobab, Moringa, Néré, Tamarin, Balanites, Gomme arabique, etc.)				
5	Identifier et équiper les promoteurs d'apiculteurs pour la mise en place de sites apicoles dans les villages riverains.				

N°	Activités	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4
6	Soutenir les groupes de femmes ou de jeunes pour le développement de la pharmacopée et l'extraction de l'huile de plantes aromatiques et médicinales				
7	Equiper les pêcheurs et les pisciculteurs vivant dans les localités limitrophes du complexe WAP				
8	Construire des «boutiques de la nature» pour l'exposition et la vente de produits locaux et artisanaux aux entrées des parcs				

Source : Document du Projet AdaptWAP, 2019.

5.5.1- TRAJET DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITÉS AU COURS DE LA PÉRIODE D'EXÉCUTION DU PROJET

ANNÉE 1 : 2020

Il apparaît que pour l'année 1, deux (2) activités sont planifiées :

1. Identification et formation des bénéficiaires sur les différentes AGR (agriculture, agriculture biologique, élevage, apiculture, distillation, collecte de PFNL, foyers améliorés, etc.) et sur la fabrication de foyers et de greniers. Cette activité se déroulera sur 4 ans ;
2. Fabrication et diffusion de matériel et de techniques d'économie du bois (foyers améliorés pour la production de sel, transformation des produits de la pêche et des greniers pour les produits alimentaires, etc.).

ANNÉE 2 : 2021

Pour l'année 2, quatre (4) activités seront mises en œuvre. Il s'agit des deux (2) activités pendant l'année 1 en plus de deux nouvelles activités :

1. Réalisation d'une partie des plateformes multifonctionnelles (PTFM) de traitement des produits forestiers non ligneux ;
2. Equipement des promoteurs d'apiculteurs pour la mise en place de sites apicoles.

ANNÉE 3 : 2022

Pendant année 3, huit (8) activités se dérouleront dont les quatre (4) activités introduites en année 2.

Les nouvelles activités seront :

1. Acquérir et accorder aux femmes vulnérables des petits ruminants (chèvres, moutons, etc.) et des volailles de reproduction ;
2. Soutenir les groupes de femmes ou de jeunes pour le développement de la pharmacopée et l'extraction de l'huile de plantes aromatiques et médicinales ;
3. Equiper les pêcheurs et les pisciculteurs vivant dans les localités limitrophes du complexe WAP ;
4. Construire des « boutiques de la nature » pour l'exposition et la vente de produits locaux et artisanaux aux entrées des parcs.

Il est important de noter que les trois (3) « boutiques de la nature », seront réalisées au cours de l'année 3.

ANNÉE 4 : 2023

Aucune nouvelle activité ne sera introduite pendant l'année 4. Seules les activités introduites pendant l'année 3 se poursuivront. Il s'agit de :

1. Identifier et former des bénéficiaires sur les différentes AGR (agriculture, agriculture biologique, élevage, apiculture, distillation, collecte de PFNL, foyers améliorés, etc.) et sur la fabrication de foyers et de greniers ;

2. Acquérir et accorder aux femmes vulnérables des petits ruminants (chèvres, moutons, etc.) et des volailles de reproduction ;
3. Soutenir les groupes de femmes ou de jeunes pour le développement de la pharmacopée et l'extraction de l'huile de plantes aromatiques et médicinales ;
4. Equiper les pêcheurs et les pisciculteurs vivant dans les localités limitrophes du complexe WAP.

Sur la base de ces informations, les actions de la planification seront mises en œuvre. Il s'agit de :

- Identifier les promoteurs des AGR et élaborer et mettre en œuvre un plan de formation et de soutien organisationnel et matériel ;
- Soutenir l'élaboration d'un plan de financement et la mise en œuvre du financement. La mise en œuvre est prévue sur un modèle commercial afin de maintenir l'opérationnalisation au-delà de la clôture du projet.

Elles seront réalisées chaque année par les SFD partenaires et l'UGPn et seront validées par le Comité de Pilotage.

5.6- OBJECTIFS ET RÉSULTATS ATTENDUS PAR PAYS

D'après le Document de Projet, il est prévu que sur les 22 communes riveraines du complexe WAP, 19 seront impactées par les actions ayant pour **Résultat 3.2 : « La résilience des populations au changement climatique est renforcée et leur niveau de vie amélioré, grâce à des activités génératrices de revenus » de la Composante 3 du Projet.**

Sur la base du cadre de résultat du Projet, les résultats planifiés pour chaque activité par commune et/ou par pays se présentent comme suit dans le tableau 18 suivant. Au total 19 communes seront impactées par les actions du projet.

Tableau 20 - Répartition des activités financées par commune

Activités financées	Nombre	Année de réalisation	Observation
Au moins 19 femmes et 19 jeunes membres de groupes d'agriculteurs formés à l'agriculture biologique	1 femme 1 jeune		Il y a 22 communes. Dans chaque pays, l'UGPn choisira les communes les plus adaptées
3 techniques sont diffusées d'ici la fin de la 3ème année sur les 19 communes	3 techniques	2020 à 2022	
1 artisan / commune formé (modèle foyers améliorés et modèle support grenier) / an (76 personnes)	1 artisan par an	2020 à 2023	
Au moins 19 femmes vulnérables par commune riveraine ont bénéficié de noyaux de reproduction (chèvres, moutons et volailles) par an	19 femmes vulnérables par an	2022 et 2023	

Source : Tableau 28 du cadre de résultat du Document du Projet AdaptWAP, 2019.

Tableau 21 - Répartition des activités financées par pays

Activités financées	Nombre	Année de réalisation	Observations
Au moins 12 sessions de formation sur les différentes AGR seront organisées d'ici la fin du projet (600 personnes dont 50% de femmes)	5 au Bénin 5 au Burkina Faso 2 au Niger	2020 à 2023	Environ 120 personnes par parc
Il existe un modèle de rayons de stockage de greniers			
Il existe un modèle de foyer amélioré			
70% des ménages des villages riverains ont adopté le modèle des foyers améliorés		2020 à 2023	
Au moins 05 plateformes multifonctionnelles (PFM) installées au profit de 05 groupes de femmes transformatrices des PFNL	2 au Bénin 2 au Burkina Faso 1 au Niger	2021 à 2023	1 plateforme multifonctionnelle (PTFM) au niveau de chaque parc
20 kits d'équipement apicole acquis au profit des promoteurs d'apiculteurs au cours de la troisième année du projet / pays	20 kits d'équipements apicoles pour chaque pays	2021 à 2022	
Au moins 05 groupes de femmes ou de jeunes sont soutenus pour le développement de la pharmacopée et l'extraction de l'huile de plantes aromatiques et médicinales.	2 au Bénin 2 au Burkina Faso 1 au Niger	2022 à 2023	1 groupe de femmes ou de jeunes est soutenu au niveau de chaque parc
Au moins 05 groupes de pêcheurs et 05 groupes de pisciculteurs sont équipés	Bénin 2 groupes de pêcheurs et 2 groupes de pisciculteurs Burkina Faso 2 groupes de pêcheurs et 2 groupes de pisciculteurs Niger 1 groupe de pêcheurs et 1 groupe de pisciculteurs	2022 à 2023	1 groupe de pêcheurs est équipé au niveau de chaque parc 1 groupe de pisciculteurs est équipé au niveau de chaque parc
Boutique de la nature construite	1	2022	Pour les pays ayant 2 parcs, il faut choisir 1 parc.
Au moins, une session d'information ou de sensibilisation sur les normes de sécurité pour chaque magasin de la nature	1 session par pays sur le site de chaque magasin de la nature.		

Source : Tableau 28 du Cadre de résultat de Document du Projet AdaptWAP, 2019.

6- SUIVI ET RECOUVREMENT DES FONDS DU MÉCANISME

6.1- PROCÉDURE DE SUIVI DU PORTEFEUILLE DE PRÊTS

Le suivi du portefeuille de prêts est la deuxième phase du processus de financement par toute structure, et en particulier par les structures financières comme les SFD.

6.2- IMPORTANCE DU SUIVI DU PORTEFEUILLE

Il est crucial de faire le suivi pour accroître le niveau de remboursement et de recouvrement des financements accordés. Le suivi permet de connaître de façon continue la situation du portefeuille de prêts, d'identifier les difficultés le plus tôt possible et de dissuader les bénéficiaires de prêts d'adopter des comportements déviants par rapport à l'exécution du contrat de prêt.

L'activité de suivi peut engendrer des coûts importants, si elle n'est pas bien organisée et optimisée. Il faut alors définir et appliquer une démarche de suivi adaptée au contexte et aux types de prêts octroyés.

6.3- DÉMARCHES DE SUIVI DU PORTEFEUILLE DE PRÊTS

Le suivi du portefeuille de prêts est nécessaire pour prévenir les risques d'impayés. Il peut se faire de plusieurs manières suivant les moyens dont dispose le SFD.

6.3.1- SUIVI AU BUREAU

Le suivi au bureau est un suivi classique qui consiste à suivre les échéances et à établir différents rapports sur l'état du portefeuille de prêts de façon mensuelle et de façon journalière pour les impayés.

Le suivi au bureau est très important pour les prêts à remboursement fractionné (trimestriel, mensuel voir hebdomadaire). Il permet de suivre les échéances en retard de remboursement et de faire des relances au fur et à mesure.

Le suivi au bureau nécessite un logiciel qui aide à gérer le portefeuille. Cela permet la génération automatique des états du portefeuille de différents contenus en fonction des besoins en information.

6.3.2- SUIVI SUR LE TERRAIN

Le suivi sur le terrain est un suivi très important et indispensable. Il comporte le suivi d'utilisation des fonds qui est systématique et le suivi de l'activité qui n'est pas systématique pour tous les prêts sauf pour les prêts dont les montants sont importants.

Le suivi sur le terrain dans la ZIP se fera de plusieurs façons en visant la réalité et la qualité du suivi. Les deux modes de suivi qui seront couramment utilisés sont le suivi par le personnel et le suivi par les intermédiaires.

6.3.3- SUIVI PAR LE PERSONNEL

Le suivi par le personnel est un suivi indispensable. Il se fait par le personnel qui a mis en place les financements et chacun dans la zone où il a effectué la visite de validation des informations. Dans ce cas, des visites de supervision doivent être effectuées d'une manière aléatoire pour des motifs de vérification. Elles doivent être effectuées par les responsables hiérarchiques des agents. Les visites de supervision doivent être systématiques pour les prêts dont les montants sont importants.

6.3.4- SUIVI PAR LES INTERMÉDIAIRES

Le suivi par les intermédiaires est nécessaire dans le cas des crédits de groupe et les crédits pour les cultures pluviales. Les responsables des groupements et des groupes solidaires sont souvent responsabilisés pour effectuer le suivi. Dans ce cas aussi, des visites de supervision doivent être effectuées d'une manière aléatoire pour des motifs de vérification. Elles doivent être effectuées par l'agent de crédit de chaque zone et par les responsables hiérarchiques des agents.

Lorsque les groupements ou groupes sont à plusieurs cycles de renouvellement de prêts, il y a une relation de confiance est établie avec ceux qui remboursent sans incidents. L'expérience recommande de suivre chaque débiteur régulièrement afin d'éviter des surprises désagréables. Il est recommandé de suivre l'adage qui dit que « la confiance n'exclut pas le contrôle ».

6.3.5- SUIVI DE CHAQUE TYPE DE PRÊT

La démarche de suivi des prêts est générale. Quelques particularités sont cependant liées au suivi des différents types de prêts proposés par le mécanisme financier.

PRÊT DE GROUPE

Pour les prêts de groupe, le suivi est généralement fait par les responsables du groupe. Il faut leur faire comprendre que cela permet d'éviter des impayés au niveau de leurs membres et de faire jouer la caution solidaire. L'agent du crédit, doit assurer des supervisions espacées et prendre de l'information au niveau de certains membres du groupe.

PRÊT INDIVIDUEL

Le suivi des prêts individuels portera aussi bien sur l'activité que sur la garantie. Lorsque la garantie est une caution personnelle, il est important de l'informer, verbalement et/ou par écrit des difficultés détectées. Un accent particulier sera mis sur le suivi de l'utilisation du prêt.

PRÊT ENTREPRISE

Pour le prêt Entreprise, le suivi sera similaire au suivi des prêts individuels. Il faut varier les interlocuteurs et ne pas se limiter aux seuls responsables de l'entreprise.

PRÊT COMMUNAUTAIRE

Le suivi des prêts communautaires est souvent un suivi des réalisations. Lorsqu'il y a un plan de décaissement comprenant plusieurs décaissements, un suivi de l'utilisation du décaissement précédent doit être fait avant de procéder au décaissement suivant.

PRÊT AVEC TIERS RÉCUPÉRATEUR

Le suivi de ce type de prêt se fera sur l'activité et auprès du tiers récupérateur. Il faut veiller à un suivi avant l'échéance des livraisons de produit qui sont prévues. C'est le moment où surviennent des ventes parallèles pour satisfaire des besoins de trésorerie.

PRÊT À FRAIS PARTAGÉS

Le suivi des prêts à frais partagés se fera selon deux modalités : le suivi spécifique du SFD auprès du bénéficiaire et la collecte d'informations auprès du bailleur apporteur de la subvention. Dans ce dernier cas, il s'agit d'échanges d'informations, car il sera utile de communiquer des informations au bailleur en cas de besoin.

6.3.6- PROCÉDURE DE RECOUVREMENT DES FONDS ET GESTION DES RISQUES

RISQUES D'IMPAYÉS ET CONSÉQUENCES

Les impayés ont beaucoup de conséquences néfastes sur le mécanisme financier et aussi bien sur les SFD que sur les bénéficiaires potentiels ciblés. Il convient de veiller sur chaque niveau de la procédure de recouvrement des fonds pour que les impayés ne compromettent pas le mécanisme financier et sa durabilité.

Les conséquences sont énormes :

- Les impayés entraînent l'accroissement des charges de fonctionnement et la baisse de la rentabilité des SFD. Cela conduit à la restriction de l'offre de financement et parfois malheureusement à renforcer les exigences en matière de garantie, ce qui exclut davantage les plus vulnérables au niveau des bénéficiaires ciblés ;
- Les impayés entraîneront la non réalisation des objectifs de combler les besoins et les aspirations des populations vulnérables de la ZIP en matière d'accès aux financements et d'accroître leur résilience au changement climatique ;

- Les impayés non maîtrisés rendront difficile la mobilisation de ressources additionnelles pour renforcer le mécanisme financier et accroître sa portée ;
- Les impayés sont, pour finir, un frein non négligeable au Fonds renouvelable.

Ainsi, il convient d'agir en amont pour que le remboursement des prêts se fasse de façon spontanée et autonome et que les SFD ne soient astreints au recouvrement des impayés selon les normes et procédures recommandées. Ensuite il faut bien assurer le recouvrement maîtrisable du solde restant dû.

ORIENTATIONS GÉNÉRALES DE RECOUVREMENT DU MÉCANISME FINANCIER

Le recouvrement des prêts est une partie essentielle du cycle de crédit qui ne doit pas être perçue comme étant la dernière étape. En effet, les étapes d'octroi de prêts ayant enregistré des imperfections auront des conséquences sur le taux de remboursement. Le recouvrement est la phase finale de la gestion d'un financement par prêt et en même temps l'étape dont le résultat traduit la performance du mécanisme financier, in fine. Ce résultat est fortement corrélé avec la qualité des étapes de mise en place des prêts et de suivi du portefeuille. Si ces étapes ont été mal faites cela entraîne toujours de faibles performances au niveau du recouvrement des prêts.

Le non-remboursement des crédits déclenche des actions de recouvrement, mais aussi une réflexion sur la gestion des impayés.

Il peut arriver aussi, que des cas de force majeure (comme par exemple les risques climatiques ou autres aléas dans le cadre des activités agricoles), ou de mauvaises conjonctures entraînent de faibles performances au niveau du recouvrement.

Une bonne performance en matière de remboursement constitue un enjeu stratégique pour toute Institution de Microfinance qui veut assurer sa pérennité et sa viabilité financière.

Les procédures de recouvrement des crédits se font selon qu'il s'agisse des crédits sains et impayés ou des crédits en souffrance et en perte.

Les crédits sains et impayés sont les crédits dont l'échéance n'est pas arrivée ou dont l'échéance impayée a au plus trois (3) mois de retard de remboursement. Les crédits en souffrance sont les échéances non remboursées qui ont 3 mois à 24 mois de retard. Les crédits en perte sont les crédits qui ont des échéances impayées de plus de 24 mois.

CONDITIONS ET MODALITÉS DE RECOUVREMENT

Bien qu'il soit du ressort de chaque SFD de mettre en place son système de recouvrement, il s'avère important que quelques principes clés soient rappelés ici.

Respect de la légalité comme condition de recouvrement

Les 3 pays dans lesquels se trouve la ZIP appliquent la même réglementation. Il existe deux (2) types de recouvrement qui sont le recouvrement à l'amiable et le recouvrement judiciaire.

Formes et modalités de recouvrement

- ***Recouvrement à l'amiable***

Le souci majeur est de privilégier les procédures amiables afin de préserver les rapports avec la clientèle, quoique dans certaines hypothèses ou pour certains cas de clients débiteurs les techniques forcées peuvent s'avérer les plus efficaces dans l'optique de contrer toute mauvaise foi ou l'organisation de l'insolvabilité de ces derniers.

Il s'agit de l'Acte Uniforme portant Organisation des Procédures Simplifiées de Recouvrement et des Voies d'Exécution adopté à Libreville au Gabon le 10/04/1998 et publié au Journal Officiel de l'OHADA n° 6 du 01/06/1998.

- ***Recouvrement judiciaire***

Le recouvrement judiciaire est un recouvrement contentieux et est la dernière étape du système de recouvrement des impayés. Il comporte des techniques juridiques aux fins de recouvrement simplifié à savoir les procédures d'injonction de payer, d'injonction de délivrer et d'injonction de restituer et des techniques aux fins de recouvrement forcé aussi bien sur les biens meubles et immeubles par les voies d'exécution prévues. Il concerne tous les impayés qui n'ont pas trouvé de solutions satisfaisantes pendant la phase du recouvrement à l'amiable.

Il est très encadré par l'Acte Uniforme de l'OHADA. Ce texte protège aussi bien le créancier que le débiteur, en permettant de nombreux recours qui font que la procédure peut durer plusieurs années. En plus, le recours judiciaire est très coûteux. Enfin, il comporte des normes élevées de formalisme aussi bien, au niveau des preuves que de la procédure.

Au vu de toutes ces exigences, le recouvrement judiciaire doit être bien préparé dès la mise en place des financements.

Pour le mécanisme financier, il vaut mieux que le recours à cette procédure se limite aux crédits de montant supérieurs à 500.000 FCFA, pour les montants moindres uniquement pour dissuader certains types de comportement.

De façon spécifique, le recouvrement judiciaire sera la meilleure solution dans les cas suivants :

- Les cas de fraudes pendant le recouvrement des prêts. Ces cas concernent les recouvrements partiellement ou totalement reversés par le personnel ou les responsables des débiteurs à divers niveaux.
- Les débiteurs de mauvaise foi. Il s'agit en général de débiteurs ayant détourné l'objet du prêt pour réaliser des AGR non éligibles et parfois illégales et qui perdent les gains espérés.

Le plus simple des moyens offerts est l'injonction de payer. C'est la procédure à utiliser de manière générale. Le choix de la procédure pour chaque dossier devra se faire en fonction des causes de l'impayé et avec les conseils de l'auxiliaire de justice qui sera sollicité. Chaque SFD devra utiliser son expertise et son expérience en la matière.

Dans le cadre de l'opérationnalisation du mécanisme financier, le recouvrement judiciaire devra aussi être utilisé le cas échéant, mais si la phase de mise en place des prêts, du suivi des prêts et de l'utilisation du recouvrement à l'amiable sont bien faites, elle ne concernera qu'un nombre négligeable de dossiers de prêt.

PRINCIPE GÉNÉRAL DE RECOUVREMENT

Pour le mécanisme financier AdaptWAP, le recouvrement à l'amiable sera privilégié. Le recouvrement judiciaire fera l'exception en matière de recouvrement. Il devra en être ainsi aussi bien dans les situations de force majeure ou les situations normales. Cela va renforcer la confiance pour l'utilisation du MF par les bénéficiaires potentiels.

Toutes les parties prenantes sont tenues de respecter les lois et les réglementations en vigueur, cela garantira des résultats probants et évitera tout type de condamnation.

- ***Principe de recouvrement dans les situations normales (pas de force majeure)***

S'il est bien conduit, le recouvrement à l'amiable permettra d'avoir des taux élevés de recouvrement en dehors des situations de cas de force majeure. Le principe sera le recouvrement à l'amiable. Pour les cas qui remplissent les critères pour un recouvrement judiciaire, il faut user de ce mode de recouvrement.

- ***Principe de recouvrement en cas de force majeure***

La force majeure est généralement la survenue de catastrophes naturelles qui peuvent toucher beaucoup de bénéficiaires ou de difficultés au niveau individuel (maladie du débiteur, vols des marchandises, moyens de production ou destruction des récoltes, etc.).

- ***Principe en cas de catastrophes naturelles***

Lorsque la cause du non-remboursement est un cas de force majeure comme les catastrophes naturelles, il faut organiser des concertations au niveau du PF et du comité de pilotage pour prendre la décision idoine. Un plan de gestion sera alors retenu et appliqué.

Il faut œuvrer pour que ces impayés soient pris en compte par les plans de contingence qui seront activés pour aider les populations victimes de ces catastrophes.

PRINCIPE EN CAS DE SURVENUE DE FORCE MAJEURE AU NIVEAU INDIVIDUEL

Lorsque la cause du non-remboursement est un cas de force majeure individuelle, le cas sera étudié par le SFD.

Lorsqu'il est possible de restructurer le prêt, il faut utiliser cette possibilité en accordant des reports d'échéance ou des rééchelonnements. S'il y a une caution, il doit faire face à son engagement.

- ***Recouvrement des crédits sains et impayés***

Le recouvrement des crédits sains et impayés sera toujours réalisé avec la procédure amiable. Si une relance demeure sans réponse, il faut associer les responsables de groupes et les cautions. Ce portefeuille devrait être recouvré en principe à 90 % au moins, sauf catastrophes naturelles ou autre cas de force majeure.

- ***Recouvrement des crédits en souffrance***

Le recouvrement des crédits en souffrance porte sur des dossiers qui ont des échéances de plus de trois mois de retard. La démarche comporte 3 étapes que sont : le transfert des dossiers au service juridique ou de recouvrement, le diagnostic approfondi du portefeuille et l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de recouvrement.

- ***Transfert des dossiers au service juridique ou de recouvrement***

Le transfert des dossiers au service juridique ou de recouvrement est souvent prévu dans les manuels ou politiques de crédit des SFD. Le transfert se fait par la transmission de la liste des dossiers et des copies des engagements pris. Cela permet de réaliser l'étape suivante.

6.4- REPORTING DES SFD

Le reporting est une obligation qui résulte de l'application des conventions qui seront signées avec les SFD. Il comprend des aspects financiers et des aspects opérationnels.

Les aspects financiers concernent les ressources mises à disposition avec les justificatifs appropriés. Il comporte un rapport financier à adresser à l'UGPn et au Comité de Pilotage.

Les aspects opérationnels concernent la situation trimestrielle et annuelle du portefeuille. Il comporte un rapport d'activité avec des tableaux sur les décaissements, les encours désagrégés par AGR éligible financée, par genre, par sexe, par commune et autres facteurs importants pour faire des analyses. Le rapport d'activité sera adressé à l'UGPn et au Comité de Pilotage.

Les logiciels des SFD devront être paramétrés pour produire les informations spécifiques au mécanisme financier avec le maximum de détails afin de permettre de faire des analyses multicritères et identifier les améliorations à introduire ou à apporter dans l'opérationnalisation du mécanisme financier.

Les tableaux 21 et 22 en annexe 2, présentent à titre indicatif quelques indicateurs de performance et de suivi de réalisation des AGR et des prêts.

6.5- SUIVI-ÉVALUATION DU MÉCANISME FINANCIER

Outre le Comité de Pilotage du mécanisme financier, le suivi et l'évaluation du mécanisme financier sera aussi confié à la Cellule régaliennne, chargée du Suivi et de l'Évaluation externe du portefeuille des divers indicateurs de performance des SFD et le Réseau des Professionnels et Praticiens du secteur de la microfinance, pour assurer le renforcement des capacités et le suivi des performances sociales des SFD dans la satisfaction des besoins en produits et services financiers et non financiers mieux adaptés à la clientèle ciblée par le Projet.

Cette collaboration entre les divers partenaires du Projet, se fera à travers un Accord de partenariat ou un Mémoire d'entente (MoU), qui définira les rôles et attributions de chaque partie impliquée dans le suivi et l'évaluation du mécanisme financier.

7- DISPOSITIONS PRATIQUES POUR LA POURSUITE EFFICACE DU MÉCANISME FINANCIER

Les dispositions pratiques pour la poursuite efficace du mécanisme financier fait l'objet de la quatrième partie du processus d'opérationnalisation du mécanisme (voir section 4.5). Ces dispositions permettront de faire la capitalisation et le retour d'expériences de leçons apprises de la conduite du mécanisme. Ce retour d'expériences est aussi important que la phase d'initiation (cadre) qui a conditionné le processus de mise en œuvre du mécanisme financier.

Indépendamment des résultats assignés au mécanisme financier, les réussites ou les erreurs commises lors de la phase opérationnelle, seront mises en exergue pour une prise de décision conséquente pour la poursuite du processus selon les règles et modalités opérationnelles établies au départ.

Le mot « dispositions pratiques » représente à la fois la réorganisation du mécanisme financier dont les résultats ont été évalués, mais aussi le passage de relais vers un nouveau dispositif plus ajusté et plus efficace au regard des activités permanentes menées au cours de la phase précédente.

La poursuite ou non du mécanisme financier tel que formulé sera examinée grâce à deux processus distincts : l'évaluation finale du mécanisme financier et le transfert de responsabilité et de pilotage du mécanisme financier.

7.1- EVALUATION FINALE DU MÉCANISME FINANCIER ET RECOMMANDATIONS

L'évaluation finale consistera à examiner les règles et procédures édictées. Elle synthétise les enjeux du projet à travers le mécanisme financier mis en œuvre, ses résultats et les processus qui ont permis d'aboutir aux résultats.

Outre l'analyse des ratios (financiers, exercice de métiers, les ressources humaines mobilisées), et le bilan technique des choix qui ont été faits, le rapport d'évaluation finale devrait scruter les écarts constatés par rapport au plan d'exécution initial du mécanisme financier. La revue des questions relatives aux points critiques doit permettre d'effectuer un bilan méthodologique en retraçant :

- La méthode de management mise en place et le choix technique effectué, ont-ils porté leurs fruits ?
- Le cheminement envisagé, a-t-il subi des modifications au cours de l'exécution du mécanisme ? Si oui, quelles en étaient les causes exogènes ?
- Le pilotage, a-t-il subi des modifications en cours d'exécution (réorganisation du mécanisme financier, ajouts, etc.) : ou bien le mécanisme financier, a-t-il été bien approprié par l'équipe de gestion ?
- L'avancement du mécanisme financier, était-il suffisamment outillé (tableau de bord des indicateurs de suivi et évaluation, le reporting, etc.) ?
- La gestion des risques identifiés (anticipés et impacts) en début du mécanisme, avaient-ils été pertinemment identifiés ? Certains, ont-ils été sous-estimés et non prévus ? Quelles conséquences financières (provisions, dérapages, etc.) ?

Une liste de tâches et de livrables devra être produite en fin d'exercice du mécanisme. Elle se décline généralement en trois axes :

- Gestion documentaire : rapport de fin d'exercice du projet par rapport au mécanisme financier, archivage, propositions de modifications du référentiel de management ;
- Gestion contractuelle : états des services faits, réalisés ;
- Satisfaction des clients : liste des exigences satisfaites et non satisfaites.

Cette check-list permet d'avoir des éléments de prise de décision de réorganisation physique ou de poursuite de l'initiative, telle que prévue et permet éventuellement la poursuite opérationnelle du contenu.

7.2- TRANSFERT DE RESPONSABILITÉ DE GESTION ET DE PILOTAGE DU MÉCANISME FINANCIER

Le processus de transfert de responsabilité de gestion du mécanisme financier dépend des résultats obtenus lors de l'évaluation successive et finale du mécanisme.

Généralement, c'est un processus long à mettre en place, qui exige un temps de réflexion pour une meilleure organisation ou réorganisation du transfert de responsabilité à un organe d'envergure régionale couvrant les trois pays. Cela dépend aussi des objectifs fixés au mécanisme financier et/ou de la vision/mission et des attentes de performance espérées.

Face à cela, quels dispositifs mettre en place pour maîtriser le rythme de mise en œuvre et ne pas bloquer la fluidité du fonctionnement du mécanisme financier à la satisfaction de tous les acteurs ?

Il convient à cet effet, d'élaborer :

- Un plan de réorganisation, assorti de modalités de mise en œuvre avec des échéances clairement formalisées ;
- Élaborer des grilles d'activités recensant les activités et listant celles à transférer à l'organisme et qui est en accord avec la mission et les objectifs de la mission prenante ;
- Une check-list d'activités de faisabilité (pour Go ou No Go) qui doit impliquer des changements de droits et d'habilitations, une communication spécifique aux utilisateurs ou clients du mécanisme financier. Tous ces impacts devront être anticipés et les actions de préparation associées inscrites dans le cadre d'un retro-planning partagé ;
- Des fiches de rôles pour clarifier les domaines de responsabilité et l'attitude à adopter.

Toutes ces actions nécessitent une compréhension partagée du processus et des engagements pris de part et d'autre.

BIBLIOGRAPHIE

- ADAPT FUND (2019)** : Proposition de Projet Régional -Intégration des mesures d'adaptation au changement climatique dans la gestion concertée du complexe transfrontalier WAP, Projet AdaptWAP. Document complet du Projet, Version 2, janvier 2019.
- ADAPT FUND (2019)** : Situation de référence Projet Régional d'intégration des mesures d'adaptation au changement climatique dans la gestion concertée du complexe transfrontalier WAP Projet AdaptWAP, livrable 3. Sud Conseil, Avril 2021.
- ADAPT FUND (2021)** : Plan d'Adaptation au Changement Climatique du Complexe Transfrontalier W-Arly-Pendjari (PACC-WAP) au Bénin - Burkina et Niger, FOKABS juillet, 2021.
- ADAPT FUND** : Modalités d'accès aux ressources du fonds pour l'adaptation, Manuel d'utilisateur, The Adaptation Fund Board Secretariat, novembre 2006.
- AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT (2016)** : Etude de faisabilité des mécanismes de financement innovants pour la biodiversité et feuille de route d'octobre 2016. AFD, Fonds Français pour l'Environnement Mondial.
- BANQUE CENTRALE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST (2020)** : Rapport annuel d'activités gestion 2020 BCEAO.
- BANQUE CENTRALE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST (2011)** : Recueil des textes légaux et réglementaire régissant les Systèmes Financiers Décentralisés de l'espace UMOA/BCEAO Edition de décembre 2011.
- BAASTEL (2012)** : Projet < renforcer l'efficacité et catalyser la durabilité du système des Aires Protégées du W -Arly - Pendjari (WAP).Rapport d'évaluation à mi-parcours. Rapport final, août 2012.
- MINISTERE DES FINANCES DU BURKINA** : Stratégie nationale de microfinance : Document de Politique et cadre logique de mise en œuvre. Nov. 2008.
- OUMAROU I. CHAIBOU (2019)** : Rôle de la microfinance dans l'inclusion financière des pays de L'UEMOA : Application au cas du Niger. Thèse de Doctorat en Sciences Économiques, Université de Rouen-Normandie, nov. 2019.
- SECRETARIAT DU CONSEIL DU TRESOR (1997)** : Guide des fonds renouvelables : Politique et modalités comptables Canada. Secrétariat du Conseil du Trésor, Edition de décembre 1997.

ANNEXES

ANNEXE 1 - FICHE TECHNIQUE DES AGR RECENSÉES

FICHE AGR 1 - AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Secteur	Agriculture
Cibles	Hommes - femmes et Jeunes
Avantages économiques	<ul style="list-style-type: none"> • Prix rémunérateurs • Demande existe
Condition de réussite	<ul style="list-style-type: none"> • Formation • Semences adaptées • Appartenance à un réseau organisé
Types de financement requis	Crédit de campagne
Impacts environnementaux	Très faibles
Événements climatiques notés	Impacts identifiés
Pluies tardives (longue période de sécheresse)	<ul style="list-style-type: none"> • Perturbation du calendrier agricole • Rendements agricoles plus faibles • Déficit en eau pour les fermes • Baisse de revenus • Insuffisance alimentaire
Poches de sécheresse pendant la saison de pluie	<ul style="list-style-type: none"> • Perturbation du calendrier agricole • Rendements agricoles plus faibles • Risque de disparition d'espèces moins résilientes • Déficit en eau pour les fermes • Baisse de revenus • Pertes de récoltes • Insuffisance alimentaire
Mauvaise répartition des pluies	<ul style="list-style-type: none"> • Perturbation du calendrier agricole • Baisse de revenus • Insuffisance alimentaire
Vents violents	<ul style="list-style-type: none"> • Rendements agricoles plus faibles • Baisse de revenus • Pertes de récoltes • Destruction des fermes • Insuffisance alimentaire
Fin précoce des pluies	<ul style="list-style-type: none"> • Perturbation du calendrier agricole • Rendements agricoles plus faibles • Retard dans la germination des graines • Baisse de revenus • Insuffisance alimentaire

Secteur	Agriculture
Chaleur excessive	<ul style="list-style-type: none"> • Perturbation du calendrier agricole • Rendements agricoles plus faibles • Risque de disparition d'espèces moins résilientes • Déficit en eau pour les fermes • Baisse de revenus • Pertes de récoltes
Inondations	<ul style="list-style-type: none"> • Perturbation du calendrier agricole • Rendements agricoles plus faibles • Baisse de revenus • Lessivage des sols • Pertes de récoltes • Destruction des fermes
Feux sauvages de végétation	<ul style="list-style-type: none"> • Rendements agricoles plus faibles • Baisse de revenus • Lessivage des sols • Pertes de récoltes • Destruction des fermes

FICHE AGR 2 - PFNL

Secteur	Cueillette
Cibles	Femmes
Avantages économiques	<ul style="list-style-type: none"> • Prix rémunérateurs • Il existe des campagnes de commercialisation pour certains produits comme le karité • Peuvent être transformés en d'autres produits.
Condition de réussite	<ul style="list-style-type: none"> • Proximité des lieux des cueillettes • Etre membre d'un groupe
Types de financement requis	<ul style="list-style-type: none"> • Crédit fonds de roulement de stockage pour les femmes qui font la transformation
Impacts environnementaux	Très faibles
Événements climatiques notés	Impacts identifiés
Pluies tardives (longue période de sécheresse)	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de la mortalité des végétaux pérennes, ligneux et herbacés • Rareté des PFNL
Poches de sécheresse pendant la saison de pluie	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de la mortalité des végétaux pérennes, ligneux et herbacés
Mauvaise répartition des pluies	<ul style="list-style-type: none"> • Rareté des PFNL
Vents violents	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de la mortalité des végétaux pérennes, ligneux et herbacés
Fin précoce des pluies	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de la mortalité des végétaux pérennes, ligneux et herbacés

Secteur	Cueillette
Chaleur excessive	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation de la mortalité des végétaux pérennes, ligneux et herbacés
Inondations	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation de la mortalité des végétaux pérennes, ligneux et herbacés
Feux sauvages de végétation	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation de la mortalité des végétaux pérennes, ligneux et herbacés Rareté des PFNL

FICHE AGR 3 - ELEVAGE PETITS RUMINANTS À PARTIR DE NOYAUX REPRODUCTEURS

Secteur	Elevage
Cibles	Femmes
Avantages économiques	<ul style="list-style-type: none"> La demande existe Permet d'avoir des revenus réguliers Rentable
Condition de réussite	<ul style="list-style-type: none"> Disponibilité Réalisation d'enclos Prophylaxie pour les maladies Formation
Types de financement requis	Crédit d'acquisition des noyaux reproducteurs
Impacts environnementaux notés	Très faible
Événements climatiques notés	Impacts identifiés
Pluies tardives (longue période de sécheresse)	<ul style="list-style-type: none"> Déficit des ressources en fourrage ; Perte de bétail ; Déficit en eau pour le bétail ; Productivité plus faible ; Apparition de nouvelles épizooties.
Poches de sécheresse pendant la saison de pluie	<ul style="list-style-type: none"> Déficit des ressources en fourrage ; Déficit en eau pour le bétail ;
Mauvaise répartition des pluies	<ul style="list-style-type: none"> Déficit des ressources en fourrage ; Déficit en eau pour le bétail ;
Vents violents	<ul style="list-style-type: none"> Déficit des ressources en fourrage ; Apparition de nouvelles épizooties
Fin précoce des pluies	<ul style="list-style-type: none"> Déficit des ressources en fourrage ; Déficit en eau pour le bétail ;
Chaleur excessive	<ul style="list-style-type: none"> Déficit des ressources en fourrage ; Tarissement de la majorité des points d'eau ; Perte de bétail ; Déficit en eau pour le bétail ; Productivité plus faible ; Apparition de nouvelles épizooties

Secteur	Elevage
Inondations	<ul style="list-style-type: none"> • Déficit des ressources en fourrage ; • Perte de bétail ; • Apparition de nouvelles épizooties
Feux sauvages de végétation	<ul style="list-style-type: none"> • Déficit des ressources en fourrage ; • Perte de bétail ; • Productivité plus faible.

FICHE AGR 4 - APICULTURE

Secteur	Production de miel et dérivées
Cibles	Hommes et jeunes
Avantages économiques	<ul style="list-style-type: none"> • La demande existe • Valeur ajoutée élevée et une bonne alternative de diversification • Les canaux d'écoulement existent
Condition de réussite	<ul style="list-style-type: none"> • Formation • Disponibilité • Environnement de production sain • Recherche de la qualité
Types de de financement requis	<ul style="list-style-type: none"> • Crédit équipement • Crédit fonds de roulement
Impacts environnementaux	<ul style="list-style-type: none"> • Très faibles si les obligations environnementales (activités à développer loin des cultures bénéficiant des pesticides et engrais minéraux sont respectées).
Événements climatiques notés	Impacts identifiés
Pluies tardives (longue période de sécheresse)	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction de la quantité de ponte • Dérèglement de l'organisation de la colonie • Baisse de la production • Mortalité des abeilles
Poches de sécheresse pendant la saison de pluie	<ul style="list-style-type: none"> • Baisse de la production
Mauvaise répartition des pluies	<ul style="list-style-type: none"> • Baisse de la production
Vents violents	<ul style="list-style-type: none"> • Destruction des ruches
Fin précoce des pluies	<ul style="list-style-type: none"> • Baisse de la production
Chaleur excessive	<ul style="list-style-type: none"> • Baisse de la production • Maladies diverses • Mortalité des abeilles
Inondations	<ul style="list-style-type: none"> • Vols de butinage moins efficaces, • Réduction de la quantité de ponte, • Baisse de la production • Destruction des ruches

Secteur	Production de miel et dérivées
Feux sauvages de végétation	<ul style="list-style-type: none"> Baisse de la production Destruction des ruches Mortalité des abeilles

FICHE AGR 5 - PÊCHE-PISCICULTURE

Secteur	Pêche
Cibles	Hommes, Femmes, Jeunes dans les localités limitrophes du complexe WAP
Avantages économiques	<ul style="list-style-type: none"> La demande existe Une chaîne de valeur profitable aussi bien pour les hommes que pour les femmes
Condition de réussite	<ul style="list-style-type: none"> La production des plans d'eau La réalisation d'infrastructures pour la pisciculture La formation Les facilités d'approvisionnement en intrants
Types de de financement requis	<ul style="list-style-type: none"> Crédit équipement au démarrage Crédit fonds de roulement pour le fonctionnement régulier des étangs piscicoles Crédit fonds de roulement pour les mareyeuses
Impacts environnementaux	Très faibles si les conditions sont respectées.
Événements climatiques notés	Impacts identifiés
Pluies tardives (longue période de sécheresse)	<ul style="list-style-type: none"> Réduction des quantités des poissons Disparition de certaines espèces de poisson Assèchement des cours d'eau Migration d'espèce
Poches de sécheresse pendant la saison de pluie	<ul style="list-style-type: none"> Réduction des quantités des poissons Disparition de certaines espèces de poisson Assèchement des cours d'eau Migration d'espèce
Mauvaise répartition des pluies	<ul style="list-style-type: none"> Réduction des quantités des poissons Disparition de certaines espèces de poisson Assèchement des cours d'eau Migration d'espèce
Vents violents	<ul style="list-style-type: none"> Réduction des quantités des poissons
Fin précoce des pluies	<ul style="list-style-type: none"> Réduction des quantités des poissons Disparition de certaines espèces des poissons Assèchement des cours d'eau Migration d'espèce
Chaleur excessive	<ul style="list-style-type: none"> Assèchement des cours d'eau Réduction des quantités des poissons Disparition de certaines espèces de poisson

Secteur	Pêche
Inondations	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction des quantités des poissons • Disparition de certaines espèces de poisson • Perte des habitats des espèces de poisson
Feux sauvages de végétation	<ul style="list-style-type: none"> • Perte des habitats des espèces de poisson

FICHE AGR 6 - PHARMACOPÉE ET EXTRACTION DE L'HUILE DE PLANTES AROMATIQUES ET MÉDICINALES

Secteur	Médecine traditionnelle
Cibles	Groupes de femmes ou de jeunes
Avantages économiques	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction des coûts de soins • Création de valeurs ajoutées à partir des ressources du milieu ; • Création de produits spécifiques qui sont demandés et qui peuvent même être exportés et donner une meilleure connaissance du WAP.
Condition de réussite	<ul style="list-style-type: none"> • Formation • Environnement de production sain • Recherche de la qualité
Types de de financement requis	<ul style="list-style-type: none"> • Crédit équipement • Crédit fonds de roulement
Impacts environnementaux	Très faible si les obligations sont respectées
Événements climatiques notés	Impacts identifiés
Pluies tardives (longue période de sécheresse)	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de la mortalité des végétaux pérennes, ligneux et herbacés • Rareté des PFNL
Poches de sécheresse pendant la saison de pluie	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de la mortalité des végétaux pérennes, ligneux et herbacés
Mauvaise répartition des pluies	<ul style="list-style-type: none"> • Rareté des PFNL
Vents violents	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de la mortalité des végétaux pérennes, ligneux et herbacés
Fin précoce des pluies	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de la mortalité des végétaux pérennes, ligneux et herbacés
Chaleur excessive	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de la mortalité des végétaux pérennes, ligneux et herbacés
Inondations	<ul style="list-style-type: none"> • Migration d'espèces fauniques • Augmentation de la mortalité des végétaux pérennes, ligneux et herbacés
Feux sauvages de végétation	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de la mortalité des végétaux pérennes, ligneux et herbacés • Rareté des PFNL

FICHE AGR 7 - INSTALLATION ET EXPLOITATION DE PLATEFORMES MULTIFONCTIONNELLES

Secteur	Transformation Agro-alimentaire
Cibles	Groupement de femmes
Avantages économiques	Augmentation des revenus par l'intégration des nouveaux maillons des chaînes de valeur.
Condition de réussite	<ul style="list-style-type: none"> • Fonctionnalité des groupements bénéficiaires • Implantation dans des localités à forte demande de prestation • Accompagnement dans la gestion au démarrage • Respect des conditions optimales d'exploitation • Maintenance régulière des équipements • Fixation de prix rémunérateurs
Types de de financement requis	Crédit équipement Crédit fonds de roulement
Impacts environnementaux	Très faible si les obligations sont respectées

FICHE AGR 8 - FABRICATION DE FOYERS AMÉLIORÉS

Secteur	Artisanat
Cibles	Hommes femmes
Avantages économiques	La demande existe
Condition de réussite	<ul style="list-style-type: none"> • Formation • Conditions d'approvisionnement des intrants • Marchés d'écoulement organisés
Types de de financement requis	<ul style="list-style-type: none"> • Crédit équipement au démarrage • Crédit fonds de roulement pour le fonctionnement régulier de l'atelier
Impacts environnementaux	Contribue directement à la protection de la nature

ANNEXE 2 - TABLEAUX D'INDICATEURS, DES AGR PAR PAYS ET PAR COMMUNE D'INTERVENTION

TABLEAU 22 - INDICATEURS DE PERFORMANCE ET RÉALISATION DES ACTIVITÉS DE PRÊT

Éléments de performance	N-2	N-1	N	Cumul
Nombre de crédits déboursés				
Montant total de crédits déboursés				
Encours de crédits en fin d'année				NA
Nombre de crédits en cours				NA
Taux de remboursement				
Taux de respect des échéances				
Taux de risque sur portefeuille (à 90 jours)				
Taux de recouvrement des crédits en souffrance				
Taux de recouvrement des impayés				

TABLEAU 23 - RÉPARTITION PAR SECTEUR D'AGR ÉLIGIBLES FINANÇÉES POUR L'ANNEE N-1

Éléments de performance	AGR 1	AGR 2	AGR 3	AGR4	Cumul
Nombre de crédits déboursés					
Montant total de crédits déboursés					
Encours de crédits en fin d'année					
Nombre de crédits en cours					
Taux de remboursement					
Taux de respect des échéances					
Taux de risque sur portefeuille (à 90 jours)					
Taux de recouvrement des crédits en souffrance					
Taux de recouvrement des impayés					

NB : Tableau identique pour la **répartition par sexe**

Tableau identique pour la **répartition par commune**

Ces tableaux devront faire l'objet de présentation graphique et de commentaires.

TABLEAU 24 - RÉPARTITION DES 22 COMMUNES RIVERAINES DU COMPLEXE WAP SELON LES PAYS

N°	Pays	Réserves de la biosphère transfrontalière	Communes riveraines du complexe WAP
1	Bénin	RBTW	Kandi
2			Karimama
3			Malanville
4			Banikoara
5		Pendjari	Kérou
6			Matéri
7			Tanguiéta
8	Burkina Faso	RBTW	Botou
9			Diapaga
10			Logobou
11			Tansarga
12		Arly	Fada N’Gourma
13			Kompienga
14			Madjoari
15			Patiaga
16			Namounou
17			Matiakoali
18			Pama
19	Tambaga		
20	Niger	RBTW	Tamou
21			Kirtachi
22			Falmey

Source : Termes de référence de la présente mission

TABLEAU 25 - INITIATIVES D'AGR IDENTIFIÉES ET LES GROUPES SOCIO-PROFESSIONNELS ASSOCIÉS AU BÉNIN.

Communes	Initiatives d'AGR menées	Groupes socio-professionnels identifiés
Kérou	Transformation et commercialisation des produits agricoles	<ul style="list-style-type: none"> • Neuf (9) Groupes de Femmes (GF) productrices de riz ; • Seize (16) GF productrices de beurre de karité ; • Trente-et-un (31) GF maraîchères ; • Treize (13) productrices de fromage de soja ; • Six (6) transformatrices de néré en moutarde
Banikoara	Production animale (embouche bovine et aviculture)	<ul style="list-style-type: none"> • Une (1) Organisation communale d'éleveurs UCOPER
	Production rizicole	Producteurs individuels
	Pêches (transformation et commercialisation)	Pêcheurs individuels
Kandi	Production végétale	<ul style="list-style-type: none"> • Une (1) Union Communale des Producteurs de riz (UCPR)
	Transformation	<ul style="list-style-type: none"> • Un (1) groupement de femmes transformatrices de lait en fromage de Kandi
	Production animale (embouche bovine et ovine)	Promoteurs individuels
Malanville	Transformation et commercialisation des produits de la pêche	Femmes
Tanguiéta	Transformation des produits agricoles et PFNL	<ul style="list-style-type: none"> • Deux (2) Organisations de femmes productrices de fromage et lait de soja ; • Deux (2) organisations de décortiqueuses de riz ; • Une (1) organisation de femmes productrices de beurre de karité
	Production animale (aviculture, embouche bovine et ovine)	Promoteurs individuels
	Production de riz	<ul style="list-style-type: none"> • Une (1) OP de producteurs de riz (278 membres)
Karimama	Transformation des produits agricoles et PFNL	<ul style="list-style-type: none"> • Un (1) groupement de femmes Mafouna transformatrices du riz
	Production animale (embouche ovine, bovine, porcine et aviculture)	Producteurs individuels
	Production végétale (riz et arachide)	Producteurs individuels
	Artisanat d'art (fabrication de chaises en bois local)	Promoteurs individuels
Matéri	Transformation des produits agricoles	<ul style="list-style-type: none"> • Un (1) groupement de femmes transformatrices de riz

Source : Situation de référence du Projet AdaptWAP, avril 2021

TABLEAU 26 - INITIATIVES D'AGR IDENTIFIÉES ET LES GROUPES SOCIO-PROFESSIONNELS AU BURKINA FASO

Communes	Initiatives d'AGR éligibles	Groupes socio-professionnels identifiés
Botou	<ul style="list-style-type: none"> Foresterie ; Maraîchage ; Filière Arachide ; Filière sésame ; Céréales ; Embouche ovine 	<ul style="list-style-type: none"> Quatre-vingt-sept (87) Groupe de femmes dont vingt-un (21) groupes de femmes dans la filière arachide ;
	<ul style="list-style-type: none"> Embouche ovine ; Embouche bovine 	<ul style="list-style-type: none"> Un groupement soanguimpari (11 femmes) ; Un groupement Todiyaaba (30 membres)
	Production de sésame	<ul style="list-style-type: none"> Une SCOOPS (45 membres)
Fada N'Gourma	Transformation des PFNL	Treize (13) SCOOPS de femmes
	Transformation des productions végétales	Cinq (5) SCOOPS de femmes
	Transformation des productions animales	Trois (3) SCOOPS de femmes
	Pêche	Une Association des pêcheurs du village de Bougri
Logobou	Transformation des PFNL	<ul style="list-style-type: none"> Un groupement de femmes Tinbua-yaba de Nadjieringa (66 membres) ; Un groupement féminin Tinbua-yaba de logobou (100 membres)
	Production animale	<ul style="list-style-type: none"> Une SCOOPS d'emboucheurs à Naponsiga ; Une Union communale d'emboucheurs ; Un groupement d'aviculteurs
	Production végétale	Un groupement de femmes productrices et transformatrices de riz
Kompienga	Transformation du neéré et les amende de Karité	Groupements féminins
	Production animale	<ul style="list-style-type: none"> Une SCOOPS sougr-nooma ; Deux (2) Associations
	Production halieutique	Groupements informels
	Artisanat (poterie et menuiserie)	Promoteurs individuels
	Transformation agro-alimentaire	Promoteurs individuels
Diapaga	Transformation agro-alimentaire	Promoteurs individuels
	Production animale (embouche bovine, ovine)	<ul style="list-style-type: none"> Union communale des éleveurs naisseurs de ruminants de Diapaga ; Union communale des emboucheurs de Diapaga ; Union communale des aviculteurs de Diapaga
	Production végétale	Union départementale des producteurs de céréale (21 SCOOPS)

Communes	Initiatives d'AGR éligibles	Groupes socio-professionnels identifiés
Namounou	Transformation des produits agricoles (farine maïs) et PFNL (soubala)	<ul style="list-style-type: none"> • Une SCOOPS de femmes Kalinfe (35 membres); • Une SCOOPS de femmes Bayaba (15 membres)
	Production végétale	<ul style="list-style-type: none"> • Trois (3) organisations professionnelles de producteurs de maïs ; • Deux (2) OP de producteurs de sorgho ; • Deux (2) OP de producteurs de sésame
Matiacoali	Transformation des PFNL	• Deux (2) SCOOPS à Tibadi
	Production végétale	• Deux (2) SCOOPS à Oubrinou et Matiacoali
	Production animale (Embouche bovine et ovine)	Promoteurs individuels
	Exploitation et vente du bois de chauffe	Une association à Matiacoali
Pama	Production animale (Embouche bovine, ovine, pasteurisation et aviculture)	Une (1) SCOOPS d'aviculteurs et de promoteurs de lait
	Production végétale	<ul style="list-style-type: none"> • Une (1) SCOOPS de producteurs de sésame ; • Une (1) SCOOPS de producteurs de niébé
	Transformation agro-alimentaire (séchage et fumage de poisson)	Promoteurs individuels
Partiaga	Production animale (Emouche bovine et ovine et aviculture)	<ul style="list-style-type: none"> • Une(1) OP d'emboucheurs ; • Une (1) OP dans la filière avicole
	Production végétale	Promoteurs individuels
	Artisanat (fabrication de chaises en bois local)	Promoteurs individuels
Tambaga	Transformation des PFNL	<ul style="list-style-type: none"> • Une (1) union départementale des productrices de soubala (35 membres) ; • Une (1) union départementale de Todiayaba de productrices de savon local (20 membres)
	Production animale	<ul style="list-style-type: none"> • Une (1) union des éleveurs en embouche bovine ; • Une (1) union des producteurs de lait
	Production végétale (riz, sorgho et maïs.)	<ul style="list-style-type: none"> • Une (1) union départementale des producteurs de riz ; • Une (1) union départementale des producteurs de maïs
	Production halieutique	Un (1) groupement de pêcheurs d'Arly
	Artisanat d'art (fabrication de chaise)	Promoteurs individuels
	Production de miel	Une (1) union départementale des producteurs de miel

Communes	Initiatives d'AGR éligibles	Groupes socio-professionnels identifiés
Tansarga	Production animale (embouche bovine, ovine et aviculture)	<ul style="list-style-type: none"> • Une (1) union départementale des éleveurs de Tansarga
	Production végétale (sorgho, maïs, mil)	<ul style="list-style-type: none"> • Une (1) SCOOPS de producteurs de sorgho ; • Une (1) SCOOPS de producteurs de mil de kabougou ; • Une (1) SCOOPS de producteurs de maïs de Kotchari
	Transformation du sésame et amende de karité	<ul style="list-style-type: none"> • Une (1) SCOOPS de transformatrices de sésame ; • Une (1) SCOOPS de transformatrices d'amende de karité

Source : Situation de référence du Projet AdaptWAP, avril 2021

TABLEAU 27 - INITIATIVES D'AGR IDENTIFIÉES ET LES GROUPES SOCIO-PROFESSIONNELS AU NIGER

Communes	Initiatives AGR éligibles	Groupes socio-professionnels identifiés
Falmey	Transformation des PFNL	<ul style="list-style-type: none"> • Une (1) union des productrices de beurre de karité (UPBK) de Kotaki ; • Une (1) union des productrices de beurre de karité de Bomba
	Production animale (embouche ovine, caprine et bovine)	Promoteurs individuels
	Production végétale (Mil, niébé et riz)	<ul style="list-style-type: none"> • Dix (10) organisations professionnelles de riziculteurs
	Pêche	<ul style="list-style-type: none"> • Une (1) union des pêcheurs Keraw fiti ; • Une (1) union des pêcheurs Gonaye
	Artisanat (fabrication de chaises en bois local)	Promoteurs individuels
Kirtachi	Transformation des PFNL	<ul style="list-style-type: none"> • Un (1) groupement de femmes Alheri productrices d'huile de Balanites
	Production végétale	<ul style="list-style-type: none"> • Une (1) union des producteurs de riz Banitee
	Pêche	<ul style="list-style-type: none"> • Un (1) groupement non formel
	Artisanat (poterie, la forge)	Promoteurs individuels
Tamou	Transformation des produits halieutiques et agricoles	<ul style="list-style-type: none"> • Une (1) Association de fabrication de savon de Tamou ; • Une (1) Association de fumage et séchage de poisson de Molli
	Production animale (embouche bovine, ovine et caprine)	<ul style="list-style-type: none"> • Une (1) Association des éleveurs (AREN)
	Transformation des PFNL	<ul style="list-style-type: none"> • Une (1) association de fabrication de savon de balanites

Source : Situation de référence du Projet AdaptWAP, avril 2021

ANNEXE 3 - FICHES ET CANEVAS D'AGR

FICHE 1 - FORMULAIRE DE DEMANDE DE PRÊT AU MÉCANISME FINANCIER

FORMULAIRE DE DEMANDE DE PRÊT AU MECANISME FINANCIER AdaptWAP

Nom :

Prénom :

Lieu de résidence :

Lieu d'exercice de l'activité :

Objet du financement :

Vous engagez-vous à rembourser le prêt ? :

Personne à contacter pour obtenir des renseignements au besoin : (Adresse géographique, qualité, type de relation avec la personne, Téléphone, autres)

SFD sollicité :

Type de prêt sollicité :

Prêt de groupe Prêt avec tiers récupérateur Prêt individuel

Prêt entreprise Prêt communautaire Prêt à frais partagés

Avis du Comité de validation : (mettre une croix dans la case correspondante) :

Eligible

Non éligible

Motifs :

NB : Les formulaires devront être produits et disponibles dans un endroit accessible en quantité suffisante. Les formulaires remplis avec un avis positif du Comité seront envoyés vers le ou les SFD destinataires des demandes de financement. Les formulaires avec un avis négatif seront retournés aux demandeurs concernés. Ils pourront réintroduire une autre demande lorsque les motifs de non éligibilité seront résolus.

FICHE 2 - FICHE INDIVIDUELLE D'ENGAGEMENT DU PROMOTEUR DE MICRO-PROJET D'AGR

1. IDENTIFICATION DU PROMOTEUR :

NOM :

PRENOM :

SEXE :

AGE :

ZONE DU COMPLEXE WAP : PAYS :

COMMUNE DE : VILLAGE :

SITUATION FAMILIALE :

2. IDENTIFICATION DU PARRAIN :

NOM :

PRENOM :

SEXE :

AGE :

ZONE DU COMPLEXE WAP : PAYS :

COMMUNE DE : VILLAGE :

FONCTION OU RAISON SOCIALE :

3. RESUME DU MICRO-PROJET D'AGR

DENOMINATION :

.....

.....

OBJECTIFS :

.....

.....

LOCALISATION :

.....

.....

DESCRIPTION :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

IDENTIFICATION ET COUTS DES BESOINS NECESSAIRES AU DEMARRAGE :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

2. IDENTIFICATION DU PARRAIN :

NOM :

PRENOM :

SEXE :

AGE :

ZONE DU COMPLEXE WAP : PAYS :

COMMUNE DE : VILLAGE :

FONCTION OU RAISON SOCIALE :

3. RESUME DU MICRO-PROJET D'AGR :

DENOMINATION :

.....

.....

OBJECTIFS :

.....

.....

.....

LOCALISATION :

.....

.....

DESCRIPTION :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....
.....
IDENTIFICATION ET COUTS DES BESOINS NECESSAIRES AU DEMARRAGE :

.....
.....
.....
.....
.....

4. ENGAGEMENT DU PROMOTEUR

Je soussigné :

Responsable du Groupement dénommé

M'engage à :

1. me consacrer entièrement aux activités de mon groupement et du micro-projet. ;
2. fournir à l'organisme de financement et au Projet, les informations relatives à l'évolution de mon micro-projet d'activités génératrices de revenus ;
3. accepter les conseils et le contrôle périodique des services techniques chargés de suivi-accompagnement de mon micro-projet.

Fait à :, le

SIGNATURE DU RESPONSABLE

FICHE 4 - CANEVAS DE PRÉSENTATION DES MICRO-PROJETS D'AGR POUR AUTORISATION DE PRÊT AU MECANISME FINANCIER DU PROJET ADAPT WAP

Les membres du Comité de validation ou de suivi des initiatives d'AGR, apprécieront les chances de succès des initiatives d'AGR sollicitant des **fonds leviers ou fonds importants** ; en se basant sur les neuf (9) critères de sélection préconisés (applicables seulement à la troisième catégorie d'initiatives d'AGR, notamment celles des initiatives de la catégorie de type microentreprise. Par exemple, construction de plateforme multifonctionnelle, de boutique de la nature, etc.).

1. Titre du micro-projet
2. Description et objectif du micro-projet
3. Faisabilité technique
4. Faisabilité financière
5. Potentiel économique
6. Faisabilité sociale et environnementale
7. Potentiel de gestion du promoteur
8. Potentiel à générer des revenus et/ou des emplois
9. Apport du promoteur

1. TITRE DU MICRO-PROJET

2. DESCRIPTION ET OBJECTIFS

- Justification :

- o En quoi consiste le micro-projet ? Raisons d'être de l'initiative d'AGR
- o Quels sont les objectifs poursuivis

- Description

- o Paramètres de production

3. FAISABILITE TECHNIQUE

- Emplacement :

- o Le micro-projet est-il situé dans la zone d'intervention du Projet AdaptWAP,
- o L'accès aux marchés, est-il garanti ?, etc.).

- Installation du promoteur :

- o Le promoteur dispose-t-il du matériel requis ? (Petits équipements nécessaires à la réalisation du micro-projet d'AGR) ?

- Main-d'œuvre :
 - o Le promoteur dispose-t-il d'une main d'œuvre suffisante et qualifiée par rapport à la taille de son micro-projet d'AGR ?.

- Matières premières :
 - o Les matières premières et autres éléments nécessaires à la réalisation du micro-projet, sont-ils disponibles et accessibles ?

4. FAISABILITE FINANCIERE

- Frais de démarrage, d'immobilisation et plan d'amortissement :
 - o Les prévisions budgétaires pour le démarrage, pour les besoins en équipements et les frais d'exploitation sont-elles réalistes ?
 - o Sont-elles calculées de façon prudente ou trop optimiste ?

- Etat prévisionnel des résultats :
 - o L'état des revenus et des dépenses, est-il réaliste ?
 - o Le promoteur réalisera-t-il des profits dans le délai raisonnable (avec de probables emprunts, s'il y a lieu) ?

- Prévisions de trésorerie :
 - o Le promoteur aurait-il suffisamment d'argent pour couvrir les frais liés aux activités quotidiennes du micro-projet ?
 - o Sera-t-il en mesure de faire face à toutes les obligations financières ?
 - o Les recettes prévues, seront-elles suffisantes pour assurer un taux de rendement satisfaisant ?

5. POTENTIEL ECONOMIQUE

- La demande : le promoteur connaît-il :
 - o Les besoins spécifiques de sa clientèle ?
 - o Les habitudes d'achat de sa clientèle ?
 - o L'étendue potentielle de son marché ?
 - o Le nombre d'acheteurs potentiels de son produit ou de son service ?

- L'offre : le promoteur connaît-il :
 - o Le nombre des concurrents directs offrant un produit ou des services similaires ?
 - o Leurs revenus ?
 - o Leurs politiques de prix ?
 - o Leurs fournisseurs ?
 - o La qualité et la variété de leurs produits ou services ?
 - o Leurs forces et leurs faiblesses ?

6. FAISABILITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

Le savoir-faire environnemental et social :

- Le micro-projet, constitue-t-il une menace pour l'environnement et la biodiversité ?
- Le promoteur, a-t-il connaissance des retombées positives ou négatives que pourrait engendrer son micro-projet ?
- A-t-il prévu des mesures d'accompagnement en cas de dégâts éventuels ?

7. POTENTIEL DE GESTION DU PROMOTEUR

Le savoir-faire technique :

- Le promoteur, tire-t-il profit d'un savoir-faire directement lié au produit ou service qu'il offre ?
- Le promoteur, se lance-t-il dans une affaire qui est en quelque sorte le prolongement naturel d'un savoir-faire initial ?

Le savoir-faire en gestion :

- Le promoteur, possède-t-il les habiletés de coordination de ressources et d'activités nécessaires pour réussir ?
- Le promoteur, a-t-il des aptitudes de planification, pour réussir où il s'en va, où il veut aller ?
- Sait-il fixer des objectifs et tout mettre en œuvre pour les atteindre ?
- Sait-il anticiper ses besoins en équipement, en main d'œuvre et ses besoins financiers ?
- Le promoteur, a-t-il dressé un plan d'action pour combler les lacunes sur le plan technique et sur le plan de la gestion ?

8. POTENTIEL A GENERER D'EMPLOIS

- Combien d'emplois temporaires ou permanents seront créés par le micro-projet ?
- A-t-on prévu la création éventuelle d'emplois ?

9. APPORT DU PROMOTEUR

- L'apport du promoteur en termes d'argent ou d'investissement en espèce ou en nature (terrain, bâtiment de production, équipement, etc.) ou de service selon les cas ?

FICHE 5 - GRILLE D'ÉVALUATION DES MICRO-PROJETS D'ACTIVITÉS GÉNÉRATRICES DE REVENUS (AGR) DANS LE CADRE DU FONDS RENOUVELABLE DU PROJET ADAPT WAP

TITRE DU MICRO-PROJET :

NOM DU PROMOTEUR :

ZONE DU COMPLEXE WAP : PAYS :

COMMUNE DE : VILLAGE :

CRITERES	APPRECIATIONS	RESULTAT (NOTE)
Critères de pondération : <u>Excellent</u> : 10 points ; <u>Très bien</u> : 8-9 points ; <u>Bon</u> : 5-7 points ; <u>Moyen</u> : 3-4 points ; <u>Médiocre</u> : 1-2 points.		
Description du micro-projet		
Faisabilité technique		
Faisabilité financière (analyse des coûts / bénéfices des activités)		
Potentiel économique		
Faisabilité sociale et environnementale (résilience)		
Potentiel de gestion du promoteur		
Potentiel à générer des revenus et/ou des emplois		
Apport du promoteur		

Montant sollicité : Montant du micro-projet :

Avis du Comité d'évaluation :

Visa UGPn AdaptWAP :

Date :

FICHE 6 - FICHE DE VALIDATION DES INITIATIVES DE MICRO-PROJETS D'AGR APPARTENANT AU GROUPE DES BÉNÉFICIAIRES POTENTIELS DU MÉCANISME FINANCIER

(A l'attention des membres du Comité de validation des initiatives)

I. PRESENTATION DU MICRO-PROJET.

I.1- Titre du micro-projet :

.....

I.2 Nom et Prénom du Promoteur (individuel ou Groupe) :

.....

- Type d'exploitation (cocher) : Individuelle : _____ Familiale : _____ de Groupe : _____ Autres : _____
- Nature de l'exploitation : (cocher) : Agricole : _____ Pêche : _____ Elevage : _____ Commerciale : _____
Transformation : _____ Autres (préciser): _____
- Effectif de l'exploitation (Nombre de personnes) : _____ Femmes : _____ Hommes : _____

I.2- Localisation / Adresse physique :

Région: _____ Département: _____ Commune: _____

Arrondissement: _____ Village: _____ Tél/responsable _____

II- EXAMEN DU MICRO-PROJET D'AGR PAR RAPPORT AUX CRITERES DE SELECTION GENERIQUE

Le micro-projet d'AGR :

II.1- PARTIE A

- i* est initié par un promoteur de la communauté ciblée par le projet **AdaptWAP** Oui _____ Non _____
- ii* est pertinent et fait partie du Groupe d'AGR potentiels éligibles au mécanisme Financier du projet **AdaptWAP** (éligibilité aux critères génériques) Oui _____ Non _____

* La demande de financement doit permettre une amélioration de la production (agricole, animale et pêche, Transformation des produits forestiers non ligneux (PFNL),etc.), dans le secteur socio-économique prioritaire choisi, ou permettre l'accès aux marchés et aux canaux de distribution, ou la conception et la mise en œuvre de nouvelles AGR à proposer pour financement à un système financier décentralisé (SFD) ou une autre institution financière (IF) partenaire ou non du projet **AdaptWAP**.

Consignes.

Si la réponse est « oui » à toutes les questions de la partie A, passer à la partie B. Si la réponse est « non » à une question de la partie A, le sous projet AGR est inéligible au mécanisme financier du Projet **AdaptWAP**.

II.2- PARTIE B

- i* répond au besoin identifié dans le secteur économique prioritaire ou à une proposition formulée par toute une Communauté (lors du diagnostic participatif des besoins) Oui _____ Non _____
- ii* est d'un montant maximum approuvé par le Comité de validation des micro-projets. Oui _____ Non _____
- iii* contrepartie bénéficiaire est mobilisée dans la proportion souhaitée ** Oui _____ Non _____

** La contrepartie peut être mobilisée en espèce dans un compte ouvert dans un SFD ou en nature constatée et vérifiée par une mission ad'hoc.

Consignes.

Si la réponse est « oui » à toutes les questions de la partie B, passer à la partie C, Si la réponse est « non » à une des question revoir la formulation du micro-projet ou le montant du financement ou la contrepartie de la communauté.

II.3- PARTIE C

- i les indicateurs de suivi du micro-projet sont clairs et applicables ? Oui _____ Non _____
- ii le plan d'action ou le calendrier de mise en œuvre du micro-projet est réaliste ? Oui _____ Non _____
- iii le plan de remboursement du prêt à octroyer est adéquat, réaliste et solvable ? Oui _____ Non _____

Consignes.

Si la réponse est « oui » à toutes les questions de la partie C, conclure le micro-projet AGR.

Si la réponse est « non » à une des questions de la partie C, demander au promoteur du micro-projet AGR, d'apporter des réajustements nécessaires au sous-projet AGR.

DECISION DU COMITE DE VALIDATION DES INITIATIVES D'AGR.

(Cocher les cases correspondantes)

- Dossier de micro-projet :**
- Accepté** _____ (micro-projet à transmettre au SFD pour examen d'éligibilité au financement)
 - En instance** _____
 - Rejeté** _____

OBSERVATIONS SUR LE MICRO-PROJET

AVIS DU COMITE D'EVALUATION ET DE VALIDATION DES INITIATIVES D'AGR.

FICHE 7 - FICHE TECHNIQUE TYPE : EXEMPLE SUR ÉLEVAGE DE PETITS RUMINANTS À PARTIR DE NOYAUX REPRODUCTEURS AU PROFIT DES FEMMES

A	Titre : Elevage de petits noyaux de petits ruminants et de volailles au profit des femmes vulnérables des trois pays Bénin- Burkina Faso et Niger.
B	RESUME
C	DESCRIPTION
D	ELEMENTS TECHNIQUES OU PARAMETRES DE PRODUCTION
D.1.	Lieu de l'activité et principales contraintes liées à la reproduction des animaux
D.2.	Objectifs de production et paramètres techniques de réalisation du micro-projet " Elevage de petits noyaux reproducteurs "
	<ul style="list-style-type: none"> • Objectif de la production : Reproduire à partir des noyaux reproducteurs (moutons, chèvres et volailles) au profit des femmes vulnérables et membres du groupement et écouler le surplus de reproduction sur le marché en vue de l'obtention de revenus complémentaires. • Système d'élevage domestique en enclos bâti. • Nombre de troupeaux reproducteurs de départ : • Carrière des animaux (mâles / chèvres/ moutons/ chevreaux) : 5 ans • Nombre de troupeaux à fin du cycle de reproduction : • Taux de prolificité : Jeunes chèvres : 95% soit 0.95 ; Chèvres ou moutons : 190% soit 1.9 • Sexe ratio pour reproduction : 60% de femelles pour 40% de mâles • Taux de réforme des animaux : 20% • Taux de mortalité des chevreaux ou des petits mis bas : 10% • Poids à la commercialisation mâles reformés / Chèvres/ Moutons : 35 à 40 kg • Prix moyen au poids vif du kilogramme :

D.2. Itinéraire de l'activité (début jusqu'à la commercialisation)

Tableau 1 : Dynamique du troupeau de femelles reproductrices sur la période

Années	1	2	3	Total
Animaux début				
+ Naissance				
+ Achat				
- Mortalité				
- Vente				
Animaux fin				
Moyenne animaux disponibles				

Tableau 2 : Dynamique du mouvement des noyaux reproducteurs sur la période

Catégories d'animaux du troupeau	Effectif départ	Mouvement du troupeau sur période de carrière						Effectif à la fin
		Entrées du troupeau			Sorties du troupeau			
		Naissance	Achat	Mutation	Mort	Vente	Mutation	
Petits boucs								
Petits moutons femelles/chèvres								
Jeunes moutons mâles/boucs								
Jeunes moutons femelles/chèvres								
Boucs castrés								
Autres animaux								

D.3. Besoins critiques de l'activité selon le cycle de reproduction

E ELEMENTS ECONOMIQUES

E.1. Rendement du troupeau par espèce (moutons, chèvres, volailles)

	Liste des diverses productions obtenues	Rendement par unité de troupeau	Appréciation (rendement bon, moyen, très faible)

E.2. Besoin en fonds de roulement			
	Nature des postes de dépense du micro-projet	Charges d'exploitation (F.CFA)	Part dans les charges totales (%)
	Total fonds de roulement		100%

E.3. Coût estimatif des investissements pour l'élevage et la reproduction				
	Investissement indicatif	Coût	Durée d'amortissement	Charges fixes annuelles liées à l'investissement
	Total du coût d'investissement	300.000 U S		

E.4. Commercialisation		
	Variables	Caractéristiques
	Quantité produite	
	Quantité vendue	
	Prix unitaire de vente	

E.5. Marge brute		
	Commercialisation (en FCFA) pour l'ensemble de la production	
	Prix unitaire du produit (u)	
	Prix de vente (a)	
	Produit brut (b) = quantité vendue x (u)	
	Charges d'exploitation ou opérationnelles (c)	
	Marge brute (d) = (b) - (c)	
	Coefficient multiplicateur (r) = (b)/(c)	
	Ratio Bénéfice/Coût de l'AGR (e) = 1 - (r)	

F	Calendrier des charges, des revenus et marge												
F.1.	Part mensuelle du total des charges d'exploitation ou opérationnelles à réaliser selon les itinéraires techniques du micro-projet d'AGR selon l'écologie et normes de production du milieu.												
	Etapas itinéraire technique AGR 1	Calendrier en mois											
		2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
				%	%			%	%	%			
						%	%	%					
						%	%	%					
									%	%	%	%	
									%	%	%	%	
						%	%	%					
						%	%	%					

F.2.	Part mensuelle du total des charges d'exploitation selon les étapes de réalisation de l'AGR		
	Répartition dans le temps	Part mensuelle des dépenses par étape selon l'itinéraire de réalisation du micro-projet d'AGR (répartition)	Part mensuelle dans le total des charges d'exploitation du micro-projet
	Janvier		
	Février		
	Mars		
	Avril		
	Mai		
	Juin		
	Juillet		
	Août		
	Septembre		
	Octobre		
	Novembre		
	Décembre		
	Total		100 %

G	ANALYSE DES RISQUES CLIMATIQUES ET RISQUES LIES AU MICRO-PROJET d'AGR		
Elle permet d'avoir une meilleure compréhension des impacts de variabilité et de changement climatique sur les principales activités ou composantes de la production et permet d'anticiper sur les mesures à prendre pour réduire les chocs et les coûts liés au climat. Les risques peuvent être liés au climat ou non ou au marché des productions ou tous les autres aspects liés à l'élevage des petits ruminants ou à l'élevage de la volaille.			
	Risques	Niveau d'évaluation du risque (Très élevé ; élevé ; modéré, faible)	Précision et mesures d'Atténuation/Adaptation (ce qu'il y a à prendre)
	Sécheresse		
	Inondation		
	Investissement		

G.1	Calendrier des risques sur la période de mise en œuvre du micro-projet												
	Calendrier des risques identifiés	Calendrier en mois											
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
	Sécheresse												
	Inondation												
	Investissement												
	Marché d'écoulement												
	Etc.												

Légende : Période favorable, défavorable, déconseillée/ à risque

G.2 Analyse bénéfique/coût en matière de résilience climatique

- La probabilité exprime la fréquence de survenue du risque jugé négatif sur le micro-projet ;
- L'efficacité exprime le degré de réussite de la mesure préconisée contre le risque négatif ;
- Les coûts engendrés représentent le coût de préparation et de maintien de la mesure sur le cycle d'apparition du risque ;
- Le facteur d'impact indique dans quelle mesure les coûts causés par le risque est supérieur au scénario le plus faible.

Le ratio bénéfique/coût donné exprime ce qu'a engendré les risques sur le micro-projet par rapport au micro-projet sans scénario climatique ou autres.

Paramètres de calcul		Résultat
Coûts engendrés par l'impact négatif (C)	=	
Facteur d'Impact (I) (< ou = 1)	=	
Efficacité de la mesure préconisée (E) en %	=	
Probabilité d'apparition du risque encouru (P) en %	=	
Bénéfices = (C) x (I) x (E) x (P)	=	
Ratio Bénéfice /Coût de résilience climatique du micro-projet	=	

ANNEXE 4 - CANEVAS DU MANUEL OPÉRATIONNEL DES AGR

1. Contexte et justification du manuel

- 1.1. Pourquoi un manuel opérationnel pour les AGR
- 1.2. Qu'est ce qui peut justifier le succès / l'échec d'une AGR.
- 1.3. Education financière et gestion de la trésorerie.

2. Présentation des initiatives d'AGR éligibles à soumettre au financement du mécanisme financier du Projet AdaptWAP

2.1. Définition d'une activité génératrice de revenus et son importance

Une activité génératrice de revenus est une activité ou une suite d'opérations de production de biens et services à des fins de vente.

2.2. Formes et catégories /types d'AGR à promouvoir et les raisons

➤ Catégories et formes de projets d'AGR :

- **Les activités de type petit commerce** : vente au détail sur les marchés de produits de consommation courante, aliments, vente des jus issus des PFNL, etc. Ces activités ne nécessitent pas d'investissement immobilier, ni mobilier, mais une somme d'argent pour l'achat du premier stock de marchandises et pour garantir les premiers mois de fonctionnement. Cette somme varie de 30 000 à 50 000 FCFA.
- **Les activités de type artisanat** : travail de vannerie, teinture, cordonnerie, couture, broderie, etc. Pour exercer ces métiers, il faut disposer d'une qualification ou d'un savoir-faire. L'investissement financier doit permettre de louer un local et d'acheter les outils de travail. Ces projets demandent un investissement qui tourne autour de 100 000 à 200 000 FCFA.
- **Les activités de type micro-entreprises** : kiosques et points de vente de produits PFNL, d'eau fraîche ou de glaces, buvette, location de bâches et de chaises, etc. Ici, ce sont des activités qui nécessitent d'investir dans la construction ou la réhabilitation de locaux et/ou dans l'achat de matériel et qui demandent des ressources financières s'élevant à des centaines de milliers, voire de plusieurs millions de francs CFA. Exemples : exploitation d'un congélateur frigorifique pour la conservation de produits alimentaires, comme le poisson, la viande dont le montant peut aller jusqu'au-delà de 500 000 FCFA ou projet de buvette associative qui peut coûter plus de 1 000 000 FCFA.

➤ Formes de projets d'AGR :

- Micro-projets individuels d'AGR : ces types de projets nécessitent un faible investissement de départ. ils sont souvent privilégiés pour cette raison bien qu'ils présentent des inconvénients majeurs : leur rentabilité est en général assez faible ; ce sont des projets fragiles puisqu'ils reposent sur une seule personne. De plus, une aggravation brutale de l'état de santé de son promoteur, conduit souvent à l'arrêt brusque ou définitif de l'activité.
- Micro-projets collectifs d'AGR : ce sont des projets d'activités mis en place par une association ou un groupement de personnes. L'investissement est plus important, mais les projets sont en général plus solides et les emplois plus stables grâce au partage des risques et aux possibilités de remplacement provisoire de l'un ou l'autre en cas d'empêchement dû à la maladie. Quand ils sont bien gérés directement par une association, ces projets peuvent dégager des capacités d'autofinancement.
- Les objectifs poursuivis par chaque type d'AGR : (i) favoriser l'insertion des populations pauvres et vulnérables dans le tissu économique et social et promouvoir les produits du terroir ; (ii) réduire les pressions sur les ressources et la biodiversité ; et, (iii) contribuer à la résilience des moyens de subsistance des populations de manière durable.

2.3. Facteurs de succès et d'échec d'une AGR

3. Processus d'identification des initiatives d'AGR

Le processus d'éligibilité des initiatives d'AGR au financement des SFD dans le cadre du mécanisme financier du projet AdaptWAP, renseigne sur les différentes activités socio-économiques prioritaires porteuses de plus-values et d'emplois (agriculture, élevage, pêche, transformation des produits, commerce, tourisme, etc.). Ces différentes activités constituent les bases de l'économie locale des terroirs riverains des aires protégées du complexe WAP.

Le processus comprend deux étapes importantes à savoir : l'étape d'éligibilité des initiatives d'AGR de la liste des activités socio-économiques retenues et l'étape de validation de l'appartenance des promoteurs aux groupes des bénéficiaires potentiels du projet AdaptWAP au financement du mécanisme financier par les SFD.

3.1. Etape d'éligibilité aux critères de choix des initiatives d'AGR

3.2. Etape d'identification des promoteurs aux groupes des bénéficiaires potentiels

4. Qualités et comportements que doit avoir un bon promoteur d'AGR

4.1. Gestion de la trésorerie du micro-projet

4.2. Education financière (aspects liés aux épargnes)

5. Phase de sélection du micro-projet et d'étude de faisabilité

5.1. Etape de validation des initiatives d'AGR par le Comité de validation

- Transmission des initiatives de micro-projets d'AGR par les promoteurs au comité de validation pour approbation et vérification de l'appartenance des promoteurs aux groupes des bénéficiaires potentiels
- Transmission des initiatives de micro-projets éligibles aux structures partenaires du mécanisme financier (SFD) pour avis et décision de financement.

5.2. Etape d'élaboration et de soumission du micro-projet aux SFD partenaires pour étude et décision sur le type d'activité du promoteur

- Etude technique et paramètres technico-économiques
- Etude du marché en termes de la demande et offre de produit
- Etude de la rentabilité (ratio avantage/coût)
- Programmation des activités, assortie des indicateurs de réussite
- Plan de financement et de trésorerie mensuel et annuel du micro-projet
- Elaboration du plan de décaissement et de remboursement des traites
- Mise en place des outils de gestion financière du micro-projet

5.3. Etape de sélection et de validation du micro-projet par SFD et processus d'engagement (promoteur et SFD) assorti de plan d'échéancier/traites de remboursement.

- Etude et sélection du micro-projet
- Engagement et contractualisation
- Mis en place du financement par le SFD et plan de remboursement des traites.

6. Phase d'exécution et gestion du micro-projet

6.1. Etape de mise en place de l'équipe d'exécution du micro-projet

6.2. Etape de réalisation des investissements/acquisition de matériels

6.3. Etape d'exécution du calendrier de réalisation du micro-projet : production et rendement et vente des produits

6.4. Gestion des ressources financières

7. Phase de suivi et évaluation du micro-projet

7.1. Etape de définition du plan de suivi du micro-projet

7.2. Etape d'évaluation du micro-projet

Annexes

- Fiche de demande de financement
- Liste des secteurs socio-économiques éligibles par pays
- Fiche type de l'étude technique de faisabilité de l'AGR

ANNEXE 5 - GUIDE D'ENTRETIEN ET QUESTIONNAIRES D'ENQUÊTES

A. QUESTIONS A L'UGPn

A.1. Questions spécifiques à l'UGPn

1. Quelles sont les actions prévues dans le cadre de la mise en œuvre de la composante 3 du projet AdaptWAP année par année?
2. Comment ces actions, peuvent-elles contribuer au succès du mécanisme financier ?
3. Quel rôle l'UGPn, va jouer dans la mise en œuvre du mécanisme financier ?
4. Quelle est la procédure de mobilisation des fonds pour l'UGPn ? / fournir les formulaires
5. Quelle est la procédure de justification de l'utilisation des fonds ? / fournir les formulaires
6. Quels sont les partenaires de l'UGPn dans la mise en œuvre du projet AdaptWAP et leurs rôles ?
7. Quelles contributions, ces partenaires peuvent-ils apporter dans la mise en œuvre du mécanisme financier ?
8. Quelles autres structures, peuvent jouer un rôle positif pour le succès du mécanisme financier ? quels sont les rôles que joueront idéalement ces structures ?
9. Vos suggestions pour que le mécanisme financier soit un succès.

A.2. Questions sur les AGR

10. Quelles sont les AGR que les populations de la zone riveraine du parc W mènent ? Pourquoi ?
11. Quelles sont les nouvelles AGR qui sont en cours d'introduction dans la zone ?
 - a. Quelles perspectives offrent-elles ?
 - b. Quels accompagnements sont-ils prévus ?
12. Quelles sont les réformes à venir pour les AGR autour du parc W ?

A.3. Questions sur la sélection des bénéficiaires

13. Quels rôles, l'UGPn peut jouer pendant la sélection des bénéficiaires et le suivi des financements octroyés ?
14. Quels rôles, l'UGPn peut jouer également dans le recouvrement des impayés ?
15. Quelles sont les structures qui peuvent aider dans la sélection des bénéficiaires et qu'est-ce qu'elles peuvent faire ?

A.4. Questions sur les Fonds Renouvelables (FR)

1. Il y a-t-il eu des FR qui ont opéré dans la ZRW auparavant ? Lesquels ?
 - a. Caractéristiques générales pour chaque FR ?
 - b. Qu'est ce qui s'est passé ? pour chacun des fonds ?
 - c. Quelles étaient les leçons tirées et à prendre en compte pour le nouveau FR de AdaptWAP ?
 - d. Où trouver la documentation ? / **bien vouloir nous la fournir**
2. Quels sont les FR en cours de mise en place dans la ZRW ? Lesquels ?
 - a. Caractéristiques générales pour chaque FR ?
 - b. Qu'est ce qui s'est passé pour chacun des fonds ?
 - c. Quelles étaient les leçons tirées et à prendre en compte pour le nouveau FR du projet AdaptWAP ?
 - d. Où trouver la documentation ? / **bien vouloir nous la fournir**
3. Vos suggestions pour que le mécanisme financier soit un succès.

B. Questions au gestionnaire du Parc

B.1. Questions spécifiques sur le parc et la réglementation des activités

1. Quelles sont les zones riveraines dédiées aux parcs W et Arly ? A combien de km (distance) se chiffre les limites des parcs W et Arly par rapport aux villages environnants ?
2. Quelles sont les conditions spécifiques pour développer les AGR autour des parcs W et Arly ?
3. Quelles sont les AGR développées autour des parcs W et Arly ?
4. Quelles sont les AGR admises à la périphérie des parcs W et Arly ?
5. Quelles sont les AGR qui vont être développées à l'avenir ?
6. Avez-vous un programme d'appui aux actions périphériques ? quel est son contenu ? / **bien vouloir nous fournir la documentation.**

B.2. Questions spécifiques sur les appuis apportés pour l'amélioration des revenus des populations par le gestionnaire/Conservateur des Parcs W et Arly

7. Quelles sont vos relations avec les populations de la zone riveraine des parcs W et Arly ?
8. Quels appuis apportez-vous aux AGR des populations de la zone riveraine des parcs W et Arly ?
9. Quelles sont les difficultés dans vos relations avec les populations de la zone riveraine des parcs W et Arly ?
10. Quelles seraient les réformes à apporter pour les AGR autour des parcs W et Arly ?

B.3. Questions sur les FR

11. Il y a-t-il eu des FR qui ont opérés dans la ZRW auparavant ? Lesquels ?
 - a. Caractéristiques générales pour chaque FR ?
 - b. Comment cela s'est-il passé pour chacun des fonds ?
 - c. Quelles étaient les leçons tirées et à prendre en compte pour le nouveau FR du projet AdaptWAP ?
 - d. Où trouver la documentation ? / **bien vouloir nous la fournir**
12. Quels sont les FR en cours de mise en place dans la ZRP ? Lesquels ?
 - a. Caractéristiques générales pour chaque FR ?
 - b. Comment cela s'est-il passé pour chacun des fonds ?
 - c. Quelles étaient les leçons tirées et à prendre en compte pour le nouveau FR du projet AdaptWAP ?
 - e. Où trouver la documentation ? / **bien vouloir nous la fournir**

B.4. Questions sur la sélection des bénéficiaires

13. Quels rôles, les Directions des parcs W et Arly, peuvent-elles jouer pendant la sélection des bénéficiaires et le suivi des financements octroyés ?
14. Quels rôles, les Directions des parcs W et Arly, peuvent-elles jouer également dans le recouvrement des impayés ?
15. Quelles sont les structures qui peuvent aider dans la sélection des bénéficiaires et qu'est-ce qu'elles peuvent faire ?
16. Vos suggestions pour que le mécanisme financier soit un succès.

C. Questions aux SFD

1. Apportez-vous des financements aux populations de la zone riveraine des parcs W et Arly ?
 - a. Si oui / quels types de financement accordez-vous aux populations de la zone riveraine des parcs W et Arly ?
 - b. Si non / pourquoi ? Comment procédez-vous pour limiter les risques d'impayés dans votre institution.
2. Souhaitez-vous participer à la mise en œuvre du mécanisme de financement du projet AdaptWAP au profit des populations de la zone riveraine des parcs W et Arly ?
 - a. Pourquoi ?
 - b. Si oui, à quelles conditions ?
3. Quels sont les besoins de financement d'AGR qui ne sont pas couverts dans la zone riveraine des parcs W et Arly ? Pourquoi ?
4. Quelles sont les difficultés que peut rencontrer le nouveau mécanisme de financement du projet AdaptWAP ?
5. Quelles sont les solutions à prévoir pour surmonter les difficultés citées à la question précédente ?
6. Quelles sont les stratégies de sécurisation des crédits que vous utilisez ? / bien vouloir fournir les copies des formulaires utilisés
7. Quelles sont les procédures de recouvrement qui sont efficaces au Burkina Faso et plus précisément dans la zone riveraine des parcs W et Arly ?
8. Qui peut aider dans le recouvrement des fonds en cas d'impayés ? comment les faire intervenir ?
9. A quelles conditions le recouvrement judiciaire est-il efficace ?

C.1. SI une SFD offre des financements aux populations de la zone riveraine des parcs W et Arly (ZRP)

10. Quels sont les facteurs clés de succès pour le financement des AGR des populations de la zone riveraine des parcs W et Arly (ZRP) ?
11. Avez-vous eu des difficultés ? Lesquelles ?
12. Quelles solutions avez-vous trouvées pour chaque difficulté rencontrée ?
13. Décrivez votre procédure d'octroi de financements – toutes les étapes / nous fournir les formulaires utilisés à chaque étape.
14. Que souhaitez-vous de spécifique dans la procédure de mise en place des financements dans la ZRP dans le but d'obtenir de bons taux de remboursement.
15. Vos suggestions pour que le mécanisme financier soit un succès.

D. Questions aux structures d'accompagnement des AGR et autres prestations aux populations

1. Quels accompagnements apportez-vous aux populations riveraines des parcs W et Arly ?

D.1. Questions sur les Fonds Renouvelables (FR)

2. Il y a-t-il eu des FR qui ont opéré dans la ZRP auparavant ? Lesquels ?

f. Caractéristiques générales pour chaque FR ?

g. Comment cela s'est-il passé pour chacun des fonds ?

h. Quelles étaient les leçons tirées et à prendre en compte pour le nouveau FR du projet AdaptWAP ?

i. Où trouver la documentation ? / **bien vouloir nous la fournir**

3. Quels sont les FR en cours de mise en place dans la ZRP ? Lesquels ?

j. Caractéristiques générales pour chaque FR ?

k. Comment cela s'est-il passé pour chacun des fonds ?

l. Quelles étaient les leçons tirées et à prendre en compte pour le nouveau FR du projet AdaptWAP ?

m. Où trouver la documentation ? / **bien vouloir nous la fournir**

4. Avez-vous participé à la mise en œuvre d'un FR ?

Si non - Pourquoi ?

Si oui -

a. Quels rôles avez-vous joué ?

b. À quelles conditions ?

c. Quels étaient les résultats ?

d. Que faut-il améliorer pendant la mise en œuvre d'un nouveau FR ? Justifications.

5. Souhaiteriez-vous participer à la mise en œuvre du FR du projet AdaptWAP ?

Si non - pourquoi ?

Si oui -

a. À quelles conditions ?

b. Quels rôles vous allez jouer ?

D.2. Questions sur la sélection des bénéficiaires

6. Quels rôles pouvez-vous jouer pendant la sélection des bénéficiaires et le suivi des financements octroyés ?
7. Quels rôles pouvez-vous jouer également dans le recouvrement des impayés ?
8. Quelles sont les structures qui peuvent aider dans la sélection des bénéficiaires et qu'est-ce qu'elles peuvent faire ?
9. Vos suggestions pour que le mécanisme financier soit un succès.

E. Questions aux bailleurs de fonds (Partenaires Techniques et Financiers)

E.1. Questions sur les FR

1. Quels sont les FR dont ont déjà bénéficié les populations de la zone riveraine des parcs W et Arly (ZRP) ?
2. Quels sont les mécanismes d'accès à ces fonds (financier, opérationnalisation, évaluation, etc.) ?
3. Où trouver la documentation sur ces fonds ? / bien vouloir nous la fournir
4. Quelles étaient les résultats ?
5. Qu'est-ce qui a bien marché ?
6. Qu'est qui n'a pas bien marché ?
7. Quelles sont les leçons à tirer pour la mise en œuvre du FR du projet AdaptWAP ?
8. Souhaiteriez-vous contribuer au renforcement du FR du projet AdaptWAP ? A quelles conditions ?
9. Avez-vous des projets de mécanismes financiers pour les AGR à court et moyen terme ? Quels seront leurs objectifs et caractéristiques ?

E.2. Questions générales sur le financement des populations

10. Quels sont les SFD qui offrent des services dans la ZRP ?
11. Quels sont les types de crédits qui sont offerts ?
12. Quels sont les types de crédit qui ne sont pas offerts mais dont les populations ont besoin ? justifications ?
13. Quelles stratégies sont utilisées pour obtenir de bons taux de recouvrement ?

ANNEXE 6 - TERMES DE RÉFÉRENCE DE L'ÉTUDE

Élaboration d'un mécanisme d'accès aux Fonds renouvelables pour la diversification des activités génératrices de revenus dans la zone du complexe WAP

1- CONTEXTE DE LA MISSION

Le complexe W-Arly-Pendjari (WAP), est l'une des plus importantes compositions d'écosystèmes terrestres transfrontaliers d'Afrique. Classé au patrimoine mondial de l'UNESCO en juillet 2017, ce complexe est partagé par trois pays : Le Bénin, le Burkina Faso et le Niger- et consiste en un réseau d'aires protégées comprenant la Réserve de Biosphère Transfrontalière W (RBTW), le parc national d'Arly (Burkina Faso) et le parc national de la Pendjari (Bénin).

Le complexe WAP renferme une diversité biologique considérable qui contribue au développement économique et social de l'Afrique de l'Ouest. Ses ressources naturelles intrinsèques constituent un atout majeur pour les populations locales dont les moyens de subsistance reposent principalement sur l'agriculture, l'élevage, la pêche, la chasse et les ressources forestières. Le WAP est une zone très cotée, du fait de ses potentialités. Dans les zones périphériques situées dans un rayon de 40 km des aires protégées, on dénombre environ 500 villes et villages habités par près d'un million de personnes dont 700 000 au Bénin, 200 000 au Burkina Faso et 100 000 au Niger. Ces habitants se répartissent en 4 principaux groupes socioprofessionnels : agriculteurs, pêcheurs, éleveurs et chasseurs.

La zone du complexe WAP est ainsi soumise à de multiples pressions et menaces marquées par :

- Des sécheresses entraînant des déficits d'eau, de biomasse pour l'alimentation du bétail et des pertes de biodiversité ;
- Des inondations menaçant la sécurité des populations, entraînant la dégradation des écosystèmes et la destruction des récoltes ;
- Des feux de brousse incontrôlés entraînant une production de GES (CO₂), la disparition de certaines espèces, la dégradation et la réduction des zones forestières ;
- L'extension du front agricole qui engendre une pression sur les ressources naturelles entraînant une dégradation des services écosystémiques et du potentiel de séquestration du carbone.

Ces pressions et menaces sont exacerbées par la vulnérabilité des populations et des écosystèmes, induite par les effets du changement climatique (CC). En effet le complexe est localisé dans une région agropastorale marquée par une variabilité interannuelle élevée des précipitations. La zone constitue aussi une destination privilégiée pour les migrants agricoles et une importante zone de transit pour le bétail transhumant, tous attirés par la disponibilité relativement plus importante des ressources naturelles.

Face à cette situation, l'Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS) en collaboration avec les trois pays bénéficiaires (le Bénin, le Burkina Faso et le Niger), a initié le projet régional AdaptWAP « intégration des mesures d'adaptation au Changement Climatique dans la gestion concertée du complexe transfrontalier WAP ». Le projet est financé par le Fonds d'Adaptation, pour une durée de quatre ans (2020-2024).

Le projet vise à renforcer la résilience des écosystèmes et à améliorer les moyens de subsistance des populations du complexe WAP, en relation avec la problématique du changement climatique. Il ambitionne de mettre en œuvre des mesures d'adaptation concrètes et d'établir un système d'alerte précoce multirisque (SAP-MR) relatif aux sécheresses, aux inondations et aux feux de brousse. Il se veut aussi de consolider la synergie entre les trois pays bénéficiaires afin de mutualiser leurs efforts dans la gestion des conflits induits par le CC entre les différents utilisateurs. Le projet est articulé autour de quatre composantes :

- **Composante 1** - Intégration des aspects liés au changement climatique dans les plans et outils de gestion du complexe ;
- **Composante 2** - Conception et mise en œuvre d'un Système d'Alerte Précoce Multirisque (SAPMR) ;
- **Composante 3** - Amélioration de la résilience des écosystèmes, des populations et des moyens de subsistance des utilisateurs, grâce à la mise en œuvre d'actions concrètes d'adaptation ;
- **Composante 4** - Sensibilisation, communication et renforcement des capacités pour une gestion concertée, intégrée et durable du complexe WAP.

L'impact du changement climatique sur les ressources naturelles et les moyens de subsistance des populations est un fait dans le complexe WAP. Les activités de la troisième composante portent sur des mesures d'adaptation concrètes à mettre en œuvre dans les localités limitrophes du complexe WAP afin de réduire la vulnérabilité des communautés au changement climatique. A cet effet, des actions visant à diversifier les moyens de subsistance, ainsi que la mise en place de structures de mobilisation et de préservation des ressources seront également développées dans les zones les plus vulnérables. Ces actions contribueront non seulement à maintenir l'équilibre écologique du complexe, mais aussi à améliorer la capacité d'adaptation et de résilience de la population locale.

A cet égard, le projet AdaptWAP propose, dans sa composante 3, de renforcer la résilience de la population locale par la mise en place d'un mécanisme de microfinance (fonds renouvelables) visant à accélérer la diversification des activités génératrices de revenus des bénéficiaires potentiels. L'accès à ces fonds renouvelables devrait être prioritaire aux communautés et groupes de personnes les plus vulnérables pour développer les activités génératrices de revenus préalablement identifiées dans la zone du complexe. Les présents termes de référence sont élaborés pour le recrutement d'un bureau d'études pour l'élaboration des mécanismes et procédures d'accès aux fonds renouvelables pour la diversification des activités génératrices de revenus (AGR).

2- OBJECTIFS DE LA MISSION

L'objet de la mission vise à mettre en place un mécanisme financier pour aider les communautés locales les plus vulnérables au changement climatique à diversifier leurs sources de revenus. Il s'agit notamment d'élaborer les procédures et les règles d'établissement des fonds renouvelables ainsi que les conditions d'accès et leur domiciliation et ce, avec l'implication des différentes parties prenantes.

Spécifiquement, la prestation devrait permettre de :

- Elaborer une analyse critique des fonds renouvelables dédiés à la diversification des AGR dans la zone du complexe (antérieurs ou en cours) ;
- Proposer un mécanisme de microfinance durable adapté au contexte de la région visant à améliorer les moyens de subsistance des communautés vulnérables au CC ou affectées par les activités du projet ;
- Définir les critères de sélection des structures de gestion des fonds qui seront mis en place par le projet.

3- LES BENEFICIAIRES POTENTIELS DES AGR

Les fonds à mettre en place, sont destinés aux communautés ou groupes socioprofessionnels vulnérables au changement climatique, mais également ceux qui pourraient être impactés par les activités exécutées dans le cadre du projet AdaptWAP. Les micro-financements accordés devraient permettre de diversifier de façon durable les activités génératrices de revenus pratiquées par les communautés riveraines des aires protégées du WAP. Ainsi, les bénéficiaires de ces fonds peuvent potentiellement être les :

1. Communautés vulnérables vivant aux alentours des parcs qui sont exposées aux risques et aléas climatiques ;
2. Populations dont les sources de revenus et subsistance dépendent des ressources naturelles et qui exercent des pressions sur les aires protégées ;
3. Communautés qui seront les plus touchées par les activités du projet, par exemple la délimitation et l'aménagement des zones de pâturage et de repos, des points d'eau, du reboisement, etc.

Les bénéficiaires du fonds à mettre en place, seront identifiés sur la base de critères préétablis et validés par l'ensemble des parties prenantes. En effet, l'élaboration des critères de sélection devra se faire de manière participative en fonction des divers éléments, problèmes et spécificités de chaque pays partenaire au projet.

4- TACHES DEMANDEES AU BUREAU D'ETUDES

Sous la supervision de l'UGPr et les coordonnateurs nationaux du projet, le bureau d'études est appelé à remplir essentiellement les tâches suivantes :

4.1- RENCONTRE DE CADRAGE

La phase de démarrage de la prestation sera consacrée à la bonne compréhension du contexte, des enjeux et des besoins pour bien orienter les activités. Ensuite, l'équipe d'experts prendra attache avec l'UGPr, les UGPn et les autres parties prenantes avant de procéder à la consolidation du cadre de coordination de la prestation. Au cours de cette phase, le prestataire doit analyser minutieusement le document du projet AdaptWAP ainsi que l'ensemble des études préparatoires déjà menées lors de la phase de conception du projet.

Il doit organiser une réunion de démarrage avec toutes les parties prenantes impliquées en collaboration avec l'UGPr (voir annexe 2). Enfin, des consultations supplémentaires peuvent être organisées afin de mettre à jour la méthodologie proposée dans l'offre technique.

4.2- ELABORATION D'UNE ANALYSE CRITIQUE DES FONDS RENEUVELABLES ET DES MECANISMES D'ACCES A CES FONDS DANS LA ZONE D'INTERVENTION DU PROJET

Il s'agit, dans cette étape, de réaliser un inventaire et d'analyser les différents fonds renouvelables déjà mis en place et opérant ou qui ont opéré dans la région et relever les forces et les faiblesses et en tenir compte lors de la conception du présent mécanisme.

Le bureau d'études devra également examiner les politiques et stratégies nationales des pays partenaires concernés/bénéficiaires (le Bénin, le Burkina Faso et le Niger) en matière de microfinance et de développement des activités génératrices de revenus.

Cette étape doit permettre de faire le diagnostic de la situation en matière de fonds renouvelables dans la région en mettant l'accent sur les politiques nationales en termes de microfinance. Un panorama des organismes de gestion des fonds renouvelables et leur mode de fonctionnement dans la zone du complexe WAP, sera également réalisé.

A l'issue de cette analyse, le bureau d'études doit formuler une proposition de mécanisme financier (microfinance) adapté aux besoins des communautés de la région du complexe.

4.3- CONCEPTION ET DEVELOPPEMENT DU MECANISME D'ACCES AUX FONDS RENEUVELABLES APPROPRIE A LA ZONE DU COMPLEXE

L'amélioration de la résilience des systèmes de subsistance des communautés riveraines du complexe WAP aux impacts du changement climatique, passe par la mobilisation de ressources financières durables, notamment la création de fonds renouvelables, au niveau des communes riveraines des parcs du WAP (voir annexe1), pour soutenir la mise en œuvre d'activités génératrices de revenus (AGR). Ce type de fonds, encore appelé « Fonds communautaire », est conçu pour inciter les communautés à s'engager dans les activités de conservation des ressources et la préservation de l'environnement ainsi que pour inciter les personnes qui contribuent à la dégradation des zones protégées à alléger la pression exercée sur ces sites à travers l'adoption d'activités alternatives.

La mise en place d'un tel mécanisme financier nécessite la conduite des tâches suivantes :

- **Définir les critères d'accès aux fonds renouvelables** : Le bureau d'études devra établir, sur la base de rencontres et d'entretiens avec les parties prenantes, les critères d'éligibilité et de sélection des bénéficiaires des fonds renouvelables qui seront mis en place par le projet (au niveau de chacun des 3 pays).
- **Définir les critères d'éligibilité et de sélection des structures de gestion des fonds** : Il s'agit de définir les critères d'attribution et de recouvrement de ces fonds tant au niveau structurel (organisme de microfinance) qu'au niveau des bénéficiaires. A cet effet, le BE doit fournir les grilles de sélection des structures de gestion et définir les critères d'attribution et de recouvrement des fonds.
- **Développer l'approche d'exécution des fonds renouvelables** : Les fonds renouvelables dans le cadre du projet AdaptWAP seront exécutés sur la base des principes de développement mondialement adaptés au niveau national et local. L'attribution des fonds devra répondre à une approche qui sera proposée par le bureau d'études et validée par les différentes parties prenantes. Cette approche devra fixer les modalités d'octroi en tenant compte du seuil de financement, du taux d'intérêt de la période de remboursement et de la procédure de demande du fonds renouvelable.
- **Proposer un mécanisme de mobilisation de ressources financières additionnelles** : Il s'agit à ce niveau, de créer les conditions favorables à l'adhésion d'autres partenaires de la région opérant dans le domaine afin de soutenir davantage l'offre de fonds renouvelables aux bénéficiaires (des banques, des associations de développement...). Il est important de signaler que le montant prévu par le projet est structuré et réparti sur les différentes AGR retenues lors de son montage. Il s'agit de l'ensemble des activités devant aboutir au produit 3.2.2, tel que présenté dans le document de projet approuvé par le Fonds d'Adaptation.
- **Développer un module de formation sur les fonds renouvelables** : Il s'agit, d'élaborer les supports, nécessaires pour le renforcement des capacités des potentiels bénéficiaires sur ces fonds leviers. Ces supports doivent être adaptés au contexte de chaque pays et tenir compte du genre notamment les jeunes, les femmes et les hommes touchés par les effets du changement climatique.
- **Organiser des sessions et d'information sur le mécanisme financier à mettre en place** : Afin d'assurer la durabilité du processus et l'engagement des communautés, le mécanisme de financement des AGR développé fera l'objet d'une campagne d'information au profit des bénéficiaires potentiels. A cet effet, le BE doit animer les ateliers d'information avec l'implication de toutes les structures partenaires, telles que les organisations de la société civile opérant dans la zone. Leur implication est déterminante pour la pérennisation des fonds.

4.4- IDENTIFICATION DES INITIATIVES D'AGR ET LES CRITERES DE SELECTION DES BENEFICIAIRES

L'identification des AGR et des bénéficiaires doit tenir compte de la vulnérabilité des systèmes/secteurs de production et des groupes socioprofessionnels face aux effets du changement climatique, mais également des impacts dus aux activités du projet sur les communautés locales vivant aux alentours des parcs. Pour ce faire, le BE doit conduire les tâches suivantes :

- **Identifier les initiatives d'AGR** à travers une analyse des secteurs économiques dans la région qui sont les plus vulnérables aux effets du changement climatique (études PACC) et une appréciation de ceux qui seront affectés par le projet. A l'issue de cette analyse, en se référant au document du projet, le BE est amené à proposer une liste définitive des activités génératrices de revenus qui soient novatrices, durables et qui contribueront à la résilience des communautés aux aléas climatiques. Il pourra proposer des améliorations pour les initiatives déjà en cours au niveau de la zone ;
- **Identifier les bénéficiaires des AGR** sur la base des critères génériques de sélection proposés dans le document du projet et des principaux facteurs de vulnérabilité des communautés face aux aléas climatiques, liés notamment à l'exploitation non durable des ressources naturelles, mais également sur la base des impacts induits par la mise en œuvre du projet. Le bureau d'études produira des critères spécifiques et consensuels pour sélectionner les bénéficiaires des AGR ;

- **Faire une analyse coût/bénéfice des AGR identifiées**, en matière de résilience face aux aléas climatiques ;
- **Elaborer les outils de validation des initiatives des AGR ainsi que des fiches** d'activités définissant l'itinéraire technique et l'objectif de chaque AGR sélectionnée dans le cadre de l'amélioration de la résilience des communautés ;
- **Proposer un canevas pour le manuel opérationnel des AGR, qui sera développé au niveau de chaque pays** : Sur la base des résultats des tâches précédentes, le bureau d'études fournira une ébauche du plan que les prestataires nationaux, chargés d'élaborer le document, doivent suivre.

Il importe de noter que le modèle commercial à développer doit tenir compte des spécificités des communautés et être fait de manière à maintenir son fonctionnement au-delà de la clôture du projet.

4.5- DEVELOPPEMENT D'UN MECANISME DE SUIVI ET DE RECOUVREMENT DES FONDS

Le bureau d'études devra développer les mécanismes de suivi de recouvrement des fonds auprès des bénéficiaires, afin d'appuyer la supervision et le reporting d'attribution et de recouvrement des fonds. A cet effet, le bureau d'études doit concevoir un dispositif de suivi-évaluation et identifier les structures nationales capables de suivre de façon continue les activités des fonds au niveau local. Pour l'attribution des fonds, il est tenu d'élaborer des formulaires de demande de fonds et d'évaluation des activités génératrices de revenus éligibles à ces fonds.

Au terme de la prestation, le bureau d'études doit fournir un rapport détaillé et animer un atelier régional de validation de l'ensemble des livrables demandés dans les présents termes de références.

NB : Le bureau d'études doit se référer impérativement au document du projet et autres documents connexes (études préparatoires et complémentaires, la situation de référence...), qui sont disponibles à l'OSS au niveau des coordonnateurs nationaux du projet.

5- LIVRABLES ATTENDUS

A l'issu de la prestation, le bureau d'études devra produire les livrables suivants :

- Un rapport de démarrage incluant le PV de la rencontre de cadrage, la méthodologie et le chronogramme des activités mis à jour ainsi que les comptes rendus de l'ensemble des réunions de concertation tenues avec les parties prenantes ;
- Une note méthodologique détaillée, doit être présentée après la signature du contrat de prestation assortie d'un chronogramme révisé, qui présente la démarche à mener pour la revue documentaire, les ébauches des questionnaires/évaluation des besoins des parties prenantes ;
- Un rapport détaillé du mécanisme et des procédures d'accès au fonds renouvelables pour la diversification des AGR, incluant le diagnostic sur les fonds existants et les critères de sélection des bénéficiaires, le mécanisme de suivi et de recouvrement du fonds, en harmonie avec les politiques des pays concernés et leur législation en matière de gestion et de fonctionnement des microcrédits ;
- Un module/manuel de formation sur le mécanisme financier qui sera mis en place par le projet ainsi que les procédures d'accès aux fonds au profit des principaux bénéficiaires y compris les supports de présentation ;
- Les rapports de **l'atelier d'information et de validation du mécanisme financier** et du module de formation proposés.

6- QUALIFICATIONS

La réalisation de cette mission sera assurée par une équipe composée des experts suivants :

Un Expert Chef de File :

- Ayant un niveau d'ingénieur, de master ou de doctorat en économie rurale, en gestion des ressources naturelles, en agriculture et/ou en agroécologie et d'autres domaines similaires ;
- Ayant au moins 10 ans d'expérience de travail en général ;
- Ayant une expérience dans la gestion financière des microcrédits ;
- Ayant une expérience dans la mise en place des actions d'adaptation au changement climatique ;
- Ayant une expérience solide dans les domaines de diversité biologique, du genre et d'inclusion sociale ;
- Ayant une bonne expérience de travail dans les pays du complexe WAP ;
- Ayant une grande capacité de rédaction en français ;
- Apte à travailler en équipe et en ligne ;
- Ayant une maîtrise des outils informatiques et de leurs applications.

Un(e) Expert(e) Associé(e) :

- Ayant au moins un bac+4 dans une spécialité en relation avec la gestion financière des microcrédits ;
- Ayant une expérience dans la gestion financière des microcrédits ;
- Ayant une expérience dans la mise en place des actions d'adaptation au changement climatique de biodiversité biologique, du genre et d'inclusion sociale.

7- DUREE DE LA MISSION

L'effort global pour la réalisation de cette mission est estimé à 50H/j réparti sur une durée maximale de 70 jours calendaires à partir de la signature.

Les délais qui seront réservés à l'examen et la validation des différents livrables ne sont pas pris en compte.

8- REMUNERATION ET MODALITES DE PAIEMENT

Le paiement du montant des honoraires sera effectué par l'OSS, sur le compte spécifié par le bureau d'études en dollars américains (USD), après réception et validation finale de tous les produits demandés. Pour les tunisiens, l'équivalent du montant sera payé en dinars. Le calendrier des paiements sera convenu et spécifié dans le contrat. Le montant total de la présente prestation est limité et comprend toutes les dépenses nécessaires pour mener à bien les travaux, y compris les frais des déplacements et les indemnités journalières. Aucun financement supplémentaire n'est disponible au-delà du budget une fois établi.

LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AGR	Activités Génératrices de Revenus
APFI	Association des praticiens de la finance inclusive
BM	Banque Mondiale
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de L'Afrique de l'Ouest
CGGC	Cadre Général de Gestion des lignes de Crédit
CILSS	Comité Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel
CPB	Caisses Populaire du Burkina
FAAR	Financement des Activités Agricoles en milieu Rural
FADeC- Agriculture	Fonds d'appui au développement des communes, volet agriculture
FADL	Fonds d'appui au développement local
FAILCP	Fonds d'Appui aux Initiatives de Lutte Contre la Pauvreté
FAMOC	Fonds d'appui à la maîtrise d'ouvrage communale
FDC	Fonds de développement communautaire
FDL	Fonds de développement local
FENU	Fonds d'Equipement des Nations Unies
FIDA	Fonds d'Investissement pour le Développement Agricole
FIL	Fonds d'investissement local
FNDA	Fonds National de Développement Agricole
FNM	Fonds National de la Microfinance
FSIL	Fonds de soutien aux initiatives locales
FSOA	Fondation des Savanes Ouest-Africaines
MCPP	Microcrédit aux Plus Pauvres
OSS	Observatoire du Sahara et du Sahel
PAMF/B	Programme d'Appui à la microfinance du Burkina Faso
PAGAP	Projet d'Appui à la Gestion des Aires Protégées
PDDAA	Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine
PNUD	Programme des Nations unies pour le Développement
RBT-AP / APTB	Réserve de la biosphère transfrontalière Arly-Pendjari (en français)
RBTW / WTBR	Réserve de la biosphère transfrontalière W (en français)
SCOOPS	Sociétés Coopératives Simplifiées
SFD /IMF	Système Financier Décentralisé / Institution de Micro-Finance
UCEC /Sahel	Union des caisses d'épargne et de crédit du Sahel
UEMOA	Union Economique Monétaire Ouest-Africain
UGPn	Unité de Gestion du Projet au niveau national
UGPr	Unité de Gestion du Projet au niveau régional
UNICEF	Fonds des Nations pour l'enfance
UBTEC	Union burkinabé de Tradition d'épargne et de crédit
URC-Nazinon	Union régionale des caisses de Nazinon
URCCOM	Union régionale des caisses communautaires
WAP	Parcs W - Arly - Pendjari
ZIP	Zone d'intervention du Projet

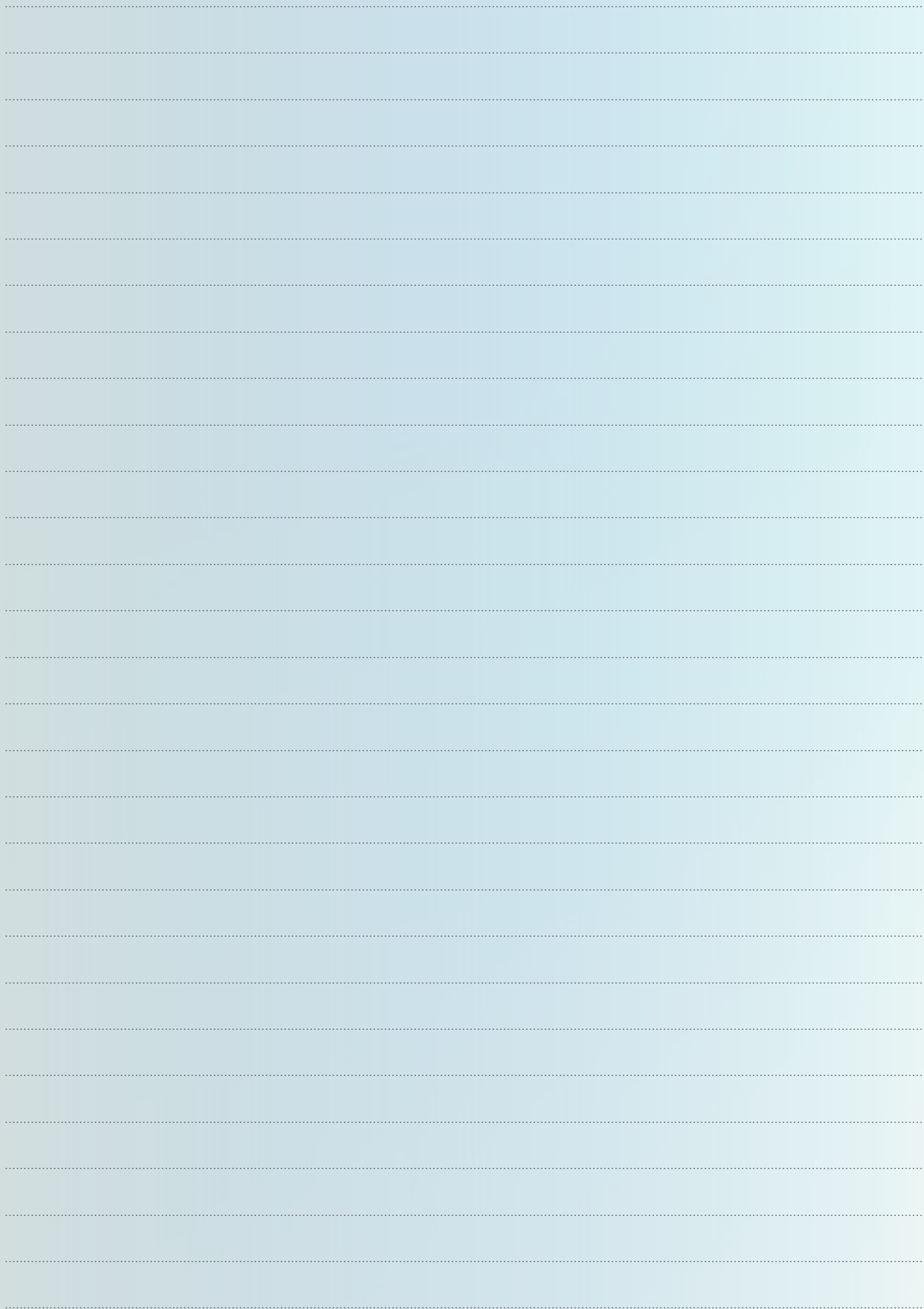
Blank lined paper with horizontal ruling lines.

Handwriting practice lines consisting of 28 horizontal dotted lines spaced evenly down the page.

Blank lined paper with horizontal ruling lines.

Handwriting practice lines consisting of 28 horizontal dotted lines spaced evenly down the page.

Blank lined paper with horizontal ruling lines.



Blank page with horizontal dotted lines for writing.

Handwriting practice lines consisting of 28 horizontal dotted lines spaced evenly down the page.

Blank lined paper with horizontal ruling lines.

AdaptWAP

Intégration des mesures d'adaptation au changement climatique
dans la gestion concertée du Complexe WAP

MISE EN PLACE D'UN MÉCANISME D'ACCÈS AUX FONDS RENOUVELABLES POUR LA DIVERSIFICATION DES ACTIVITES GÉNÉRATRICES DE REVENUS DANS LES ZONES RIVERAINES DU COMPLEXE TRANSFRONTALIER W-ARLY-PENDJARI (WAP)

Bénin - Burkina Faso - Niger

ISBN 978-9938-933-35-2



© OSS, mars 2023

Boulevard du Leader Yasser Arafat
BP 31, 1080 Tunis Carthage, Tunisie
Tél. : (+216) 71 206 633/634
Fax : (+216) 71 206 636
Courriel : boc@oss.org.tn

 @OSS_Comms
 @osscommunity
 @company/osscommunity
www.oss-online.org

